10e ANNÉE — T. 19 | N° 430 — 2 JUIN 1928

# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE




PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

## Sommaire analytique



## MÉDITATIONS DU R. P. D'ALZON (1)

« Destinées spécialement aux Religieux de l'Assomption, ces méditations, fortement imprégnées de la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, fournissent un aliment substantiel à toutes les âmes désireuses de perfection. Elles brillent surtout par l'originalité et l'énergie de la pensée, l'élévation des sentiments et la simplicité vigoureuse de l'expression. Divisions nettes et rapides, développements peu longs, mais riches d'idées et surtout suivis d'un court examen qui dénote chez l'auteur un grand esprit pratique et une rare connaissance du cœur humain. Et la méthode ? Le fondateur de l'Assomption ne s'en impose guère, il vise surtout à laisser aux âmes une grande liberté pour suivre les mouvements de l'Esprit-Saint, qui mène chacun suivant ses desseins particuliers. Pour cela, il importe de réveiller l'intelligence et d'exciter la volonté, de sorte que celle-ci soit spontanément active, et non pas « va comme je te pousse » ! Il ambitionnait moins de conduire les âmes que de les faire se conduire elles-mêmes sous l'influence de l'Esprit Saint. » (*Revue liturgique et monastique.*)

Les âmes qui ont bénéficié de l'aliment spirituel contenu dans le premier volume des méditations du P. d'Alzon seront heureuses d'apprendre qu'on vient d'éditer la seconde partie des œuvres du fondateur des Augustins de l'Assomption. Elles y trouveront non seulement des réflexions pour retraite, mais encore des sujets qui pourront leur servir dans leurs oraisons quotidiennes.

(1) *Méditations sur la perfection religieuse,* par le R. P. EMMANUEL D'ALZON, première partie : depuis la veille de Noël jusqu'à l'octave du Saint Sacrement. Un vol. in-12, XIV-552 pages. Prix, 12 francs ; port, 1 fr. 25. Bonne Presse, 1926. — Deuxième partie : *Méditations pour retraites.* Un vol. in-12, 480 pages. Mêmes prix. Bonne Presse, 1927.

# LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

## *ORIGINES DE L'ÉGLISE ANGLICANE*

## La solution de continuité entre l'ancienne Eglise catholique d'Angleterre et l'Eglise créée par Elisabeth

*Le cardinal* BOURNE, *archevêque de Westminster, a consacré sa lettre pastorale de 1928 à rappeler, sous le titre* « The passing of the old catholic Hierarchy and the creation of the new Elisabethan Church » (*La solution de continuité entre l'ancienne Eglise catholique d'Angleterre et l'Eglise créée par Elisabeth) les données historiques sur le début du schisme anglican. La traduction de ce document est empruntée par la* D. C. *à la* Revue catholique des Idées et des Faits *(2 mars 1928):*

### Aucune continuité de dogme, de culte, de discipline, entre l'Eglise d'Elisabeth et l'Eglise catholique (1).

... Nous voudrions appeler l'attention sur la vie et la mort de ceux qui, au XVIe et au XVIIe siècle, s'immolèrent, en Angleterre, pour la suprématie du Siège Apostolique et pour la foi de l'Eglise catholique. Il est très important, maintenant que la cause de ces vénérables martyrs est instruite à Rome, que vous soyez parfaitement au courant de leur histoire. D'abord pour que vous puissiez honorer leur mémoire et invoquer leur secours, ensuite pour que vous compreniez et fassiez comprendre à d'autres que leur martyre est le démenti le plus complet à cette *continuité* imaginaire que revendiquent certains membres de l'Eglise anglicane. Nous avons dit ailleurs, et nous répétons ici, que personne ayant vraiment étudié et compris l'histoire de ces martyrs ne peut loyalement soutenir qu'il y ait réellement *une continuité de dogme, de culte, de discipline*, entre l'Eglise élisabethienne, qui est toujours l'Eglise légale de l'Angleterre, et l'Eglise catholique fondée chez nous par saint Augustin en 597, et dont nous, les catholiques en union avec le Siège Apostolique, sommes à l'heure actuelle les seuls représentants légitimes. Nous n'ignorons pas que bien des hommes honnêtes ont défendu, et défendent encore, cette théorie de continuité sans fondement. Mais quoique savants en d'autres domaines, ils n'ont jamais saisi les principes impliqués dans l'histoire de nos martyrs. Ce sujet a été vraiment trop négligé par ceux qui se sont donné pour tâche d'apprendre l'histoire d'Angleterre à leurs compatriotes, sujet, pourtant, dont la connaissance doit entraîner des conséquences importantes.

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

### L'histoire du schisme.

**Sous Henri VIII : *attitude temporisatrice des catholiques.***

Il faut distinguer nettement entre ceux qui souffrirent du schisme de Henri VIII et les victimes de l'hérésie caractérisée d'Elisabeth. Sous Henri VIII il y eut, de toute évidence, une longue période d'hésitation avant que même les plus perspicaces se rendissent compte de ce qui était réellement en question. Il ne nous est guère facile, à nous qui vivons dans la lumière de l'histoire subséquente, de nous représenter l'état d'esprit de ceux qui assistèrent aux débuts de la lutte. Ils se savaient pratiquement à la merci d'un souverain capable, violent, obstiné et impitoyable. A différentes reprises il y avait eu, antérieurement, des querelles entre la Couronne britannique et le Saint-Siège, mais, en fin de compte, ces disputes avaient toujours été vidées sans rupture aucune de l'unité. Le temps, la conciliation, le compromis, toujours si cher à l'esprit anglais, n'arrangeraient-ils pas les choses une fois de plus ? Certes, des monastères étaient supprimés, mais dans le passé on avait assisté déjà à de pareilles suppressions, faites, elles, en vertu de l'autorité apostolique elle-même. Pourquoi dès lors, être trop, et trop périlleusement troublé ?

Encore une fois, les limites de l'interaction entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle n'étaient pas alors aussi clairement définies qu'elles le sont de nos jours. Les rois s'étaient vu concéder par le Saint-Siège bien des privilèges en fait de juridiction spirituelle, et de son côté Rome avait souvent fait valoir des revendications temporelles dans les Etats du Roi, revendications parfois admises mais plus souvent contestées, même par les meilleurs et les plus saints.

Ces réflexions peuvent nous faire comprendre jusqu'à un certain point les perplexités de ceux qui, dans l'Eglise et dans l'Etat, avaient à conseiller, à retenir ou à s'opposer à un homme comme Henri VIII.

Certains membres de son entourage étaient sans caractère et sans moralité. Courtisans intéressés, ils ne cherchaient qu'à faire le bon plaisir du roi et à augmenter par là leur propre importance et leur situation.

Beaucoup d'autres, la majorité sans nul doute, étaient de valeur moyenne, pas héroïques le moins du monde, mais sans intentions déloyales vis-à-vis de Dieu et de son Eglise. Ils plièrent devant l'orage. Il leur parut sage de temporiser à l'effet de sauver ce qui pouvait être sauvé pour l'avenir meilleur qu'ils envisageaient avec confiance, plutôt que d'exaspérer un monarque luxurieux et irrésistible et de provoquer ainsi leur perte à eux, et celle de tout ce qui leur était cher et sacré. Attitude qui n'avait rien d'héroïque, répétons-le, mais attitude humaine ! Et la mémoire de nos ancêtres demande que nous ne perdions pas ces choses de vue quand nous pesons et jugeons leur conduite durant les premières années de vannage et de filtrage.

L'ouvrage récent de l'abbé Miles Ronan, *The Reformation in Dublin 1536-1558*, permet de se rendre mieux compte de la mentalité des hommes de ce temps-là. Il semble bien que la perplexité, l'h

tation et l'embarras furent les mêmes des deux côtés de la Mer d'Irlande.

Heureusement qu'il s'en trouva quelques-uns, surtout à Londres et dans le Sud, qui dans l'intimité de leur union à Dieu avaient découvert ce qu'impliquait le fond des choses, et qui voyaient que le roi revendiquait des droits en matière ecclésiastique que Dieu n'avait donnés qu'à son Eglise. Après avoir beaucoup réfléchi et beaucoup prié, le chancelier, sir Thomas Morus, acquit la conviction que son devoir était de résister aux exigences du roi. John Fisher, le saint évêque de Rochester, seul parmi ses frères dans l'épiscopat, protesta fermement et sans peur. Les Chartreux de la Chartreuse de Londres aperçurent de leur lieu de prière et de contemplation ce que ceux qu'absorbaient les préoccupations mondaines n'avaient pas vu, notamment que la foi à la vérité révélée et la fidélité à l'ordre divinement établi de l'Eglise étaient en cause. Ils le virent clairement et avec Morus et Fisher ils donnèrent leur vie, sans hésiter, pour la défense de la suprématie du Siège Apostolique. D'autres, prêtres séculiers et réguliers, laïcs aussi, furent martyrisés pour cette sainte cause. En tout trente-huit martyrs sont ainsi déjà rangés parmi les saints avec douze autres qui attendent encore les honneurs de la canonisation.

### *Sous Elisabeth : résistance de l'épiscopat. La reine fonde un nouvel ordre d'évêques.*

Sous le règne suivant d'Edouard VI, le schisme créé par son père devint définitivement hérétique sous des influences plus étrangères qu'anglaises et plus politiques que religieuses. Marie Tudor rétablit l'allégeance de son pays à Rome et la communion avec le Saint-Siège. Cette période de onze années éclaircit remarquablement la situation, et ce que l'on n'avait entrevu qu'indistinctement en 1534, quant aux principes qu'impliquaient les agissements d'Henri VIII, était maintenant clairement aperçu. Avec cette vue plus nette allait de pair un réveil de la conscience qui devint manifeste quand, en 1558, Elisabeth, de triste mémoire, monta sur le trône d'Angleterre.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'étonnant changement dans l'attitude de l'épiscopat. Le caractère naturel des évêques était ce qu'il avait été précédemment. Nous n'avons pas à leur attribuer plus de courage ou plus de science que n'en avaient eu leurs prédécesseurs vingt-cinq ans auparavant. Mais alors que, sous Henri VIII, seul John Fisher résista ouvertement aux entreprises illégales du roi, en 1599 tous les évêques, un seul excepté, résistèrent virilement aux projets schismatiques et hérétiques de la reine, ce qui leur valut d'être privés, par des mesures illégales et purement civiles, dénuées de toute sanction ecclésiastique, tant de leurs sièges que de leur liberté personnelle. L'Eglise élisabethienne commença donc par se séparer délibérément de la hiérarchie ecclésiastique qui, établie par le Saint-Siège romain, existait en Angleterre depuis le temps de saint Augustin de Cantorbéry. En lieu et place de cette ancienne hiérarchie, connue et reconnue de toute l'Eglise d'Occident, le pouvoir civil, toujours sans sanction ecclésiastique d'aucune sorte, instaura ce nouvel ordre d'évêques inconnus, et jusqu'à nos jours toujours ignorés de cette même Eglise d'Occident. A ces évêques établis par la loi civile, il donna une forme de consécration dont la validité a été contestée par cette Eglise d'Occident dès le début de son application.

Là, et rien que là, est l'origine de l'actuelle Eglise anglicane, complètement distincte et séparée de l'ancienne *Ecclesia anglicana*, ou Eglise catholique d'Angleterre, qui fut pendant près de mille ans une des gloires de l'Eglise d'Occident et qui est restée, aujourd'hui encore, après tant de persécutions et tant de vicissitudes, un membre non indigne de cette véritable et universelle Eglise de Jésus-Christ.

### *Elle décime la hiérarchie légitime.*

Il est utile de rappeler la situation de la hiérarchie catholique au début du règne de la reine Elisabeth. A la mort de Marie Tudor, en novembre 1558, six sièges étaient vacants : Cantorbéry, Oxford, Gloucester, Bangor, Salisbury, Hereford. Avant la fin de cette même année, Rochester, Norwich, Chichester et Bristol tombaient également vacants. Il restait seize évêques — tous catholiques évidemment — en possession des sièges de Londres, Lichfield, Carlisle, Winchester, Chester, Worcester, Lincoln, York, Ely, Saint-Asaph, Exeter, Saint-David, Durham, Bath et Wells, Peterborough, et Llandaff. Tous ces évêques résistèrent courageusement aux prétentions hérétiques de la reine, à l'exception d'Antoine Kitchen, évêque de Llandaff, qui, après quelque hésitation, fit une soumission équivoque, regagnant ainsi la faveur royale, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue quatre années plus tard. Ils refusèrent inébranlablement le serment sacrilège reconnaissant la suprématie royale et se virent en conséquence déposés — pour autant que la loi civile pouvait les déposer ! — et brutalement expulsés de leurs sièges. L'Eglise élisabethienne naissait ainsi contre la volonté et malgré l'opposition directe de tout l'épiscopat catholique, un seul évêque excepté. Elle n'a donc aucune espèce de rapport avec l'ancienne hiérarchie d'Angleterre.

De ces quinze évêques catholiques légitimes ainsi maltraités, deux quittèrent le pays et moururent en exil ; à un troisième, déjà mortellement atteint, il fut permis de mourir dans sa maison épiscopale. Les douze autres furent totalement privés de leur liberté personnelle jusqu'à ce qu'ils mourussent dans une captivité à ce point méritoire d'être jugés digne — aux yeux de beaucoup — des honneurs du martyre lui-même. Nous devrions non seulement ne jamais oublier, mais, au contraire, tenir en vénération spéciale les noms de onze d'entre eux que le Saint-Siège permit de commémorer par des tableaux placés dans l'ancienne église du Collège anglais à Rome. Ce sont : Nicolas Heath, archevêque d'York ; Cuthbert Tunstall, évêque de Durham ; Ralph Bayne, de Lichfield ; Owen Oglethorpe, de Carlisle ; John White, de Winchester ; Richard Pate, de Worcester ; David Pool, de Peterborough ; Edmond Bonner, de Londres ; Gelbert Bourne, de Bath et Wells ; Thomas Thrilby, d'Ely ; et James Tuberville, d'Exeter. Le douxième prélat, Thomas Watson, évêque de Lincoln, vécut assez longtemps pour voir ses frères ainsi honorés à Rome, car sa longue captivité devait durer vingt-cinq ans.

### *Elle tente de faire accepter par la nation les nouvelles formes du culte et le nouvel épiscopat.*

S'étant ainsi débarrassée des évêques catholiques, les rendant incapables de résister à sa volonté jusqu'à ce que la mort la délivrât de leur présence, Elisabeth, toujours en vertu de l'autorité civile et sans autorité ecclésiastique reconnue de quelque façon, se mit à créer, à édifier et à organiser sa propre Eglise, l'Eglise protestante établie d'Angleterre. Ses plus grands admirateurs n'attribuent pas à

Elisabeth des sentiments religieux bien profonds. C'était une femme rusée et ambitieuse, résolue à être et à rester reine d'Angleterre. Elle était consciente aussi de sa bâtardise, résultat du mépris professé par son père pour les lois chrétiennes du mariage, et elle voyait dans une séparation d'avec l'Eglise d'Occident une sauvegarde de sa propre situation irrégulière. A juste titre, jusqu'à un certain point, elle voulait soustraire l'Angleterre à l'intervention politique étrangère.

Elisabeth oublia, peut-être, que le Fondateur de l'Eglise était un étranger, et que dans une Eglise vraiment catholique ou universelle la majorité des membres doivent nécessairement être des étrangers pour ceux appartenant à l'une quelconque des nations où cette Eglise est établie. Quoi qu'il en soit, ayant vérifié de terrible façon les mots : « Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées », elle crut que par intimidation, flatterie ou cajolerie, elle amènerait graduellement la nation à accepter ses formes de culte nouvelles et l'ordre ecclésiastique qu'elle avait fondé. Elle réussit dans une très large mesure. Les gens qui s'étaient rendus joyeusement à la messe pour la messe elle-même avaient maintenant à être contraints par l'amende et par la prison d'assister aux nouveaux services, bon plaisir de la reine. Bien qu'il y eût de la résistance armée à ces tentatives d'imposer à la nation une uniformité religieuse toute nouvelle, la reine se dit qu'elle avait le temps pour elle. Les évêques catholiques ne pouvaient plus imposer leurs mains consacrées sur les candidats au sacerdoce de l'Eglise catholique. Bientôt, les vieux prêtres du temps de Marie Tudor s'éteindraient et entre temps on pouvait efficacement les intimider et les empêcher d'agir. Et un jour viendrait où l'Angleterre serait remplie de ministres de sa propre création protestante, tenus — comme elle saurait bien le leur faire reconnaître — envers elle seule à une fidélité dans les affaires aussi bien spirituelles que temporelles. Ainsi donc, en dehors de la répression barbare à laquelle nous venons de faire allusion, elle pouvait s'abstenir d'autres mesures exceptionnelles contre ceux de ses sujets qui se cramponnaient à la foi et au culte de leurs pères.

### *Le maintien du sacerdoce catholique : Le Collège de Douai.*

Deux événements allaient briser les espoirs et les rêves de cette femme impérieuse : la fondation du Collège anglais de Douai, en 1568, et son excommunication par saint Pie V, en 1570. Pour ce qui est de celle-ci, quelque opinion que l'on puisse avoir sur l'opportunité politique de cet acte du Souverain Pontife, sa justice ne saurait être contestée par un chrétien.

En fait, cette excommunication réveilla amis et ennemis et leur fit prendre conscience de la gravité de l'entreprise d'Elisabeth et de l'importance extraordinaire de l'enjeu.

Entre temps, au delà des mers, le Collège anglais avait été fondé pour préparer des Anglais au sacerdoce de l'Eglise catholique, ordination qu'il n'était plus possible de recevoir en Angleterre des mains impuissantes des évêques emprisonnés. A mesure qu'Elisabeth et ses conseillers se rendirent graduellement compte de la signification de cette institution si prévoyante de William Allen, cette fondation d'un pareil collège à l'étranger a dû les troubler plus encore que la Bulle d'excommunication. Par ce Collège, en effet, et sans doute le sentaient-ils confusément, le sacerdoce catholique, donné et reçu conformément aux anciens rites, allait toujours s'exercer en Angleterre, défiant le ministère de ceux dont la légitimité était déjà mise en question par toute l'Eglise d'Occident. Les événements ont vérifié la sagesse de la prévoyance d'Allen, et le bien fondé aussi des prévisions d'Elisabeth. Car, alors que dans d'autres pays du Nord, le sacerdoce catholique fut pratiquement éteint, en Angleterre, sans interruption, et en nombre toujours croissant, ce ministère sacré et valide de l'Eglise de Dieu a toujours été une force vivante et active.

### *Persécution contre les prêtres de Douai, faussement accusés de trahison.*

La déception de ceux qui soutenaient la politique religieuse d'Elisabeth doit avoir été très grande, car en cinq ans Allen fut à même d'envoyer une centaine de prêtres nouvellement ordonnés pour sauver la foi en Angleterre. Dans leur fureur, ils résolurent de persécuter violemment ces prêtres « de Douai », et tous ceux qui les encourageaient ou soutenaient. Ils s'appliquèrent aussi à priver les victimes de leurs agissements persécuteurs de la gloire du martyre et de les marquer des stigmates de la trahison.

La Bulle *Regnans in Excelsis* avait, en vérité, créé une situation très critique pour les catholiques anglais, situation habilement exploitée par le Gouvernement pour donner le change sur les vrais principes qui étaient en question. En 1584, Allen exposa et dénonça le subterfuge vain et calomnieux par lequel William Cecil, Lord Burghley, cherchait à se défendre contre la juste accusation d'infliger une mort barbare à des compatriotes anglais uniquement parce qu'ils restaient fidèles à la religion de leurs pères. Et comme ce mensonge, bien que souvent réfuté, est répété même de nos jours par certains historiens et polémistes, il est utile de rappeler les faits.

Nos martyrs voulaient deux choses : continuer ces relations spirituelles avec le Saint-Siège, que le peuple anglais avait maintenues et aimées pendant des siècles ; assurer, en Angleterre, la célébration ininterrompue du Saint Sacrifice de la Messe et l'administration des Sacrements conformément aux rites que la nation avait acceptés également depuis des siècles. Pour atteindre ce double but, ils allaient demander à des évêques à l'étranger, en pleine communion avec toute l'Eglise d'Occident, l'ordination que la reine Elisabeth avait rendue impossible en Angleterre par l'emprisonnement de tous les évêques. Voilà la nature intrinsèque des actes pour lesquels ils furent mis à mort. Aucune trace ni possibilité de trahison. Que l'on veuille bien se rappeler toujours qu'aucun acte du Parlement, aucune proclamation d'aucun Souverain, ne peut ni ne pourrait changer la nature intrinsèque de ces actes-là. Ils demeurèrent immuablement les mêmes dans leur caractère essentiel : des actes inhérents à la vie normale de l'Eglise catholique.

L'accusation de trahison portée contre nos martyrs était une fiction légale sans fondement ; elle servit Elisabeth, Burghley et les autres persécuteurs car elle sembla les justifier de condamner à une mort horrible des hommes dont le seul crime était la fidélité à l'ancienne foi et à l'ancien culte de leur pays. Leur mort était en effet terrible. Souvent elle fut décrite, mais même dans ces descriptions la décence commandait la réserve. L'examen médical du corps du vénérable John Southworth (1), providentiell[...]

(1) Martyrisé à Tyburn le 28 juin 1654.

ment rendu, il n'y a pas longtemps, à nos soins pieux, fournit une preuve palpable de l'affreuse boucherie qu'eurent à subir nos martyrs par la volonté d'Elisabeth et de ses conseillers, et de leurs successeurs.

Et que personne ne vienne prétendre qu'ils méritaient cette mort de traître. Ils forment une phalange très glorieuse, composée de prêtres du séminaire de Douai, de religieux de divers Ordres et de laïcs fidèles qui s'identifièrent avec leurs périls et leurs labeurs.

Les lois cruelles qui édifièrent et consolidèrent l'Eglise élisabethienne restèrent en vigueur longtemps après la mort de ses fondateurs. C'est ainsi que de 1570 jusqu'à la fin du XVII^e siècle il y eut plus de 500 victimes de ces lois ou de dispositions similaires. De ceux-là, 25 sont déjà inscrits officiellement au catalogue des Saints ; la cause de 252, déjà déclarés Vénérables, est en ce moment examinée par Rome ; tandis que les détails de la vie et de la mort des autres, dont beaucoup moururent en prison, attendent encore l'examen canonique.

*L'abandon spirituel des martyrs anglais durant leurs luttes pour la foi.*

Ils constituent une noble phalange, ils sont d'une époque héroïque dans la longue histoire de l'Eglise catholique en Angleterre. Et leur héroïsme apparaît plus grand encore quand nous nous rappelons les circonstances tragiques, trop souvent oubliées, dans lesquelles se poursuivit la lutte pour l'ancienne foi. Pratiquement, pendant toute cette période, prêtres et fidèles d'Angleterre furent abandonnés, sans le soutien d'aucun conseil, surveillance ou contrôle épiscopal.

Depuis 1559, les évêques catholiques avaient été réduits à l'impuissance par l'emprisonnement ou par l'exil : le dernier survivant, en Angleterre, de l'ancienne hiérarchie, Thomas Watson, évêque de Lincoln, mourut en 1584. Avant 1623, aucun prélat revêtu de la dignité épiscopale ne fut accordé à ce troupeau si douloureusement frappé, et celui désigné alors eut son autorité ligotée, restreinte et presque paralysée. Il fallut attendre soixante ans encore avant qu'un semblant de gouvernement épiscopal nous fût donné par la nomination, en 1688, de quatre vicaires apostoliques.

Pendant cent vingt-neuf ans, donc, nos pères peinèrent, et prièrent, et souffrirent, beaucoup jusqu'à la mort, sans le soutien moral naturel qui découle du caractère et du gouvernement épiscopal. Il est actuellement difficile de savoir quelle information, ou défaut d'information, ou fausse information, conduisit le Siège Apostolique, à tolérer ou à approuver une condition aussi anormale d'abandon pour laquelle il n'est pas facile de trouver un parallèle ou une justification. Le fait demeure, et il doit nous rendre indulgents quand nous jugeons les difficultés, les disputes, l'absence d'efforts organisés et les manquements que nous découvrons dans l'histoire de nos ancêtres catholiques harassés et persécutés. Aucun pays n'a jamais été plus douloureusement éprouvé que ne le fut l'Angleterre pendant ce siècle et quart. Nulle part, si nous lisons exactement l'histoire, la foi n'a été maintenue dans une telle proportion dans de pareilles conditions d'abandon spirituel. Et l'opinion de Notre éminent prédécesseur le cardinal Manning sera, sans nul doute, partagée par tous quand il disait que si la hiérarchie catholique avait été maintenue en Angleterre, même dans la forme atténuée sous laquelle elle continua d'exister en Irlande, le nombre de nos compatriotes conservés dans l'ancienne unité de foi et dans la ferme fidélité au centre de cette unité, eût été incommensurablement augmenté et la face religieuse de l'Angleterre serait, en ce moment, très différente de ce qu'elle est.

*Le devoir présent : continuer leur œuvre.*

Nous pouvons justement déplorer ce sombre passé, mais notre devoir primordial est d'envisager l'avenir, inspirés par le courage de ceux qui moururent pour que nous puissions vivre dans une liberté renouvelée de pratique religieuse et de culte. Nous devons honorer publiquement et invoquer fréquemment ceux de nos martyrs qui ont déjà reçu les honneurs des autels. De tous, il nous faut chérir la connaissance et la mémoire, et chercher inspiration et confiance dans l'histoire de leurs vies. Devant le trône de Dieu, ils ont certainement une mission spéciale d'aide et d'intercession en faveur de ceux qui, dans des conditions plus faciles, continuent l'œuvre qu'ils ont faite au milieu de toutes les difficultés. Nous sommes leurs héritiers et leurs successeurs, unis à eux par la plus sacrée des unions, l'unité parfaite de foi, de culte et d'allégeance religieuse. Tout cela, nous le leur devons. Il est de notre devoir d'apprendre leur histoire, de connaître leurs vies, et de transmettre cette connaissance, au foyer familial et à l'école, à ceux qui grandissent parmi nous.

† FRANCIS, cardinal BOURNE,
*archevêque de Westminster.*

---

*BRÈVES STATISTIQUES*

## Les catholiques en Hollande

Des *Nouvelles religieuses* (15. 2. 28):

Voici quelques chiffres significatifs au sujet de l'organisation catholique dans un pays en majorité protestant, la Hollande : sur une population de près de six millions, exactement 5 900 000, les catholiques sont au nombre de 2 500 000. Ils sont loin de connaître la crise du recrutement sacerdotal, car en cinq ans, de 1921 à l'année dernière, le nombre des élèves des petits séminaires, dans les cinq évêchés du pays, est passé de 3 700 à 5 700, et celui des étudiants des grands séminaires est passé de 1 600 à 2 000. Il y a actuellement 5 000 prêtres dirigeant les paroisses, au nombre de 1 200, et en général ces paroisses ont au plus 5 000 habitants, et chaque paroisse a ses écoles, qui sont au nombre de 2 000. Mais voici quelques chiffres plus extraordinaires encore : il s'agit de ce que fait cette poignée de catholiques hollandais pour la conversion des païens, aux pays lointains : elle a fourni 1 500 missionnaires, à peu près le même nombre de religieuses, et, en 1925, vingt-cinq millions de francs.

---

**LIVRES REÇUS**

*L'incident du Trocadéro*, par GEORGES LE ROY. — Un vol. 18 × 11 cm. de 24 pages. Prix, 1 franc. Editions « Spes », Paris.

*Saint François d'Assise et les Fioretti d'après Ozanam.* — Un vol. 23 × 14 cm. de 254 pages. Prix, 10 francs. Editions « Spes », Paris.

# LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

## Consultations.

### Musique d'église et droits d'auteur

Lettre de S. Ém. le Card. Dubois à Messieurs les Curés du diocèse relative à une démarche de la « Société des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique ».

De la *Semaine religieuse de Paris* (21. 4. 28) :

Paris, 5 mars 1928.

Monsieur le Curé,

La Société des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique vous a proposé de passer avec elle un contrat qui lui permît de percevoir des droits d'auteurs sur les exécutions musicales de nos offices ordinaires et extraordinaires et qui fixait le taux de ces perceptions.

Vous avez répondu qu'il fallait en référer à votre archevêque, et aucun contrat n'a été, à ce jour, signé dans Notre diocèce. Je suis heureux de vous féliciter, Monsieur le Curé, vous et vos confrères, de cet esprit de déférence et de discipline.

Les représentants de la Société se sont donc mis en rapport avec Nous, et je me plais à reconnaître la parfaite courtoisie avec laquelle ils ont défendu leur point de vue, le respect même avec lequel, dans les entretiens, ils ont parlé de nos offices religieux.

Mais je n'ai pu me ranger à leur manière de voir, et je viens vous en entretenir aujourd'hui, en observant que je ne parle ici que des offices célébrés dans Nos églises, laissant de côté, pour le moment, la question des concerts ou des représentations donnés dans Nos œuvres.

Vous savez, Monsieur le Curé, avec quelle persévérance j'ai poursuivi devant les tribunaux l'exonération du droit des pauvres et de la taxe d'Etat, ne pouvant accepter que nos cérémonies pussent jamais, sous aucun prétexte, être assimilées à des concerts.

Or, après avoir étudié les documents que, très loyalement, la Société des auteurs elle-même a mis sous Nos yeux pour appuyer sa demande, je me suis trouvé en face du même danger.

A la vérité, on ne s'appesantit guère sur les textes, et on invoque surtout le droit de propriété des auteurs sur leurs œuvres, mais il n'appartient à personne de supprimer, fût-ce par prétérition, les textes de lois et les documents de jurisprudence sur lesquels se fonde, en définitive, cette réclamation, et qui règlent la question.

Or, voici les textes qui créent un droit aux auteurs sur l'*exécution* des œuvres musicales.

La loi des 13-19 janvier 1791 s'exprime ainsi :

« Les ouvrages des auteurs vivants ne pourront être représentés sur *aucun théâtre public*, dans toute l'étendue de la France, sans le consentement formel et par écrit des auteurs, sous peine de confiscation du produit total des représentations au profit des auteurs. Tout directeur, tout entrepreneur de spectacles, toute association d'artistes, qui aurait fait représenter sur son théâtre des ouvrages dramatiques, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, sera puni d'une amende de 50 à 500 francs et de la confiscation des recettes. »

La loi des 19-24 juillet 1793, modifiée par celle du 11 mars 1902, déclare seulement que les auteurs « d'écrits en tous genres, les compositeurs de musique... jouiront, leur vie durant, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages, et d'en céder la propriété, en tout ou en partie ».

L'article 428 du Code pénal, sur lequel on s'appuie également, est formulé en ces termes :

« Tout directeur, tout entrepreneur de spectacles, toute association d'artistes, qui aura fait représenter sur son théâtre des ouvrages dramatiques au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, sera puni d'une amende de 50 francs au moins, de 500 francs au plus et de la confiscation des recettes. »

On invoque encore un arrêt de la Cour de cassation, du 23 janvier 1869, commentant la loi de 1793. En voici le début :

« La Cour,

» Vu l'article 1er de la loi des 19-24 juillet 1793 et l'article 428 du Code pénal ;

» Attendu que l'article 1er de la loi de 1793 précitée attribue aux compositeurs de musique le droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages et d'en céder la propriété, en tout ou en partie, et que ce droit se trouve sanctionné par l'article 428 du Code pénal ;

» Attendu que les mots : entrepreneurs de spectacles, dont se sert l'article 428, ne doivent pas être limités aux industriels qui font de l'exploitation d'une entreprise théâtrale leur profession spéciale, mais qu'ils s'appliquent également à tous ceux qui accidentellement ou d'une manière plus ou moins permanente, entreprennent de faire jouir le public de la vue ou de l'audition d'œuvres dramatiques ou musicales... »

Enfin, on nous oppose un arrêt de la Cour de Toulouse du 4 juin 1869, dont voici les considérants les plus importants :

« La Cour,

» Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi des 13-19 janvier 1791, et de l'article 1er du décret des 19-24 juillet 1793, les œuvres littéraires et artistiques, et spécialement les écrits en tous genres et les compositions de musique, constituent, au profit des auteurs, une propriété dont nul ne peut user par la reproduction sans leur consentement ;

» Attendu que l'article 428 du Code pénal sanctionne et garantit cette propriété ;

» Attendu qu'une jurisprudence, aujourd'hui constante, attribue, aux termes de ces articles, un sens général qui permet d'appliquer la garantie de la loi pénale à toutes les infractions dont les règles de cette propriété peuvent être l'objet; qu'ainsi ceux qui, accidentellement ou d'une manière permanente, entreprennent de faire jouir le public de la vue ou de l'audition d'œuvres dra-

tiques ou musicales, sont des entrepreneurs de spectacles dans le sens de cet article ; que, sous le nom de théâtre, il faut entendre tout lieu public sur lequel une représentation se produit, et sous celui d'ouvrages dramatiques toute œuvre de l'esprit qui est l'objet d'une représentation... »

Vous comprenez, Monsieur le Curé, mon émotion en envisageant que l'expression *sur aucun théâtre public*, employée par le législateur de 1791, serait étendue à Nos églises, et celle d'*entrepreneur de spectacles*, de l'article 428 du Code pénal, appliquée à Nos curés. Vous jugerez si je pouvais admettre que la perception du droit d'auteur s'applique au clergé qui règle les cérémonies des mariages et des *services funèbres* parce que, aux termes de l'arrêt de la Cour de cassation cité plus haut, « les mots *entrepreneurs de spectacles*... s'appliquent... à tous ceux qui... entreprennent de *faire jouir le public*... de l'audition d'œuvres... musicales ».

Enfin, vous jugerez encore avec moi que je ne puis accepter l'application à nos églises des termes de l'arrêt de la Cour de Toulouse, décidant que, « sous le *nom de théâtre*, il faut entendre tout lieu public sur lequel une représentation se produit ».

Il est manifeste pour qui lit ces textes qu'on n'a jamais, en les rédigeant, songé un seul instant aux cérémonies religieuses et qu'on ne peut, même en les sollicitant, les étendre à nos offices. Il en va de même, d'ailleurs, des statuts et des règlements de la Société des auteurs.

C'est qu'en effet des lois et des règlements qui visaient uniquement les théâtres et les concerts ne pouvaient atteindre, par répercussion, les offices religieux.

Ce que l'entrepreneur de concerts offre à ses auditeurs, et ce qu'il met parfois à un très haut prix, c'est, en effet, la jouissance esthétique que procure l'exécution d'une œuvre musicale. Aussi le législateur a-t-il visé — la Cour de cassation le précise — ceux qui *font jouir* le public de l'audition d'œuvres dramatiques ou musicales, et il a entendu ainsi mettre les entrepreneurs de spectacles dans la dépendance de l'auteur des œuvres qu'ils exécutent. Celui-ci pouvait, dès lors, à son tour, fixer et exiger le prix du consentement préalable qu'on était tenu de lui demander.

Mais tout autre est le caractère de nos cérémonies religieuses, et on ne saurait les assimiler d'aucune façon à un concert, même gratuit. On ne vient pas à une messe de Pâques, par exemple, et encore moins à un mariage ou à un service funèbre, pour *jouir* d'une émotion artistique : on y vient ou par piété ou à défaut, dans le second cas, par sympathie pour la famille de qui on a reçu une invitation.

C'est encore une pensée de piété qui doit présider même à l'organisation des *offices extraordinaires*, appelés parfois si improprement « concerts spirituels ». Laisser assimiler ces offices à des concerts serait nous mettre en contradiction avec la loi française elle-même, qui nous interdit de faire autre chose que des offices religieux dans nos églises, sous menace de nous en retirer la jouissance (1).

Telle est aussi et surtout — et c'est ce qui Nous importe le plus — la pensée de l'Eglise.

« Il faut condamner comme un abus très grave, déclare expressément Pie X (2), de faire apparaître la liturgie comme une chose secondaire dans les fonctions ecclésiastiques et de la mettre au service de la musique, alors que la musique n'est qu'une partie de la liturgie et son humble servante. »

La musique religieuse ne saurait être autre chose, en effet, que l'*expression de la prière*, et quand on chante un *Gloria*, une *Préface* ou un *Sanctus*, ce n'est pas pour le plaisir des fidèles, et moins encore pour celui des curieux qui auraient pu s'introduire dans l'église sans un motif de piété : on chante pour honorer et adorer Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et Nous ne pouvons ni oublier ni laisser oublier ce qui est l'objet même et l'honneur de notre sacerdoce.

On ne peut donc établir aucune parité entre nos offices et les auditions des concerts, et c'est la raison pour laquelle, à Notre sens, les cérémonies religieuses ne rentrent ni dans les formules ni dans la pensée du législateur ou du juge.

Nous sommes, vous le voyez, Monsieur le Curé, très loin et très au-dessus des questions d'intérêt. Au reste, Notre intérêt Nous préoccuperait beaucoup moins, s'il Nous était permis d'envisager la question sous cet angle, que celui des auteurs ou de leurs ayants droit. Mais ce qui Nous émeut et ce qui Nous empêche d'entrer dans la voie qu'on Nous propose, c'est qu'il faudrait aujourd'hui, pour nous appliquer la législation qui règle les droits d'auteur, nous faire entrer, bon gré, mal gré, dans la catégorie des entrepreneurs de spectacles, et on ne doit pas pouvoir le faire de notre gré.

De fait, les contrats qui ont été signés, en très petit nombre d'ailleurs, par quelques curés de province, ont été initialement formulés dans les mêmes termes et dans le même cadre imprimé que les contrats passés avec les entrepreneurs de spectacles. Tant il est vrai qu'on n'avait pas songé à nos offices ! Et les contractants se sont trouvés dès lors assujettis aux prescriptions des règlements de la Société concernant la déclaration des offices, la communication des programmes musicaux et leur composition, la limitation dans les programmes des morceaux d'un même auteur, les pénalités d'amendes, etc.

La question n'est donc pas, vous le voyez, Monsieur le Curé, aussi évidente ni aussi simple que les auteurs et leurs représentants l'avaient pensé d'abord, en se plaçant au seul point de vue du droit naturel de propriété.

Et c'est pourquoi, en l'état actuel de la question, et aussi longtemps qu'elle se présentera comme Nous venons de l'exposer, Nous déclarons qu'il ne Nous est pas possible d'accepter qu'aucun droit soit versé à la Société des auteurs sur la musique exécutée, au cours des offices ordinaires ou extraordinaires, dans les églises ou chapelles de Notre diocèse.

Au reste, vous savez, Monsieur le Curé, la préférence que j'ai marquée dès longtemps pour la musique d'église proprement dite, préférence dont témoignent l'*Institut grégorien* et les lettres pastorales que je vous ai adressées à ce sujet (1).

Je ne songe pas à restreindre aujourd'hui les directions que je vous ai données dans ces documents, ni à proscrire de nos églises la musique religieuse, que le *Motu proprio* de Pie X accepte sous certaines réserves. Mais la demande formulée par la Société des auteurs m'incite à préciser ma pensée et à vous donner les directives qu'elle appelle et que vous attendez de votre archevêque. En conséquence :

(1) Voir loi du 9 décembre 1905, art. 12 et art. 13-4°. (Les notes figurent dans le document.)

(2) *Motu proprio* [du 22. 11. 1903] sur la musique sacrée, règle 23 [publié *in extenso* dans les *Questions Actuelles*, t. 72, pp. 66-73].

(1) 9 octobre 1921 [*D. C.*, t. 6, pp. 394-400] et 4 octobre 1925.

1° Nous proscrivons à nouveau, et rigoureusement, des programmes musicaux de nos maîtrises, même dans les morceaux d'orgue ou d'autres instruments, et aussi bien dans les offices des dimanches et des fêtes qu'aux mariages, aux cérémonies funèbres et aux offices extraordinaires, tout emprunt au répertoire théâtral. « La musique sacrée doit être sainte, déclare Pie X, et, par suite, exclure tout caractère profane. » (1) On ne doit donc jamais entendre, dans nos églises, de morceaux d'opéra ni des compositions profanes, qu'on est accoutumé de jouer dans les salons ou dans les fêtes mondaines. Sur ce point, Notre défense est absolue.

Nous voulons aussi réformer l'usage qui s'est introduit dans quelques paroisses et en vertu duquel les familles s'entendent directement avec les maîtres de chapelle pour la composition du programme musical des mariages et des cérémonies funèbres. C'est là une source d'abus. Ce n'est pas la préférence des familles qui doit nous guider ici, mais les directives de l'Eglise.

2° Pour prévenir toute assimilation blessante et dangereuse de nos offices à des concerts, Nous interdisons *définitivement* aux *offices extraordinaires* l'exécution de la musique moderne, qui n'a pas été laissée par les compositeurs ou qui n'est point encore entrée dans le domaine public.

Nous tenons à faire remarquer, à cette occasion, que ce serait un contresens de laisser annoncer nos offices, ordinaires ou extraordinaires, dans les courriers des théâtres, ou d'en mettre les cartes en vente dans les agences de publicité musicale et théâtrale. Nous réprouvons ce genre de publicité, auquel on n'a pu recourir, dans le passé, qu'à Notre insu. Les concerts spirituels proprement dits, c'est-à-dire les manifestations artistiques auxquelles on entend convoquer, par la voie de la presse théâtrale, de simples amateurs de musique, peuvent et doivent être donnés, comme les concerts de musique profane, dans des salles de fêtes.

3° Jusqu'à ce que Notre droit, tel que Nous Nous croyons fondé à le définir, ait été reconnu, Nous étendons *provisoirement* cette même interdiction d'exécuter les compositions musicales, sur lesquelles la Société des auteurs entend exercer un droit, à toutes les autres cérémonies : Messes, Vêpres, Saluts, mariages, cérémonies funèbres, etc.

Cette dernière prescription n'est, vous l'avez remarqué, qu'une mesure provisoire et de précaution sur laquelle je me réserve de revenir lorsque la question qui Nous divise avec la Société des auteurs aura été réglée, et d'entente avec elle, je veux l'espérer.

Je rends encore une fois hommage à la loyauté des représentants de cette Société, qui ont estimé défendre un droit, mais je me devais, et je devais à l'honneur de mon clergé et de la religion, de soulever le point de vue, resté jusqu'ici dans l'ombre, de l'assimilation de nos offices aux exécutions théâtrales, assimilation qu'entraînerait fatalement l'application de la législation actuelle à nos cérémonies religieuses.

Vous voudrez bien profiter de cette circonstance, Monsieur le Curé, pour réformer, en tant que de besoin, les abus qui auraient pu s'introduire, çà et là, dans Nos églises dans la pensée d'y attirer les indifférents. Ce n'est pas en flattant les goûts des hommes qu'on les convertit : c'est en leur prêchant l'austérité de la morale évangélique et le culte d'adoration dû à Jésus-Christ, qui habite personnellement nos tabernacles ; c'est en restant fidèles toujours à l'es[prit] de la liturgie, qui, dans les magnificences de ses plus belles solennités, n'a jamais en vue que la gloire de Dieu et le respect dû à sa divine majesté.

Je vous prie, Monsieur le Curé, de vouloir bien communiquer les décisions contenues dans la présente Lettre à votre clergé et à votre maîtrise, et je compte sur votre zèle pour les faire appliquer, persuadé que chacun, pour sa part, acceptera de bon cœur la gêne momentanée qui pourra en résulter.

Croyez toujours, cher Monsieur le Curé, je vous prie, à mes sentiments d'affectueux et paternel dévouement en Notre-Seigneur.

† Louis, cardinal Dubois,
*archevêque de Paris.*

(1) *Motu proprio*, règle 2.

## Réponses ministérielles

### Droit des pauvres

**Société sportive. Représentation théâtrale. Droit des pauvre[s]. Assujettissement.**

Du *J. O.*, 21 avril 1928, Déb. parl., Ch., p. 175[7]

15 779. — M. Georges Legros, *député, demande à M.* [le] ministre du Travail *si la recette provenant d'une représe[n]tation théâtrale donnée par les membres d'une société spo[r]tive, dûment déclarée, en vue d'alimenter sa caisse, e[st] soumise à la perception du droit de régie et du droit d[es] pauvres.* (Question du 9 mars 1928.)

Réponse. — L'examen des questions relatives à la pe[r]ception du droit de régie rentre dans les attributions [du] ministre des Finances. En ce qui concerne le droit d[es] pauvres, les lois qui l'ont institué ne prévoient aucu[ne] exception, et il doit être perçu, aux termes de la loi [du] 7 frimaire an V, sur la recette de tous les spectacles où [se] donnent des pièces de théâtre, des bals, des feux d'artifi[ce], des concerts, des courses et exercices de chevaux, p[our] lesquels les spectateurs payent. A diverses reprises, il [est] vrai, le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rej[eté] des demandes formées par des bureaux de bienfaisance tendant à la perception du droit des pauvres sur le prod[uit] de réunions organisées par des sociétés sportives (27 févr[ier] 1925, 31 juillet 1925), mais il s'agissait de simples réunio[ns] et le Conseil d'Etat a eu soin de spécifier que ce genre [de] spectacles ne rentrait pas dans la catégorie de ceux q[ue] visés la loi du 7 frimaire an V, tandis qu'il s'agit ici [de] représentations théâtrales qui, sans aucun doute, constitu[ent] les spectacles assujettis par cette loi au droit des pauvr[es].

### Associations d'éducation populaire

**Circulaire du 12 mars 1927. Conditions d'applicatio[n] aux associations d'éducation populaire.**

Du *J. O.*, 18 mai 1927, Déb. parl., Sén., p. 48[.]

8053. — M. Bignon, *sénateur, demande à M. le minis[tre]* des Finances *s'il n'estime pas que la circulaire du 12 m[ars] 1927 ne devrait pas s'appliquer aux sociétés d'éducat[ion] populaire qui ont généralement peu de ressources et [qui] étaient exonérées du droit sur les spectacles pour les rep[ré]sentations qu'elles donnent à leur profit par l'article 93 [de] la loi du 25 juin 1920.* (Question du 29 mars 1927.)

Réponse. — Des instructions ont été données afin [que] l'exonération continue à être accordée d'office dans [tous] les cas où l'on ne se trouve pas en présence d'une v[éri]table exploitation théâtrale ou cinématographique, er[...]rement comparable à une exploitation commerciale o[rdi]naire et sans lien effectif avec le but d'éducation popul[aire] poursuivi.

# DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

*PROBLÈMES D'APRÈS-GUERRE*

## La Syrie sous mandat français (1)

### Le haut-commissariat du général Sarrail

**(24 déc. 1924-8 nov. 1925.)**

*(Suite.)*

#### La campagne de l'opposition contre le haut-commissaire

Les débuts maladroits de la politique du général ne pouvaient manquer de renforcer l'opposition. Nous disons renforcer parce qu'il faut avouer que sa nomination avait fort déplu à quelques-uns, au courant du passé de Sarrail, et qui s'étaient toujours refusés à lui faire crédit. Mais il est exagéré d'affirmer, comme l'a fait M Albert Londres en particulier (2), qu'à peine nommé le haut-commissaire fut l'objet d'attaques virulenres de la part de certaine presse, prétendûment influencée par les Pères Jésuites. Trop souvent Sarrail n'attendit même pas l'attaque pour riposter, et s'il y eut campagne contre lui, c'est qu'il se garda de faire mentir sa vieille réputation d'anticlérical farouche. Sans égard pour personne ni pour rien, il commençait à appliquer son programme.

Sans revenir sur les mesures et les incidents relatés, il multiplia comme à plaisir dès le début les vexations, les mesures arbitraires et partiales. L'un de ses premiers gestes, à peine installé à Beyrouth, était de rouvrir une école fermée par Weygand pour cause d'immoralité et de bolchevisme ; puis il attribuait 50 000 francs à la Mission laïque ; en février, il présidait une réunion d'anciens élèves de l'école laïque et y faisait annoncer, par M. Cayla, gouverneur du Grand-Liban, la fondation de plusieurs pensionnats primaires qui fourniraient des élèves au Lycée de Beyrouth, aux frais du Gouvernement. Et M. Cayla, découvrant ses batteries, faisait entrevoir l'école neutre unique pour le Liban, pays foncièrement catholique.

Sarrail essayait de transporter en Syrie les luttes religieuses. Mais les catholiques ne se laissaient pas faire. Des protestations s'élevèrent, et qui ne venaient pas toujours du côté des opprimés. Ainsi, dans la presse syrienne, le *Lissan-ul-Hal* (28. 1. 25), journal très modéré (1), constatait, un mois à peine après l'arrivée du haut-commissaire, que « la présence du général a divisé le pays en deux parties : les cléricaux et les anticléricaux ».

Ces luttes, politiques et confessionnelles, modérées au début, allaient en s'aggravant de jour en jour ; les réclamations devenaient plus nombreuses et plus violentes, les passions, assoupies par la politique prudente de Gouraud et de Weygand, se réveillaient. Bientôt toutes les classes de la population intervenaient avec ardeur dans la mêlée. Voici un exemple, entre cent, du ton de la presse qui défendait l'état de choses existant. L'*Echo d'Orient* écrivait :

> Si l'on veut un Etat laïque, il faut le vouloir, non pas seulement pour l'étiquette, mais jusque dans ses conséquences. Il ne faudrait plus admettre, aussi bien pour les musulmans que pour les chrétiens et les juifs, l'intrusion du pouvoir spirituel dans le temporel. Si l'on supprime les tribunaux religieux, il faudra bien aussi supprimer les tribunaux « chéris », et de même que nous ne faisons pas tirer cent un coups de canon au matin de Pâques, il faudra — nous en serons désolés — renoncer aux salves du Ramadan. (*Echo d'Orient*, 28. 3. 25.)

---

(1) Voir *D. C.*, t. 15, col. 1495-1535 ; t. 17, col. 27-56, 1507-1536 ; t. 18, col. 405-435, et t. 19, col. 163-184, 1129-1139.

(2) M. ALBERT LONDRES écrivait, en effet, dans le *Petit Parisien* (20. 12. 25) : « Sarrail est nommé.

» Son nom tombant sur le Liban y fit le bruit de la foudre.

» Ce pays — le Liban, — l'une des quatre parties de la Syrie, vit sous l'autorité de son patriarche, obéit à ses évêques, s'instruit chez les Révérends Pères. On lui envoie un homme, illustre pour d'autres motifs, mais connu comme un anticlérical déterminé.

» Ce choix parut une provocation.

» Que se passa-t-il ?

» Les chrétiens, certains de la guerre, n'en attendirent pas la déclaration. Ils attaquèrent.

» La chute de Saint-Jean d'Acre, dit l'histoire, avait marqué, en 1291, la fin de la huitième et dernière croisade. Une neuvième commençait.

» Les chrétiens, de leur vivant, ne sont pas tous des saints. Leur campagne fut féroce. Quand on se bat, souvent on ferme les yeux, alors, sait-on toujours où l'on frappe ? Ils usèrent de coups défendus, cela est évident. Ils poussèrent même la cruauté jusqu'à imposer, en signe de détresse, deux minutes de silence aux élèves de leurs écoles. Pauvres petits Libanais !

» Le Pierre l'Ermite de cette nouvelle croisade était un Jésuite qui a des yeux d'agate et une barbe en pleine floraison. Au milieu du combat, de sa belle voix, il soutenait les croisés. Il s'appelle, d'ailleurs, le père Chanteur. [...]

» Eh bien, si Sarrail n'avait pas été l'homme que je viens de vous présenter, qu'eût-il fait en débarquant à Beyrouth ?

» Il eût appelé les « croisés ».

» — Messieurs, leur eût-il dit, vous prétendez que je suis Saladin, que je vais marcher contre le Saint-Sépulcre. Vous vous trompez, Saladin est mort, et la preuve : son tombeau est à Damas. On paye même dix piastres pour le visiter ! De plus, le Saint-Sépulcre n'est pas en Syrie, il est en Palestine et sous mandat des Anglais, ce qui veut dire qu'il est bien gardé ! Laissons donc là nos querelles, il n'y a ici que des Français. Oubliez mes opinions, j'oublierai vos injures. Nous ne serons pas trop nombreux, croyez-moi, pour répondre à tous nos ennemis.

» Les choses ne se sont pas passées ainsi.

» Le père Chanteur criait : En joue ! Sarrail répliquait : Feu ! »

(1) « Le plus modéré, le plus euphémique des journaux de Beyrouth, le *Lissan-ul-Hal*, qui, si le firmament venait à s'aplatir sur le sol, parlerait seulement d'un léger trouble atmosphérique, vient d'entrer dans une cruelle série de considérations diverses sur les diverses divisions qu'a suscitées dans le pays l'arrivée du général Sarrail. » (*Echo d'Orient*, 19. 1. 25.)

On juge par là du ton des polémiques et de l'ardeur de la lutte. D'ailleurs, la presse anglaise et la presse allemande elles-mêmes soulignaient le goût immodéré du général Sarrail pour les luttes religieuses. La *Vossische Zeitung*, appréciant le rôle du haut-commissaire, notait :

Sarrail n'était pas seulement un général, c'était aussi un homme de parti. [...] Sa politique était non seulement au sens positif promusulmane, c'est-à-dire, puisque les musulmans sont la majorité de la population, démocratique et libérale, mais encore elle était, au sens négatif, anticléricale, ou — ce qui revient au même en Orient — antichrétienne, anticatholique. (*Vossische Zeitung*, 6. 12. 25 ; traduite par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, 8. 12. 25.)

Le *Times* allait plus loin et montrait les ravages que l'anticléricalisme exerçait jusque dans l'entourage immédiat du haut-commissaire, parmi ses collaborateurs intimes :

L'anticléricalisme a pénétré l'Administration, dont les membres sont, en conséquence, divisés entre eux. Vers la fin, même les partisans politiques du général Sarrail, dans le service, ne partageaient pas entièrement ses vues, et il s'entendait de moins en moins avec le personnel placé sous ses ordres. Il refusait d'écouter ceux qui avaient le courage de lui dire la vérité, et il agissait sans tenir le moindre compte des faits de la situation et avec la résolution d'imposer à tort ou à raison son point de vue personnel. Les membres de l'Administration sont sincèrement à plaindre de s'être trouvés dans une situation aussi impossible. En présence de l'appui dont le général Sarrail disposait en France, ils ne pouvaient rien faire pour empêcher les erreurs qui se commettaient ou pour arrêter la désintégration qui s'opérait progressivement. (*Times*, 24. 11. 25.)

La Syrie devenait peu à peu un champ clos où se donnait un spectacle attristant. D'autres mesures encore allaient aggraver la situation.

### Dissolution du Conseil représentatif du Grand-Liban.

Mal inspiré dans le domaine politique et religieux, le fut-il autant dans le domaine administratif ? Nous avons vu comment avait été « démissionné » le général Vandenberghe, gouverneur du Grand Liban. Qui allait le remplacer ? D'après les assurances formelles qui lui avaient été données, le Conseil représentatif devait désigner trois candidats *indigènes* et choisir ensuite lui-même le gouverneur avec l'assentiment du haut-commissaire. Un arrêté de ce dernier déclarait que le Conseil serait libre de désigner un gouverneur libanais ou français ; mais, avant la réunion, Sarrail prononçait l'exclusive contre le président du Conseil, M. Emile Eddé, catholique notoire et assuré d'une majorité de 27 voix sur 30. Le 12 janvier 1925, jour de l'élection, M. Rozoor, délégué du haut-commissaire, invitait le Conseil à élire trois candidats, immédiatement et *sans discussion*. Protestation des députés, qui veulent délibérer. Le président, M. Eddé, défend ce droit imprescriptible. M. Rozoor refuse de céder et exige qu'on procède immédiatement à l'élection sans discuter les titres des candidats. Le Conseil, consulté par son président, refuse à l'unanimité de se conformer aux ordres du haut-commissaire. M. Rozoor se retire. La séance est levée.

Le lendemain, 13 janvier, paraissait un arrêté qui déclarait le Conseil représentatif dissous :

Considérant que le Conseil représentatif du Grand-Liban, appelé à désigner trois candidats aux fonctions de gouverneur de l'Etat, en exécution de l'arrêté n° 3 023 1/S précité, a levé la séance sans se prononcer sur la question qui lui avait été expressément posée, et qui était inscrite en tête de l'ordre du jour soumis à ses travaux ; qu'il a, de ce fait, affirmé sa carence ;

Considérant qu'au moment où va s'élaborer le statut organique de l'Etat du Grand-Liban il est indispensable à la Puissance mandataire de pouvoir s'appuyer sur un Conseil représentatif soucieux d'assumer les responsabilités que comportera la situation. [...] (*Asie Française*, janv. 1925.)

Le régime de l'arbitraire s'installait ainsi dans le pays, et Sarrail instituait une véritable dictature.

Un arrêté subséquent déléguait M. Cayla, gouverneur des Alaouites, dans les fonctions de gouverneur du Grand-Liban. Par la destitution du général Vandenberghe, on avait prétendu « faire taire le parti d'opposition libanais, qui ne cessait depuis des années, aussi bien à Beyrouth que dans les journaux arabes rédigés à l'étranger, de reprocher à la France le maintien au Liban d'un gouverneur français » (*Revue mondiale*, 15. 3. 25). Mauvaise raison, puisque, le Conseil dissous, Sarrail se hâta de placer à la tête du Grand-Liban un autre Français, M. Cayla, son ami intime, tout acquis à ses idées. Toutefois, selon les termes mêmes de l'arrêté de nomination, le haut-commissaire ne faisait que « déléguer M. Cayla dans les fonctions de gouverneur ». La question du gouverneur libanais était de la sorte remise aux prochaines élections. « Le coup fut dur, constatait l'auteur de l'article, déjà cité, de la *Revue mondiale* (15. 3. 25), non pour le pays, mais pour les politiciens de Beyrouth. Il y eut, certes, quelque émotion parmi eux et parmi les journalistes à leur solde, car on n'était guère habitué, au Liban, à voir la Puissance mandataire user de son autorité. Les députés libanais, qui s'étaient pris trop au sérieux, furent atterrés de voir qu'ils n'avaient pour eux ni les rieurs ni la majorité de l'opinion. »

Loin de se laisser atterrer par cet éclat, l'opposition redoubla de violence et rallia de nombreuses personnalités, jusque-là restées inactives, mais attentives toutefois à la ligne de conduite du haut-commissaire pour passer dans un camp ou dans l'autre. La campagne continua, s'enfla contre le général, tant et si bien que ce dernier, entraîné peut-être malgré lui, sur la pente où il s'était imprudemment engagé, se résolut à de nouvelles mesures draconiennes. Il crut bien faire en essayant de bâillonner la presse.

### Restrictions à la liberté de la presse.

#### Censure et suspension.

Le 21 avril 1925 paraissait cet arrêté, revêtu de la signature du gouverneur du Grand-Liban, M. Cayla, et approuvé par le haut-commissaire :

ART. 1er. — Sans préjudice des poursuites judiciaires déjà prévues par la loi, le gouverneur du Grand-Liban pourra, par mesure de gouvernement prise en Conseil des directeurs, suspendre tout journal ou écrit périodique qui aura publié un ou plusieurs articles, informations ou dessins de nature à porter atteinte à l'autorité des pouvoirs publics par l'usage licencieux du droit de critique et, d'une façon générale, à troubler, pour quelque motif que ce soit, la paix et l'ordre publics.

Une décision du gouverneur, ayant le même caractère et prise dans la même forme, pourra rendre cette suspension applicable à tout journal ou écrit périodique suspendu.

Art. 2. — Toute infraction aux mesures de suspension prévues ci-dessus est punie de six jours à six mois d'emprisonnement et d'une amende de 100 à 500 livres.

Les poursuites seront intentées cumulativement contre le directeur, le propriétaire et l'imprimeur.

En outre, les exemplaires publiés en contravention aux dispositions ci-dessus seront saisis par mesure de police sur l'ordre du gouverneur.

Art. 3. — Pourront être saisis par mesure de police, sur l'ordre du gouverneur, les écrits non périodiques, tels que tracts ou affiches, qui seront de nature à porter atteinte à l'autorité des pouvoirs publics, et d'une façon générale, pour quelque motif que ce soit, la paix et l'ordre publics (1).

Immédiatement, de nombreux blancs attestaient l'activité de la censure. Pour protester, onze journaux libanais décidaient de suspendre leur publication pendant huit jours (2). Par ailleurs, douze directeurs de journaux envoyaient à Paris la protestation suivante :

Les douze journaux soussignés, émus d'apprendre que sur les instances du gouverneur du Grand-Liban, M. Cayla, et pendant l'absence du Conseil représentatif, un nouvel arrêté a paru autorisant la suspension des journaux par mesure de gouvernement, avec sanctions excessives et simultanées contre les propriétaire, directeur et imprimeur, protestons contre les mesures despotiques contraires aux principes de la France libérale ;

Sollicitons de surseoir à l'exécution et demandons l'envoi d'une commission d'enquête pour mettre fin à la situation critique due à la politique du gouvernement Cayla.

Suspendons provisoirement toute publication huit jours, en protestation.

Beyrouth, 24 avril.

*Signé :* Bayana, Charlal, Dabbour, Maarad, Haress, Messager, Liban ; directeurs des journaux *Réveil*, *Orient*, *Arz*, *Ahwval*, *Fata-Arz*, *Dabbous*.

L'*Asie Française* notait qu' « avant même la publication de cet arrêté l'annonce de sa prochaine promulgation avait soulevé de vives protestations parmi les journalistes de l'État du Grand-Liban, qui déclaraient ne voir aucune raison d'étendre à ce pays la mesure antilibérale prise quelques jours auparavant par le Conseil représentatif syrien, et s'étonnaient de voir approuver par le troisième haut-commissaire, contre la presse, une mesure contraire à tous les précédents ». (*Asie Française*, mai 1925.)

*Le Réveil*, de Beyrouth (1. 5. 25), faisait remarquer que « sous tous les régimes français successifs la liberté de la presse a été de plus en plus élargie : la censure préalable fut abolie sous Gouraud, la censure du bureau de la presse cessa d'exister sous Weygand. [...] Des mesures aussi exceptionnelles ne se prennent que dans des cas extrêmement graves d'état de siège ou de révolution ». En même temps, ce journal prenait soin de publier chaque jour, pour bien affirmer son loyalisme français, cette déclaration très nette : « Notre devise « Grand-Liban, la France et Mandat », notre attitude « française » vieille de vingt années veulent que nous nous efforcions de maintenir ici un Mandat net de toute erreur, une tradition qui ne se démente pas, une France inattaquable. Nous n'agissons que dans ce but, nous ne luttons que pour cet idéal. »

Quelques jours après la publication de l'arrêté, les journaux d'Alep joignaient leur protestation à celle de Beyrouth et suspendaient à leur tour leur publication pour huit jours. L'*Orient* (30. 5. 25), en signalant le fait à ses lecteurs, écrivait :

Le général Sarrail, lorsque nous lui avons formulé notre protestation contre les mesures de rigueur prises le 22 avril, nous a répondu catégoriquement qu'il était résolu à suspendre sur nos têtes l'épée de Damoclès, mais que néanmoins, et sous cette seule réserve de nous voir trouer le crâne, « nous demeurions libres d'écrire ce que bon nous semblerait ».

Une telle formule part peut-être d'un excellent naturel, mais il n'est pas possible, on le conçoit, qu'elle nous donne satisfaction. Elle rappellerait assez volontiers la fameuse phrase de Victor Hugo : « Tout le décret de la presse peut se résumer en une ligne : Je permets que tu parles, mais j'exige que tu te taises. »

Ces demi-libertés ne nous disent rien qui vaille et Etienne Rey avait raison : « Il n'y a pas pour l'esprit de demi-liberté. Il faut qu'il soit esclave ou roi. »

Quand nous comparons les excès que l'on a voulu reprocher à notre presse aux écrits et aux dessins de la presse la plus modérée de France, nous constatons que nous sommes encore demeurés fort en deçà des limites que l'on nous accuse d'avoir dépassées. [...]

Les défenseurs ne manquèrent pas au haut-commissaire, ni dans la presse, surtout métropolitaine, ni parmi les personnalités influentes. Dans l'article cité déjà de la *Revue mondiale*, l'arrêté du 21 avril 1925 est justifié en ces termes : « Arrêté normal dans un pays vivant, comme le Liban, sous régime spécial, que le haut-commissaire a appliqué dans l'intérêt du mandat français... » Arrêté d'autant plus normal même, prétend la *Revue mondiale*, que « la presse de Beyrouth ne comprend que des journaux tirant à un petit nombre d'exemplaires; rares sont ceux qui atteignent quinze cents. Entretenus chacun par une communauté ou par un riche notable, tirant aussi parfois leurs ressources d'origines moins avouables, les journaux de Beyrouth sont pour la plupart destinés à servir l'ambition de leurs propriétaires et le plus souvent sont dirigés par des jeunes gens sans aucune notion du métier (1). Nombreuses ont été et sont encore les feuilles disparaissant après une brève existence pour reparaître un jour et végéter à nouveau ». (*Revue mondiale*, 15. 3. 25.)

---

(1) *Asie Française*, mai 1925.

(2) Voici, d'après l'*Asie Française* (mai 1925), les noms de ces journaux : *Al Ahwal* (quotidien), *Al Arz* (quotidien), l'*Orient*, le *Réveil* (quotidiens français), *Bayan*, *Dabbour*, *Dabbous*, *Fata-Arz*, *Gorbal*, *Haress*, *Maarad* (périodiques arabes).

(1) Allusion peut-être aux rédacteurs de l'*Orient*, qu'une Lettre de Syrie, publiée dans la *Croix* du 12. 5. 25, ne représente pas si dénués de métier : « Avant de partir, le général Weygand avait eu l'étrange faiblesse de nommer directeur du service de la presse un M. N., qui a du style, du toupet et pas de scrupule. C'est lui qui se chargea de faire l'opinion. Il cuisina les dépêches qu'il servait aux autres journaux, allongeant, coupant *Havas* à sa guise. C'est ainsi qu'il nous donna des chiffres absolument fantaisistes pour le vote qui suivit la fameuse interpellation sur la lettre des cardinaux. Le journal *l'Orient* ayant fait la mauvaise tête, on le suspendit. Mais quelques jours après, l'*Echo d'Orient* parut et entreprit une campagne très vive contre V..., Cayla et Cie. Les rédacteurs étaient jeunes, on affecta de les traiter de gamins. Mais bientôt, les gamins eurent mis les rieurs de leur côté, et chaque numéro de l'*Echo* était une volée de bois vert pour quelqu'un de ces Messieurs. Ils enrageaient, écumaient, perdaient la tête enfin jusqu'à lancer des blasphèmes qui achevaient de les perdre. [...] ».

Un autre défenseur de la politique du général Sarrail en Syrie, M. Georges Samné, directeur de la *Correspondance d'Orient*, rappelait « l'hostilité irréductible venant d'un parti peu nombreux..., la carence de l'assemblée à laquelle le haut-commissaire demandait de désigner des candidats au poste de gouverneur ; dissolution de l'assemblée ; nomination, au lieu d'un indigène, de M. Cayla... », puis ajoutait en manière de justification que « en tout ceci le haut-commissaire n'a fait que risposter à la guerre qui lui était déclarée sans raison valable ». Décrivant ensuite les faits qui avaient motivé le nouvel additif à la loi sur la presse, il ajoutait :

L'agitation a continué à propos de la dissolution, à propos de la réorganisation administrative, enfin à propos d'un discours, cependant des plus modérés dans le fond et dans la forme, par lequel le gouverneur Cayla a annoncé, à Zahleh, son intention de créer dans le pays un enseignement d'Etat. Les violences de langage ont été sans cesse accentuées : des journalistes courtoisement reçus par le gouverneur Cayla [...] l'ont pris à partie en termes outrageants. Bref, un fâcheux désordre moral commençait à se propager dans le pays, où il aurait risqué d'avoir les plus fâcheuses conséquences. Le gouverneur du Grand-Liban a donc pris un arrêté restreignant la liberté de la presse. [...] En principe, un Gouvernement a toujours tort, à notre époque de libre discussion et de libre critique, de toucher à la liberté de la presse. C'est une corde sensible qui ne manque jamais d'exercer une impression profonde sur le public, car la restriction de cette liberté est pour lui un symbole de tyrannie.

Dans le cas qui nous occupe, il est regrettable que le haut-commissariat ait cru devoir restreindre une liberté qu'il avait lui-même concédée par son arrêté du 30 janvier dernier [1924] Mais il a agi sous sa responsabilité, et il lui appartient de mesurer la portée et les conséquences de son acte d'autorité. (*Correspondance d'Orient*, mai 1925.)

A Paris, on commença de s'émouvoir, et, pour calmer les esprits, l'envoi en Syrie, pour une mission d'enquête, du député Auguste Brunet fut décidé en juin 1926.

« Incontestablement, écrivait l'*Asie Française* (juin 1926), les mesures prises contre la presse depuis quelques mois ont créé en Syrie et au Liban un véritable malaise ; elles sont, en outre, en opposition formelle avec l'esprit même du Mandat. Le ministère des Affaires étrangères l'a compris ; aussi a-t-il pris la résolution d'envoyer en Syrie M. Auguste Brunet, député de la Réunion, avec mission d'examiner, d'accord avec le général Sarrail, « certains problèmes d'ordre politique ou administratif intéressant l'exécution du Mandat ». La liberté de la presse est précisément un de ces problèmes. »

Les résultats de cette mission, quant à la liberté de la presse du moins, furent nuls, et l'*Echo d'Orient* le constatait, non sans amertume, après le départ de M. Brunet :

M. Brunet est venu et M. Brunet est parti sans que le « problème » en question ait été résolu. Nous l'avons déjà écrit : le premier souci du député français aurait dû être d'examiner si la réglementation actuelle de la presse au Liban et en Syrie n'était pas réellement, comme nous l'avons affirmé et comme le soutient l'*Asie Française*, « en opposition formelle avec l'esprit du Mandat ».

Il faut rendre cette justice à M. Brunet qu'il a cherché à s'informer le mieux possible, auprès des éléments les plus divers et parfois les plus opposés. Sa porte était constamment ouverte, au Grand-Sérail, à toutes les délégations. Il a écouté avec intérêt toutes les revendications qui lui étaient formulées. Après les quelques semain[es] passées à Beyrouth et dans l'intérieur, il devait être [en] possession des principales données nécessaires pour résoud[re] les questions « d'ordre politique ou administratif intére[s]sant l'exécution du Mandat ».

Renseigné comme il l'était, comment se fait-il q[ue] M. Brunet n'ait pas songé à faire abroger les dispositio[ns] draconiennes de l'arrêté sur la presse — qui n'est, [en] somme, qu'un arrêté *contre la presse ?*

Mais peut-être la décision viendra-t-elle du Quai d'Ors[ay] au moment où nous nous y attendrons le moins... (*Ec[ho] d'Orient*, 27. 6. 25.)

Un dangereux état d'esprit prévalait dans toute [la] Syrie. Avant de retracer les graves événements q[ui] s'y préparaient, citons un article, paru dans [le] *Réveil*, qui donne un tableau exact de la situati[on] à ce moment-là :

[...] On n'a même fait depuis cinq mois que de la po[li]tique. Nous avons vu des politiciens improvisés émerger [de] l'ombre et se poser en leaders influents. Cela était fat[al] lorsqu'un Gouvernement se jette à plat ventre dans [la] démagogie, l'élément obscur devient prépondérant ; [au] Liban, ce résultat n'a point failli. Toutes les classes [de] la nation sont intervenues avec une ardeur rare dans [la] lutte politique. Elles y ont été conviées par l'attitude d[u] Gouvernement qui, pour se rendre subitement popula[ire,] avait déchaîné, avec une remarquable imprudence, [les] passions longtemps assoupies.

Mais tout le monde sent aujourd'hui que ce festin [est] plein d'amertume. La boisson enivrante qui leur [est] servie depuis l'avènement du régime actuel au Gra[nd-]Liban se révèle aujourd'hui dangereuse, empoisonn[ée.] Elle risque d'accélérer cette ronde effrayante dans laqu[elle] tournoient inconsciemment l'énergie, l'activité, la volo[nté] de la nation. (*Réveil*, 26. 6. 26.)

## La révolte syrienne.

La révolte du Djebel-Druse fut un coup de t[on]nerre en France, où l'opinion, mal informée, pe[ut-]être même indifférente quelque peu à tout ce qui [ne] regardait pas directement le pays, ne savait qu'[im]parfaitement ce qui se passait dans le Proche-Ori[ent.] D'ailleurs, son attention anxieuse était tout ent[ière] aux graves événements qui se déroulaient dep[uis] avril 1925 au Maroc. On glane difficilement quelq[ues] détails dans la grande presse. Mais aussitôt con[nue] la rébellion des Druses, surgirent des nuées d'in[for]mateurs, et le procès de notre Mandat comme[nça.] La presse de tous les partis s'en mêla : on env[oya] des reporters sur place, on sollicita des entrev[ues,] des interviews, et l'agitation dans laquelle se dé[bat]tait la Syrie gagna moralement la métropole, [sans] que, la plupart du temps, l'on fût mieux info[rmé] des véritables causes de la rébellion.

Il appartenait à certains spécialistes des quest[ions] d'Orient de nous les révéler. Il ne faudrait pas c[roire] que toute la responsabilité de la crise incombe à [un] seul personnage, si haut placé fût-il. Des ca[uses] d'ordre plus général existaient. Nous distingue[rons] d'ailleurs, pour la clarté de cet exposé, entr[e les] causes lointaines et les causes immédiates d[e la] révolte.

### Causes lointaines.

Dans un article des *Etudes* (5. 5. 26), le R. P[. Ja]LABERT distingue les causes qu'il qualifie de fer[men]tations intérieures et les causes d'excitations v[enues] du dehors. Parmi les premières il cite : l'idé[e] nationaliste, le fanatisme musulman et le pa[nara]bisme.

**Excitations intérieures : a) l'idéologie nationaliste.**

Il faut entendre par là l'attitude de certains nationalistes syriens ou libanais, infime minorité d'extrémistes, dont les prétentions remontent à la fin de la guerre, aussitôt après l'émancipation de la tutelle turque. Leur devise : « La Syrie intégrale et indépendante » associait, dit le P. Jalabert, « une idée juste à une chimère ». Idée juste en ce que l'amputation de la Palestine, détachée de la Syrie, fut un défi à toutes les règles économiques et morales. Chimère en ce que les peuples, comme les individus, ne peuvent passer sans transition de l'enfance à la maturité virile, vérité universellement reconnue à Genève par la création des « mandats ». Les nationalistes syriens auraient fait preuve de sagesse en modérant leur impatience et en faisant confiance à la Puissance mandataire, qui ne travaille que dans leur intérêt. S'ils n'eussent été aveuglés par leur passion chauvine, par leur orgueil en mal de jouer un rôle politique, les extrémistes syriens eussent dû se rendre compte de la nécessité d'une étape intermédiaire entre la sujétion turque et la pleine indépendance. Comment ce peuple, divisé si profondément au point de vue ethnique et religieux, pourrait-il d'un seul coup vivre en bonne harmonie ? Ne fallait-il pas de toute évidence procéder à un ajustement d'équilibre entre les groupements en présence ? Or, seule une tierce Puissance qui eût à la fois assez d'autorité pour imposer son arbitrage, et assez de désintéressement pour se vouer à cette tâche laborieuse et ingrate, pouvait en assumer le fardeau. Le passé de la France, sa longue amitié pour la Syrie, la désignaient pour cette mission. Une partie de l'opinion se rallia à notre mandat ; il y eut des adversaires déclarés ou dissimulés, intrigants pleins d'ambitions personnelles, féodaux intéressés ou intellectuels dévorés du désir de jouer un rôle qui les mît en vedette (1).

**b) Fanatisme musulman.**

Les menées de ces opposants furent jugées négligeables par l'Administration française, et cela explique sa mansuétude à leur égard. Négligeables, certes, elles l'eussent été si elles n'avaient trouvé un double point d'appui, l'un, permanent, dans l'opposition foncière des musulmans à la civilisation latine, et l'autre, occasionnel, dans l'éveil du nationalisme arabe ou panarabe. Citons l'exposé du P. Jalabert :

Rêver d'une réconciliation de l'Islam avec la chrétienté, c'est se leurrer d'une illusion. De par leurs principes, ces deux civilisations s'opposent fondamentalement, et la laïcisation de l'une comme de l'autre ne fera que déplacer le point précis où, en fin de compte, ces deux conceptions politiques doivent fatalement s'aheurter. Comme l'a fort justement remarqué M. Louis Bertrand, dans un livre clairvoyant et courageux (2), qui bouscule les idées traditionnelles de la politique dite musulmane de notre pays, « l'Islam ne peut admettre que lui » ; qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, tant qu'il restera ce qu'il est, il sera « l'adversaire irréductible de la civilisation occidentale ». Or, en Syrie, il n'y a pas à compter seulement avec cette tendance intérieure de l'Islam, il faut encore faire état d'un fait : dans ces régions, voilà plus d'un millénaire que l'hégémonie musulmane s'est établie. On conçoit qu'une douzaine de siècles d'histoire ne puissent s'effacer par une bataille et un article de traité. L'islamisme devait donc, par la force des choses, demeurer en Syrie l'antagoniste de la civilisation européenne, dont l'introduction marquerait la fin de son hégémonie.

Dans cet état des esprits, le nationalisme extrémiste avait son point d'insertion naturel. Pour les musulmans syriens, la conception de la « Syrie indépendante » ne répondrait pas seulement à une exaltation du sentiment national dans la mesure où l'on peut parler de « sentiment national » en Orient, mais elle s'appuierait au fond sur la défiance de l'étranger, l' « égoïsme sacré » s'accompagnerait naturellement, chez les musulmans, d'un retour du fanatisme ancestral et d'une explosion de xénophobie. (*Etudes*, 5. 5. 26.)

**c) Le panarabisme.**

Création artificielle, affirme le P. Jalabert. Oui, et à laquelle nous avons involontairement, mais imprudemment prêté la main. Dès la fin de la guerre, et même avant, nous avions fait aux Arabes du Hedjaz, en la personne de leur chef, le Malik Hussein, des promesses considérables : création d'un Empire arabe ou d'une confédération d'Etats arabes. On ne s'était pas contenté de promesses, on avait même enregistré, sous une forme dubitative, des actes diplomatiques, les accords franco-anglais de mai 1916. Les Anglais en avaient amorcé la réalisation par l'établissement à Damas du troisième fils de Hussein, l'émir Fayçal, dont l'autorité s'étendait à toute la zone A, c'est-à-dire à la zone d'influence française. C'est ainsi que débutait le plan de l'impérialisme colonial anglais : création, puis réalisation de « l'idée arabe » avec l'arrière-pensée de grouper en une vaste confédération, *englobant la Syrie*, les Etats arabes de la Méditerranée à la frontière persane, et du Hedjaz à la frontière turque. Puis, pour les relier et les maintenir sous sa tutelle plus ou moins lâche, une série d'accords ou de traités. Sans s'embarrasser de vains scrupules à l'égard de quiconque, nous assistons alors, dès l'installation de Fayçal à Damas, à l'exécution de la manœuvre : propagande intense et variée, sapement de notre influence en Orient, manœuvres déloyales pour amoindrir encore notre situation déjà humiliante. Les résultats ne se firent pas attendre : ce furent dès 1919 les difficultés et les obstacles auxquels se heurta Gouraud pour relever notre prestige, et, en 1920, le conflit entre celui-ci et Fayçal, qui aboutit à l'expulsion de l'émir.

La déchéance du régime fayçalien n'arrêta pas les difficultés ; il avait laissé des « œufs de coucou » dans le pays en la personne de partisans de l'Etat arabe. Ceux-ci, férus des idées modernes par leurs études ou leur contact avec l'étranger, rêvaient d'une organisation à l'occidentale dans laquelle ils joueraient, naturellement, les premiers rôles. Tel était aussi l'idéal de certains Syriens du dehors, établis en Egypte ou même en Amérique. Ajoutons à cela l'exemple des pays voisins, placés sous mandat britannique, Transjordanie, Irak, Mésopotamie, constitués en protectorats par les Anglais sous l'autorité de princes arabes, et l'on comprendra la persistance des idées que nous venons d'exposer, et des aspirations vers un Etat syrien (1).

Telles sont quelques-unes des causes intérieures

---

(1) Sur le rôle des féodaux syriens, opposés à tout progrès dans leur propre intérêt, voir un article : « Quelques causes du malaise syrien » par M. M.-H. Froidevaux, dans l'*Asie Française* de janvier 1926, et dans le *Matin* (29. 1. 26), « Les prétentions et les menées des féodaux syriens ».

(2) *Devant l'Islam*. Paris. Plon, 1926, *passim*, notamment pp. 91-92. (Note du P. Jalabert.)

(1) Cf. Henri Froidevaux, *Asie Française*, janv. 1926 : « Quelques causes du malaise syrien ».

de la révolte syrienne. Il est à croire que les « patriotes » syriens et les tenants d'un panarabisme impossible se fussent lassés sans l'appui que leur prêtaient du dehors un comité aux infinies ramifications, la IIIe Internationale et les agissements anglais, trois des principales causes extérieures que nous allons examiner.

Excitations extérieures : a) Le Comité syro-palestinien.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la plupart des excitations venues du dehors passaient par le trop fameux Comité syro-palestinien, officiellement installé au Caire, mais aux ramifications infinies. Que l'intrigue semblât venir d'Angora, de Moscou, de France même, de Londres ou d'ailleurs, elle passait sournoisement par Le Caire (1).

La composition du Comité est assez disparate, et les membres ne sont pas toujours ce qu'il y a de plus recommandable ; mais il n'en dispose pas moins de puissants moyens de propagande :

Présidé par un personnage qui, comblé jusqu'à l'excès des dons de la fortune, estime, non sans ingénuité, qu'il suffit de posséder des richesses considérables pour être digne de ceindre la couronne princière de Syrie, composé d'avocats sans cause, de médecins sans clientèle, d'étudiants turbulents, d'aventuriers, de faméliques, d'agitateurs politiques professionnels, le Comité syro-palestinien poursuit contre la nation mandataire l'action la plus perfide.

C'est lui qui donne des ordres, fournit armes, munitions, subsides aux insurgés, auprès desquels, le fait est établi, il a d'ailleurs installé en permanence plusieurs de ses membres. [...] C'est au sein de ce Comité, enfin, que sont rédigées les proclamations et les lettres adressées périodiquement — au nom du peuple druse ! — au haut-commissaire de la République pour lui signifier à quelles conditions les rebelles consentiraient à faire la paix. [...] N'a-t-il pas créé un bureau d'informations chargé de mener en Europe, en Orient, en Amérique même, la plus ardente propagande antimandataire ?

Installé au Caire également, largement pourvu de capitaux comme il se doit, le « Bureau syrien d'informations » fournit articles et dépêches à *deux cent onze journaux* paraissant en langues arabe, latine et hindoue. Il fait même paraître à New-York un organe de langue turque : le *Barlek*.

Ses frais journaliers de correspondance oscillent entre deux cents et trois cents piastres égyptiennes (trois et quatre cent cinquante francs).

Il dispose de vingt-cinq correspondants recevant des traitements mensuels de trente livres sterling et qui, depuis le début de l'insurrection jusqu'au 15 février dernier, ont dépensé en télégrammes la somme de trois cent cinquante-neuf livres, soit plus de quarante-cinq mille francs.

En outre, le « Bureau syrien d'informations » édite tracts, brochures, volumes, qu'il diffuse à travers le monde et qui, jusqu'ici, ont coûté mille neuf cent douze livres (près de trois cent mille francs). [...] (*Matin*, 25. 3. 26.)

En Syrie, le Comité avait partie liée avec le Parti du peuple, représentant du courant activiste et groupant la majorité des gens hostiles au Mandat et à la France. C'est au Parti du peuple que le Comité transmettait ses instructions et passait des subventions. Il envoyait des émissaires au Djebel-Druse, nouait des intrigues avec les principaux foyers d'action et répandait l'argent à profusion. C'est du Caire que partaient les fils reliant le mouvement insurrectionnel avec Angora, Moscou, avec le Parti communiste français, dont les interventions à la tribune de la Chambre s'éclairent d'un jour nouveau (1), avec Genève et Rome, autour de la Commission des Mandats, harcelée des pétitions et protestations d'agents interlopes (2).

Il n'y a pas jusqu'au grand journal anglais, le *Times*, qui n'ait dénoncé les agissements du Comité du Caire : « Les rebelles, disait-il, ont certainement reçu une aide considérable et des encouragements par l'intermédiaire du Comité exécutif (du Caire) ; ce Comité est en relations étroites avec des groupements, comme le Comité du califat hindou, symbole du mouvement antieuropéen et qui est puissamment soutenu par la IIIe Internationale. [...] Sans doute les Français, par leur mauvaise administration, ont fait le jeu de leurs ennemis, mais leurs arguments sont justifiés lorsqu'ils attribuent les troubles actuels au concours et aux encouragements bolchevistes. » (*Times*, 15. 12. 15.)

b) Les agissements communistes.

Une grande part de responsabilité revient à la IIIe Internationale et aux agissements des communistes français, tant dans la naissance que dans la continuation de la révolte. Peut-on d'ailleurs concevoir un bouleversement politique quelconque dans lequel la IIIe Internationale n'aurait pas mis la main ? Au Maroc en 1925, en Tunisie, en Chine, partout on retrouve l'action néfaste des agitateurs bolchevistes. Le P. Jalabert le constatait pour la Syrie :

Fidèle à sa mission d'organiser partout le désordre, en le fomentant là où il n'est qu'en puissance, en l'activant là où il a pris naissance, la IIIe Internationale n'a pas failli à sa mission en Syrie. Son intervention là-bas, tout aussi bien que dans le Rif, est un fait notoire. Il est avéré que la section orientale du Komintern a délégué un certain nombre de représentants auprès des agitateurs de Syrie (3). Quelques-uns de ces agents marrons — pour

---

(1) Pourquoi Le Caire ? M. Pierre La Mazière nous l'explique dans une enquête du *Quotidien* (16. 12. 25) :

« Le Caire, en effet, n'est pas seulement une ville de tourisme et d'élégance. C'est un centre panislamique fort important.

» C'est au Caire que sont publiés les journaux arabes les plus considérables quant au tirage et à l'influence. C'est au Caire que, des points les plus lointains du monde musulman, des centaines de jeunes hommes viennent chaque année étudier les lettres, les sciences, la théologie à la très ancienne Université d'El-Azar, où professent les cheiks les plus vénérés et les plus savants.

» C'est au Caire que tous les nationalismes, tous les fanatismes musulmans s'entretiennent et se développent.

» C'est au Caire enfin que d'innombrables organisations de propagande sont installées, que des comités politiques ou religieux intriguent, que des sociétés plus ou moins secrètes : turques, arabes, bédouines, syriennes, druses même, se fondent chaque jour. [...]

(1) Voir l'*Officiel* des 19 et 21. 12. 25.

(2) Cf. dans l'*Orient* (24. 3. 26) un article, « Les pantins », de M. Gustave Gautherot.

(3) Il serait peut-être intéressant d'opérer ici un rapprochement. On constatera non sans surprise que Berlin était d'accord avec Moscou. Dans la *Frankfurter Zeitung* du 22. 12. 25, le correspondant de ce journal à Jérusalem brossait de la Syrie un tableau dont voici quelques lignes (d'après l'*Orient*, 26. 3. 26) : « Tout le pays se trouve aujourd'hui, à l'exception d'un petit nombre de villes, entre les mains de l'*armée nationale*, et en beaucoup d'endroits une *administration nationale* a été établie » : pour « aboutir à une paix meilleure », il faudrait octroyer « une large autonomie avec *un seul Parlement et un seul ministère pour toute la Syrie*. »

C'est exactement le langage des Soviets, et aussi des

la plupart de nationalité arménienne, tartare, circassienne, turkmène, arabe — ont été arrêtés dans les Balkans, en Egypte, en Turquie. Ils étaient porteurs de documents suggestifs, dont le rapprochement a permis de dégager les directives d'une politique de grande envergure. Comme, d'autre part, on connaît les relations étroites qui unissent le Comité interislamique de Berlin aux dirigeants de la IIIe Internationale moscovite, on peut se faire une idée du réseau d'intrigues qui s'est noué autour de la Syrie. [...] (*Etudes*, 5. 5. 26.)

On reconnait du reste, dans les articles et les protestations communistes ayant trait à la Syrie, le ton d'indignation feinte, la creuse grandiloquence des protecteurs attitrés des populations soi-disant opprimées, l'hypocrisie qui prétend arracher à la cruauté française ce peuple malheureux auquel ils promettent les joies paradisiaques du régime moscovite ; les injures, les pires mensonges sont répandus contre la Puissance mandataire et ses représentants.

L'*Humanité* du 18. 10 24, publiait un télégramme du Parti réformiste syrien remerciant le Parti communiste français de sa « noble attitude » et comptant sur son « persistant appui », et l'*Humanité* assurait ses « amis syriens » qu'ils pouvaient, en effet, « compter sans mesure sur l'entier appui » des communistes pour « les aider à s'affranchir d'un joug odieux et ridicule », le joug de la France.

En Russie, la *Pravda* du 7. 12. 24 se félicitait de la fondation du Parti communiste, qui allait « défendre contre les bourreaux français le mouvement national en Syrie et au Liban ». En avril 1925, la même *Pravda* annonçait que, grâce aux « comités illégaux et secrets » du Parti national arabe, « le mouvement révolutionnaire arabe en Syrie montait sans relâche », que « dans un avenir prochain nous serions probablement témoins d'une renaissance du mouvement national insurrectionnel en Syrie » (1). Prophétie dont il est superflu de rappeler la réalisation (1).

La *Krasnaïa Zvezda* (23. 2. 26), organe de l'état-major de l'armée rouge, déclarait qu'il y avait à ce moment quatre « questions coloniales urgentes » : celle de la Chine, celle de Mossoul, celle du Maroc, et enfin celle de Syrie. Pour la *Krasnaïa Zvezda*, le rôle éventuel de la Syrie c'est qu'elle peut servir de porte d'entrée à tout le Proche-Orient, surtout à la Mésopotamie et au Hedjaz (2). En outre, susciter de graves difficultés à la France en Syrie serait l'affaiblir et absorber une partie des forces occupées à mater la révolte d'Abd el Krim au Maroc. La *Krasnaïa Zvezda* (12. 1. 26) l'avouait en disant que « les événements en Syrie sont étroitement liés aux opérations du Maroc ». Le camarade Zinovieff, pour assurer le succès de la révolte, demandait aux communistes français de la soutenir par un fort mouvement révolutionnaire à l'intérieur de la France ; propagande antimilitariste, demande d'évacuation immédiate et complète de la Syrie par les troupes françaises, fraternisation de ces dernières avec les rebelles. Et Zinovieff fut ponctuellement obéi : c'était le moment où des députés communistes passaient en correctionnelle pour excitation de militaires à la désobéissance et à la désertion, pour diffusion de tracts antimilitaristes ; tandis qu'à la tribune de la Chambre Cachin, Doriot et compagnie fulminaient contre la guerre du Maroc et de Syrie, et réclamaient, au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'évacuation immédiate de ces pays.

### La Turquie et la révolte syrienne.

Pendant tout le temps qu'a duré la révolte syrienne, la presse turque a gardé un silence prudent : on ne relève dans les colonnes de ses journaux que des articles d'information sans commentaires. Tout au plus peut-on remarquer par ci par là des accusations directes contre l'Angleterre et contre Fayçal, son protégé, coupables, à ses yeux, de susciter l'émeute et la rébellion en Syrie. Mais, en général, les journaux turcs se défendent expressément de toute participation active aux événements :

« Il est possible, écrivait M. Younous Nodi dans la *République* (22. 11. 25), que parmi les Syriens qui

---

partisans de « l'unité syrienne ». Berlin est donc d'accord avec Moscou ? Et si l'on veut écraser « l'impérialisme international » actuel, comme disait certaine presse d'outre-Rhin, ce serait donc pour lui en substituer un autre ? Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à lire la *Deutsche Zeitung* du 5. 2. 26. Ahmed Assan Mattar, y racontant la Conférence musulmane de Berlin, écrivait textuellement : « Il faut dire, à l'honneur de l'Allemagne, qu'une très grande partie de la population allemande prend un vif intérêt aux luttes pour la liberté, non seulement des Riffains, mais aussi de tous les peuples de l'Orient... Le traité de Versailles et d'autres pactes d'esclavage qui ont été conclus depuis, entourent l'Allemagne et les peuples opprimés d'un cercle de fer. *Cette conscience commune fait de Berlin le centre naturel des mouvements d'Orient.*

» Les milieux musulmans à Berlin ont élaboré un projet qui est, à cet égard, d'une importance exceptionnelle. Il s'agit, en effet, de convoquer une conférence internationale des représentants des peuples opprimés, afin de réaliser l'union des peuples opprimés et de s'opposer aux *horreurs indicibles* qui se commettent en Chine, *en Syrie*, au Maroc. » (D'après l'*Orient*, 26. 3. 26.)

Ceci se passe de commentaire.

(1) Voici cet article, paru dans la *Pravda* en avril 1925 et reproduit par le *Nouveau Siècle* (23. 2. 26) : « La Syrie est restée, jusqu'à ces derniers temps, un pays de fermentation révolutionnaire permanente, pays de révoltes, de guérillas, d'attaques imprévues, de complots et d'attentats. Il va de soi que le mouvement antifrançais, en Syrie, a un caractère souterrain. La plus puissante organisation du pays, Hips-el-Vatani-el-Arabi (le Parti national arabe), agit par l'intermédiaire des comités illégaux et secrets. Malgré les répressions, le mouvement révolutionnaire arabe en Syrie monte sans relâche. Le mouvement national arabe reçoit, peu à peu, un caractère de la poussée de vastes masses populaires. De larges milieux intellectuels musulmans et chrétiens, autrefois hostiles les uns aux autres, s'unissent actuellement pour une lutte commune contre la France.

» Le nombre des partisans du mouvement libérateur s'accroît ; leur confiance en leurs forces devient plus forte, et *dans un avenir prochain nous serons probablement témoins d'une renaissance du mouvement national insurrectionnel en Syrie.* »

Le *Nouveau Siècle* ajoute en manière de commentaire : « Soulignons encore une fois que cette « prophétie » a été faite par la *Pravda* en avril 1925, c'est-à-dire très peu de temps avant l'explosion de l'insurrection des Druses. Cette étonnante capacité de prévision ne peut être expliquée que par l'existence de la liaison entre la IIIe Internationale et le foyer d'incendie révolutionnaire syrien. »

(1) Sur la responsabilité bolcheviste dans l'insurrection syrienne, voir un article très documenté de M. Gustave Gautherot, « Une conjuration antisyrienne », paru dans l'*Orient* du 2. 4. 26.

(2) « La Syrie, écrivait M. G. Gautherot (*Orient*, 26. 3. 26), est le pivot de l'opération, la charnière intercontinentale de la manœuvre. C'est là d'ailleurs le rôle qu'elle a joué au cours de la Grande Guerre, rôle que Guillaume II avait bien prévu lorsqu'il avait fait du Bagdad-Bahn l'artère orientale de l'impérialisme germanique, et lorsqu'il s'était théâtralement proclamé à Jérusalem le protecteur du monde musulman.

» Le Mandat français déjoue les calculs des mégalomanes de Moscou. »

se sont joints aux Druses il se trouve quelques Turcs, comme l'assurent les journaux anglais. Mais tirer de ce fait la conclusion que le Gouvernement turc joue un rôle quelconque dans le mouvement serait absurde. »

Et cependant le P. JALABERT, dans les *Etudes*, affirme que c'est « au Caire et au delà de la frontière turco-syrienne qu'il faut chercher les organisateurs du soulèvement et les agents provocateurs de désordre » :

Plus d'une fois on a signalé dans la zone frontière du Nord des rassemblements de bandes armées formées de gens sans aveu, parmi lesquels figuraient, dit-on, d'anciens officiers turcs ou arabes. Par petits paquets, ces volontaires, mobilisés par les comités d'agitateurs, s'infiltrent en Syrie et s'en vont grossir les bandes qui battent la campagne ou se groupent dans la montagne. Qu'une colonne française soit signalée, les bandes s'éclipsent, repassent la frontière pour reparaître et reprendre la suite des opérations, une fois passée la menace. Ces bandes reçoivent leur mot d'ordre, ainsi que des subsides, des comités qui fonctionnent au delà de la frontière, et notamment à Deort Yole, en Cilicie. [...]

Ces faits ne sont pas sans engager la responsabilité du Gouvernement d'Angora dans la genèse des événements qui ont eu pour théâtre la Syrie. Se borna-t-il à fermer les yeux sur la formation, l'irruption et la retraite des *tchétés* qui renouvelaient en territoire syrien les exploits des bandes qui, pendant tant de mois, maintinrent le Nord du vilayet de Mossoul sous la menace de l'incendie, du massacre et du pillage ? Faut-il même envisager l'hypothèse d'une tolérance plus ou moins ouverte ? [...] Il est d'ailleurs suffisamment établi que le comité « L'avenir de l'Islam », établi à Konia, était en relations plus ou moins directes avec les insurgés syriens, et que, d'autre part, le porte-parole des agitateurs, l'émir Chékib Arslan, ne dissimulait guère les rapports qu'il entretenait à Genève avec la délégation ottomane. [...] (*Etudes*, 5. 5. 26.)

Voilà, semble-t-il, qui permet d'affirmer sinon la collusion, du moins une indifférence plutôt bienveillante de certaines sphères gouvernementales turques pour les agitateurs syriens. La plaie ouverte aux flancs de l'Empire ottoman par le traité de Lausanne n'était pas encore fermée, et l'orgueil se réjouissait, s'il ne les entretenait pas ouvertement, des difficultés que nous rencontrions dans une ancienne province de la Porte. On ne se douterait pas, en effet, de la haine que nous avaient vouée certains milieux turcs ; cette protestation, que publiait le *Djumhouriet*, en donnera une idée :

Les Syriens qui attendaient le jour de l'affranchissement, frémissants de bonheur, et qui croyaient étreindre la liberté après laquelle ils languissaient, ont connu la mort au lieu de la vie, l'oppression au lieu de la liberté. La désillusion que leur a apportée le Mandat français, féroce et haineux, est indescriptible. La France qui a proclamé les droits de l'homme, qui prétend avoir ouvert la voie du salut et de la liberté aux peuples gémissant sous les fers des tyrans, et fait triompher les grands principes de justice et de droit, a apporté aux peuples, au lieu d'une civilisation rédemptrice, des soldats multicolores parés d'anneaux aux narines. Les populations que l'on proclamait vouloir sauver sont exterminées comme des troupeaux de bétail par les baïonnettes, les canons et les mitrailleuses de cette soldatesque sauvage. [...]

Ces hommes [les révoltés syriens] ont pris les armes pour défendre avec un héroïsme désespéré l'honneur et la liberté que cette France leur a ravis en violant sa parole. La France noble et civilisée, vénérée dans le monde pour son idéal humanitaire, est morte ; une autre France, tyrannique et dévastatrice, a pris sa place. (*Djumhouriet*, 22. 11. 25, d'après le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, 26. 11. 25.)

Rares étaient les articles de cette violence de ton, mais bien plutôt la presse turque cherchait-elle, non sans quelque apparence de vérité, à détourner les soupçons en accusant la grande ennemie, à ce moment plus que jamais à cause de l'affaire de Mossoul, l'Angleterre, dont AGHA OGLOU ADMED, dans un article du *Hakimietti-Millié*, dénonçait les « agissements », déplorant les accusations portées par la presse française contre la Turquie :

Il règne en France une mentalité spéciale consistant à ne pas voir, ou à ne pas vouloir voir les agissements de l'Angleterre. [...] Pourquoi est-ce à nous qu'on s'attaque pour faire plaisir à l'Angleterre ; pourquoi est-ce contre nous qu'on dirige ces excitations ? [...] Si l'on parcourt avec attention les journaux turcs dont se plaignent les Français, on constate que presque toutes les nouvelles ou informations de nature à les offenser sont puisées dans les journaux anglais ou dans les communiqués de l'*Agence Reuter*, agence officieuse anglaise. La vérité c'est que la presse anglaise a ouvert à propos des événements de Syrie et du Riff une campagne mondiale à tendances antifrançaises. C'est là qu'il faut chercher l'origine de toutes les nouvelles sensationnelles (1).

---

(1) Voici, à titre de curiosité, un exemple typique de la façon dont ces nouvelles tendancieuses étaient répandues par la presse anglaise dans le monde entier. Dans un article du *Petit Parisien* (24. 12. 25), M. ALBERT LONDRES nous montre les correspondants des journaux anglais à l'œuvre : « Il y avait là : *Morning Post, Daily News, Evening News, Daily Mail, Daily Telegraph, Daily Express, Manchester Guardian*. Trois vieux compagnons de catastrophes sur les sept ! Je ne manquerai pas de whisky.

» Ce n'étaient pas de jolies dactylographes qui concouraient, mais des journalistes.

» Je frappai au numéro 12.

» — Bonsoir ! vieux navigateur, fis-je. Que tapez-vous pour *Evening News?*

» Le vieux navigateur me permit de lire. Son « câble » portait déjà un titre. Ce titre était : *On bombardera Beyrouth*. Quant à la dépêche, la voici : « Si les rebelles » se joignent aux Druses du Liban, il leur deviendra » facile de s'emparer de Beyrouth. Si cette ville tombe, » les Français, sans aucun doute, la bombarderont. La » chute de Beyrouth isolera Damas du littoral, et cette » ville sera encerclée de tous côtés. »

» — Hé ! fis-je, vous voilà prophète, vieux navigateur ?

» — Bonne matière ? Bonnes dépêches ! Très intéressant pour l'Angleterre.

» Je frappai au 18. Son locataire était aussi un vieil albatros de notre bande. Il travaillait pour *Daily News*. C'était un pur Anglais. Il m'embrassa quand même.

» — Que câblez-vous ?

» — Pas énormément de choses. Vous pouvez lire.

» Je lus : « Les rebelles sont évalués à 30 000. Les » forces françaises ont été mises en déroute. Gamelin » a dû retirer ses troupes pour éviter l'encerclement. » Les soldats algériens refusent de combattre leurs frères » musulmans. Les légionnaires belges et allemands » désertent. »

» — C'est tout ?

» — Oui ! petit câble.

» — Il n'y a plus de colonne Gamelin. Comment voulez-vous qu'on l'encercle ? Trente mille rebelles ? Ils sont quatre mille en comptant les réserves. Qui vous renseigne ?

» — C'est ce que l'on dit dans le pays.

» Le *Daily Mail* occupait la chambre 4. Sa porte était

[...] Par tous ces moyens, l'Angleterre tente de tirer parti de la situation difficile où se trouve la France pour réaliser son vieux plan qui consiste à réunir les pays islamiques sous le califat du soumis et docile roi Fouad, pour dominer ainsi matériellement et moralement l'Islam tout entier. (*Hakimietti-Millié*, 20. 11. 25, d'après le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, 25. 11. 25.)

### d) Quelle a été la part des intrigues anglaises dans la révolte syrienne?

Une hostilité, à peine déguisée, des agents anglais à notre égard dans le Proche-Orient s'est bien souvent manifestée : soit lors du plébiscite syrien, soit au début de notre mandat, nous nous sommes heurtés tantôt à leur mauvais vouloir, tantôt à leur malveillance. Et cela s'explique jusqu'à un certain point. La France est, comme l'Angleterre, une Puissance musulmane, et, comme elle, elle possède des intérêts vitaux aux Indes ; la Syrie a été, après la question d'Egypte, un nouveau point de friction. C'est ce que faisait ressortir avec raison le Dr Hesse dans la *Germania :*

Jusqu'à présent les Orientaux ont toujours profité des rivalités d'intérêt de l'Angleterre et de la France en Asie Mineure, rivalités qui remontent à l'époque où Napoléon Ier forgeait des plans hardis pour la conquête des Indes britanniques. Depuis la guerre mondiale, il y eut entre les deux rivaux des frictions et des intrigues perpétuelles, entretenues soigneusement par des administrateurs élevés dans la tradition. Les conflits mesquins pendant l'occupation interalliée de Constantinople, la mission Franklin-Bouillon à Angora, les événements de Cilicie, l'affaire de Smyrne, le retrait des troupes françaises des Dardanelles, le départ de Fayçal chassé de Damas, le caractère inachevé des négociations de Lausanne, le conflit de Mossoul, les démonstrations antisionistes de Damas contre Balfour, ne sont que quelques explosions et les points marquants de cette guerre de mine continue. (*Germania*, 15. 12. 25, d'après le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, 17. 12. 25.)

La *Deutsche Tageszeitung* (30. 10. 25) notait que « ce qui se déroule en Syrie n'est au fond pas autre chose qu'un épisode de la lutte franco-anglaise pour l'influence en Orient ».

Pour le *Vorwaerts*, socialiste, « il n'y eut jamais, même pas pendant la guerre mondiale, « d'alliance » cordiale » entre Alliés dans la question orientale ». Le journal socialiste va plus loin et dénonce la tactique de l'Angleterre en Syrie : « Fomenter d'abord des troubles en Syrie, puis promettre à la France qu'on l'aiderait à les réprimer pour que celle-ci, de son côté, soutienne le point de vue de l'Angleterre dans la question de Mossoul : telle est la politique d'Amery. » (*Vorwaerts*, 9. 12. 25, d'après le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, 11. 12. 25.)

Sans accuser directement ce dernier, il n'est pas niable que la politique de ses subordonnés, en Palestine, laisse perplexe. L'*Information financière* dénonçait leur conduite en ces termes :

Les agents anglais, qui n'ont pu se consoler de l'installation française en Syrie, se croient toujours au Levant les disciples des Pitt et des Palmerston, mettant le holà aux avances des Bonaparte ou des Méhémet Ali. Ils n'ont jamais voulu comprendre l'identité des intérêts occidentaux en face du monde arabe en effervescence. De Palestine et de Transjordanie les révoltés druses ont toujours fait venir des munitions et des armes. Sans doute le Gouvernement anglais restait loyal, digne... et impuissant. Car là, comme en Pologne ou ailleurs, la politique anglaise n'est pas menée par les délégués au Foreign, au Colonial Office de la Chambre des Communes, mais par les bureaux permanents. Nous entendons les journalistes anglais pousser les hauts cris parce que M. de Jouvenel à Angora protège la Syrie contre un éventuel danger turc, et au reste par contre-coup, défend aussi l'Irak anglais. Au lieu d'attaquer partout la politique française, il serait plus simple de chercher en commun une assurance mutuelle contre les périls communs. A quand l'utile conversion sur ce nouveau chemin de Damas ? (*Information financière*, 24. 2. 26 [1].)

On a prétendu que les unitaires syriens ont été manœuvrés par l'Angleterre. En face du plan grandiose, caressé par l'Angleterre, d'un grand royaume arabe, partagé entre souverains arabes, eux-mêmes vassaux de l'Angleterre, l'accusation se justifie : s'il n'englobe la Syrie, le plan ne sera pas complètement réalisé. D'où les intrigues anglaises qui se seraient trouvées à la base de l'insurrection druse. C'est l'opinion raisonnée du Comte R. de Gontaut-Biron, personnage très averti des choses d'Orient, et particulièrement de Syrie, où il a fait un long séjour dans

---

ouverte sur le hall. Je touchai l'épaule du compagnon.

» Un câble bref était sur sa table : « Colonne Gamelin » encerclée par Druses. Gamelin a perdu 3 000 *tués.* »

» — On vous a trompé. Pourquoi envoyez-vous cela ?

» — *Daily News* l'envoie !

» — Il n'y a pas eu de combat. Je viens de Beyrouth. Je le saurais.

» — C'était le bruit de la ville aujourd'hui.

» *Où surtout on avait vu gros.* — On se réunit dans la chambre 12. Je fis connaissance des quatre autres correspondants. J'avais les journaux anglais relatant le bombardement de Damas. Ce jour-là, le *Daily Express* annonçait : « 25 000 victimes et Damas détruite. »

» — Enfin, fis-je, étiez-vous là ?

» — *Un si beau catastrophe !* Nous étions là. Deux mille *paroles* au câble.

» — Vingt-cinq mille victimes ? Vous avez vu gros.

» — Le premier soir, oui. On a diminué après !

» — Vous faites comme ce confrère américain, vous rappelez-vous, Raywnik ? qui nous a tant intrigués autrefois, en Serbie. Deux fois par jour, il câblait. Il n'y avait rien. Nous n'avons été fixés que longtemps après sur son activité professionnelle. Le matin, il envoyait une fausse nouvelle. Le soir il la démentait.

» — En ce temps-là, dit Raywnik, les câbles ne coûtaient pas si cher. Aujourd'hui, il ne démentirait plus.

» — La semaine dernière, vous avez tous annoncé la prise de Deraa.

» — Pas tous. *Morning Post* seulement.

» — Oui, fit *Morning Post*, j'étais à Damas. On me l'avait dit. Mais vous, reprit-il, s'adressant au *Manchester Guardian*, n'avez-vous pas annoncé la prise de Damas ?

» — Oui, j'étais à Deraa. On me l'avait dit.

» — Vous brûlez la censure française ? fis-je.

» — Evidemment. Chaque matin, notre courrier file sur Haïfa. En profiterez-vous ?

» J'acceptai. Un reporter doit toujours brûler les censures, même celles de son pays.

» — Vous avez de la chance, dis-je. Si ces événements s'étaient passés en Egypte et que j'eusse expédié des dépêches semblables, je sais ce qui me serait arrivé.

» — Oui, un officier de l'*Intelligence Service* eût été vous porter à domicile la date de départ du premier paquebot pour Marseille. Mais la France est toujours très correcte.

» Là-dessus, pour attendre la bande Akkache, on but du whisky à la santé des lecteurs anglais. — Albert Londres. »

---

(1) Cf. aussi le *Petit Bleu* du 22. 1. 26 et, sur les nouvelles tendancieuses répandues par les correspondants des journaux anglais sur la révolte syrienne, voir le *Petit Parisien*, 24. 12. 25.

l'Administration. Il l'affirmait dans le *Correspondant :*

[...] Il est avéré que, sinon le Gouvernement anglais, du moins ses agents en Orient, ont soutenu plus efficacement que de leurs vœux l'insurrection druse et la soutiennent encore, au mépris des arrangements conclus avec le maréchal Plumer par M. de Jouvenel et le général Gamelin. Nos rivaux britanniques n'ont donc pas perdu l'espoir et la volonté de nous évincer du Levant ; dès lors, éclairés par des précédents irréfutables, ne sommes-nous pas fondés à craindre qu'une fois réalisée la fusion, volontaire ou contrainte, des Etats sous mandat français, Londres ne provoque un regain de campagne panarabiste, tendant cette fois à rassembler sous une même loi Bagdad, Damas, Beyrouth, Jérusalem et La Mecque ? [...] (*Correspondant*, 25. 1. 27.)

Que conclure, sinon que l'attitude de l'Angleterre en Orient n'a pas toujours fait preuve d'une saine franchise ? Il se pourrait même que les presses turque et allemande fussent près de la vérité dans les accusations portées contre la Grande-Bretagne.

Pour celui qui considère les faits multiples que nous venons d'exposer, la situation prend une signification beaucoup plus importante que celle que l'on pourrait imaginer en s'en tenant aux seuls événements chronologiques de la révolte. Sans vouloir excuser, encore moins diminuer la responsabilité du général Sarrail, l'on peut affirmer que jamais le soulèvement n'aurait atteint cette gravité si des causes extérieures et plus générales n'étaient venues influer sur des esprits déjà très enclins à la versatilité et à la rébellion contre toute autorité constituée.

Il reste maintenant à relater les événements qui ont directement soulevé le Djebel-Druse et les phases de la lutte qui a ensanglanté la Syrie.

### La genèse de l'insurrection druse. (1)

Même pour quiconque connaissait la situation au Djebel-Druse, la révolte de ce pays a surgi de façon inopinée ; aucune cause profonde, inhérente aux conditions permanentes de la contrée, ne paraît pouvoir être invoquée pour expliquer cette explosion subite. Aussi faut-il en rechercher l'origine dans une série de fautes remontant jusqu'en 1919.

Même après l'occupation de Damas en juillet 1920, le Djebel-Druse a connu de petits troubles constants, issus la plupart du temps de rivalités entre les familles patriciennes et aussi d'obscures intrigues transjordaniennes.

En mars 1921 vint l'accord Cattroux, source involontaire de déboires, qui augmenta la fréquence des difficultés avec le gouverneur Selim Attrache d'abord, puis avec les capitaines Trenga et Carbillet. L'attitude hautaine et intransigeante du général Sarrail fit le reste.

#### Les Druses depuis leurs origines jusqu'en 1919.

L'on ignore au juste jusqu'où remontent leurs origines ; mais le premier émir qui se signala à la postérité est le fameux Fakredine, qui avait conquis, au XVIIe siècle, la moitié de la Syrie, assiégé Damas et même conclu une alliance avec le Pape ; il résida quelque temps à Florence à la cour des Médicis. Après lui, les Druses retombent dans l'oubli. Aujourd'hui leur nombre ne doit pas être beaucoup au-dessous de 150 000.

(1) Cf. sur les Druses, deux articles très intéressants de Myriam Harry, dans la *Revue de Paris*. (1. 9. 25 et 15. 9. 25).

On a beaucoup écrit sur les mœurs des habitants du Djebel-Druse. Les Turcs et les Maronites aussi ont des raisons particulières de les connaître. En 1860, ils se jettent sur ces derniers et les massacrent sans pitié. La France envoie le général Beaufort avec un corps expéditionnaire : les Druses sont obligés de fuir, et, quittant le Grand-Liban, qu'ils occupaient jusqu'alors, ils se réfugient dans les montagnes du Djebel-Haourane, au Sud-Est de Damas, immense volcan éteint, jadis couvert de cités florissantes, maintenant habité de chacals et hanté de Bédouins pillards (1).

C'est là qu'ils vécurent, secrètement protégés par les Anglais contre les Turcs (2).

Cette montagne des Druses — raconte Myriam Harry, dans la *Revue de Paris* — devient l'obsession des Turcs. Le vilayet de Syrie soutient des luttes constantes contre les insoumis qui refusent l'impôt et la conscription, attaquent les voyageurs, rançonnent les pèlerinages de La Mecque, et viennent se promener avec tant d'insolence à Damas que les chrétiens tremblent en songeant à de nouveaux massacres.

A chaque instant le pacha était obligé d'envoyer des détachements ; alors, humbles et dociles, les Druses hébergeaient fastueusement les officiers, s'offraient eux-mêmes de faire rentrer les impôts et d'amener les adolescents au service militaire ; mais, à peine la troupe partie, ils les poursuivaient, les encerclaient et avec sarcasmes et injures enlevaient la caisse et libéraient les conscrits. (*Revue de Paris*, 1. 9. 25.)

Mandou-Pacha les soumit enfin après de retentissants échecs. La guerre mondiale les affranchit à nouveau, et c'est en face de pareils hôtes que se trouva le général Gouraud, en 1919, à son arrivée en Syrie. La renommée du général leur en impo-

(1) « Tout l'ensemble de ce massif a un aspect noi râtre. Quand on l'approche, on est frappé par la form de dômes qu'affectent les sommets les plus proéminents C'est un massif volcanique écrasé, aplati.

» Il n'en constitue pas moins une véritable oasis a milieu du désert syrien, bien que l'eau y soit inégale ment répartie. Dans certaines régions, les sources son abondantes et donnent une eau délicieuse, mais de nom breux points en sont complètement dépourvus. On trouv de la verdure presque partout. Quelques forêts de très pe d'étendue, couronnent des mamelons. La plus grand partie des pentes du Djebel et des plateaux est culti vable et cultivée. On y rencontre cependant des endroi rocheux et escarpés où l'herbe ne pousse pas, et des ba fonds d'une certaine étendue parsemés de gros blo basaltiques où l'homme ne peut avancer qu'en sautan de roche en roche. En général, le sol se prête difficilemen aux opérations militaires et est naturellement propice les contrarier. » (*Homme Libre*, 10, 4. 26.)

(2) Dans son livre *La Syrie de demain*, Nadra Moutra raconte : « Au début du XIXe siècle, un Anglais, débarq avec des détachements de troupes anglaises à Haïffa, jo pour le compte de son pays un rôle considérable.

» C'est lui qui le premier capta les sympathies d Druses en faveur de la Grande-Bretagne, pour les oppo aux chrétiens clients de la France. Cet homme éta sir Richard Wood.

» De retour à Londres, il expose ses projets au min tère, qui, y adhérant d'emblée, lui confie pour la Sy une mission, qui lui permettra d'exécuter son pla Wood rentre au Liban et va de là au Hauran, acco pagné de chefs druses. En peu de jours on décide q l'Angleterre prendra, sur leur demande, les Druses so sa protection, et que ceux-ci, en retour, obéiront a indications des agents britanniques en Syrie. On ve combien ce pacte pèsera sur les destinées de la Syri l'Angleterre, chaque fois, empêchera ce malheureux p de se libérer des Turcs, grâce à l'élément druse. »

sait, et ils ne savaient trop quelle contenance feindre devant lui. Ils étaient par ailleurs très liés avec les Anglais, desquels ils se considéraient volontiers comme les clients.

L'accord Cattroux.

Cependant — constate l'*Asie Française*, — les Druses avaient une raison de se rapprocher de nous. Ils éprouvent une méfiance instinctive à l'égard du pouvoir qui règne à Damas et par lequel ils craignent d'être asservis. L'Angleterre soutenait l'émir Fayçal, qui voulait réaliser sous son autorité l'unité syrienne : il prétendait avoir le Djebel sous sa dépendance. Il avait même nommé, sans d'ailleurs que la chose eût des suites pratiques, un notable druse, Rechid Taliah, gouverneur. Tout le monde savait en Orient que l'émir Fayçal représentait l'opposition à l'influence française. En même temps, la France était beaucoup plus loin, c'est-à-dire moins inquiétante que le pouvoir chérifien de Damas. Autant de raisons pour que les Druses, ou tout au moins une partie de leurs chefs, tentassent de se rapprocher de nous, par ambition personnelle, et aussi pour assurer au Djebel un certain nombre de sauvegardes et d'avantages désirés pour lui. (*Asie Française*, août-sept. 1925.)

Que souhaitaient-ils ? L'indépendance sous une tutelle aussi légère et aussi lointaine que possible, et respectueuse de leurs coutumes religieuses, l'exemption du service militaire, des impôts adaptés à leurs mœurs et à leur richesse, des fonctionnaires indigènes, enfin une aide financière pour améliorer l'état économique de la montagne et aussi pour développer chez eux l'enseignement.

Ce fut l'accord conclu entre le commandant Cattroux et les chefs druses en mars 1921 : on leur consentait tout ce qu'ils demandaient ; en outre, la Puissance mandataire se chargeait seule de la représentation des intérêts du Djebel-Druse à l'extérieur ; seule elle avait le droit de fournir des conseillers français placés auprès du Gouvernement national druse ; le budget de l'Etat, voté par un Conseil de Gouvernement, adjoint au gouverneur, ne devenait exécutoire qu'après avoir été approuvé par le haut-commissaire. Cet accord mis en œuvre par des hommes qui savaient tenir compte de l'état social et politique du pays, a pu être pendant longtemps à peu près régulièrement appliqué.

Rivalités intestines. Le gouverneur Sélim Attrache.

Cela ne veut pas dire que, mentant à son passé, le Djebel ait connu du jour au lendemain la tranquillité parfaite. Sa constitution sociale d'abord, sa situation géographique ensuite ne l'auraient pas permis. Une des clauses de l'accord Cattroux, la nomination d'un gouverneur indigène, devait susciter des difficultés dans un pays où sévissent des rivalités entre familles et même entre les membres de chacune de ces familles. En mars 1921, un conseil de notables procéda au choix d'un gouverneur, et cet honneur échut à Sélim el Attrache, membre de la famille la plus puissante. Cet honneur valut au nouveau gouverneur beaucoup d'ennemis, à tel point que pour le faire accepter, il fallut dépêcher au Djebel l'officier interprète Trenga.

Par ailleurs, le gouverneur se trouva très vite aux prises avec les appétits de sa parenté, et l'impossibilité de les satisfaire tous donna lieu à des troubles sournoisement fomentés et entretenus du dehors. Le gouverneur dut refuser des places à ses cousins. Un de ceux-ci. Assad el Attrache, établi en Transjordanie, essaya, pour venger l'affront, de renverser le régime établi et de soustraire le Djebel à l'autorité française. Il parut à Soueïda, à la tête d'une petite troupe de cavaliers, prétendit arborer le drapeau chérifien et prendre possession de Djebel au nom de l'émir Abdallah, créé souverain de la Transjordanie par la grâce des Anglais. L'officier interprète Trenga, entouré seulement d'une toute petite garde d'honneur, se mit en travers de cette tentative, mais ne put, par la faiblesse du gouverneur, obliger Assad à quitter le Djebel. C'est alors que Gouraud, pour en finir, envoya en juillet 1921 une colonne occuper le pays, sous le commandement du colonel Poulet, qui reçut la soumission du rebelle et mit ainsi fin à la tentative annexionniste de l'émir Abdallah.

L'entrée en scène de Soltan el Attrache.

Cependant, les jalousies contre Selim continuaient. Un nouvel incident qui allait avoir des conséquences graves provoqua de nouveaux désordres : ce fut la tentative d'assassinat, par des bandits, de l'amiral Mornay, en tournée dans le Liban. Le coupable séjournait précisément dans le village de Soltan el Attrache. Les gendarmes allèrent l'y cueillir. Mais l'orgueilleux Soltan se crut atteint dans son honneur par cet enlèvement d'un bandit réfugié dans son fief, et, en guise de vengeance, il décida d'attaquer trois autos-mitrailleuses qu'il croyait transporter le bandit. Malheureusement, il y eut un officier français tué dans l'affaire, et Soltan el Attrache partit en dissidence.

Sur ces entrefaites, Selim, paralysé par les réclamations sans cesse renouvelées de sa nombreuse parenté, donnait sa démission. Devant la carence des autres chefs, instruits par l'exemple de Selim, M. Trenga fut nommé gouverneur.

Dans l'intervalle, Soltan el Attrache avait fait une soumission éclatante à laquelle l'établissement de relations toutes nouvelles avec la Transjordanie n'était pas étranger. Liées par les conventions internationales, nos colonnes ne pouvaient franchir les frontières de la Transjordanie, où régnait l'émir Abdallah. Il semble même que ce pays ait été le dernier champ d'action de ces ultimes agents britanniques qui considéraient avec obstination la France comme une intruse dans les pays syriens.

A Jérusalem on commençait, paraît-il, à voir les choses sous un aspect plus équitable, à la faveur d'un changement de personnel administratif, et puis parce que la politique britannique se heurtait à d'autres difficultés. Les Anglais commençaient à comprendre que loin d'être des ennemis pour eux en Orient, ou simplement des trouble-fête, nous pouvions à l'occasion leur être d'un précieux secours. Les visées de conquête d'Ibn Séoud, le Wadtf en Egypte, Mossoul, l'émir Abdallah lui-même, qui leur donnait beaucoup de déceptions, aidèrent fortement à un rapprochement avec la France en Syrie.

Il fut convenu que les deux polices, française et anglaise, devaient se rencontrer fréquemment et se passer la poursuite des bandes en franchissant respectivement les frontières ; plus de refuge pour les condamnés politiques et l'extradition était admise entre la Syrie et la Palestine.

Soltan Attrache comprit que la dissidence devenait impossible : profitant d'une fête à Soulida, il vint faire sa soumission à l'officier interprète Trenga, et le général Weygand obtint pour lui une mesure de clémence.

Tout alla bien depuis le printemps de 1923 jusqu'en 1925 : sans doute, les Druses se plaignaient des prestations exigées pour les travaux publics, de

certains manques d'égards pour les chefs, d'innovations que leur caractère attardé n'arrivait pas à comprendre. Mais là où les choses, à tort ou à raison, commencèrent à se gâter sérieusement, c'est lorsque le capitaine Carbillet fut nommé gouverneur en titre.

**Le capitaine Carbillet.**

« C'était dans les couloirs du cercle militaire à Beyrouth, raconte M. Albert Londres. Je vis un homme dont la tête semblait avoir été taillée à grands coups par un sculpteur cubiste. Teint jaune... Prognathe, sa mâchoire inférieure sortait de sa figure comme un balcon d'une façade ; joues creuses, yeux immobiles, en verre ; cheveux plats, noirs, teints dans l'encre. » [...] (*Petit Parisien*, 22. 12. 25.) Tel est le portrait physique du capitaine Carbillet. M. Albert Londres continue — et nos lecteurs redresseront d'eux-mêmes ce qu'il peut y avoir de trop partial dans cet exposé de la tâche accomplie et de la méthode du capitaine Carbillet :

Il ne rêve pas. Il agit.

La première année, il construit quinze écoles, deux cents kilomètres de piste pour auto. Il fonde un musée.

Weygand va à Soueïda. Tous les petits Druses lui parlent français. Il félicite Carbillet.

Les Attraches sont la grosse famille du Djebel. Leur influence domine la moitié du territoire. Mais les Attraches ne sont pas d'accord avec les Attraches. Au début, Carbillet s'appuie sur Soltan, le plus notoire, et sur le peuple. Il a un pied dans chaque camp. Situation inconfortable. Il faut en sortir. Alors, les Druses sont appelés à élire une Chambre des députés, le *Méjelès*. Ils ne savent ni lire ni écrire. Les uns votent par une croix, les autres par un triangle. Carbillet s'appuie sur le *Méjelès*.

La deuxième année, il construit trente écoles, trace cinq cents kilomètres de piste, relie Soueïda à Salkhad, ouvre des rues, élève cinq musées. Il amène l'eau dans la capitale par une conduite de dix-huit kilomètres.

Sarrail arrive. Il maintient Carbillet.

Le peuple est content. Les chefs ne le sont pas. Quand le peuple gagne, souvent les chefs perdent.

On a dit : « Carbillet s'est conduit en barbare. Il a tiré la barbe à un cheik. Il a fait travailler deux notables sur la route. Aussi déclancha-t-il la révolte. »

Carbillet n'a pas tiré la barbe à un cheik. Deux « notables » ayant rendu la justice à leur profit, il les a punis.

Les fautes de Carbillet sont plus énormes ; les voici :

Son prédécesseur avait soixante mille francs de fonds à distribuer chaque mois aux chefs druses. Vingt-trois « notables » (voulez-vous leurs noms ?), douze fois par an, venaient ainsi saluer la France.

Carbillet, pour cette même cérémonie, ne touchait que mille francs tous les trois mois.

Au Djebel druse, les biens sont en commun. Seulement, tous les trois ans on procède au partage des terres. Les princes prennent les bons terrains, ceux qui furent le mieux cultivés. En échange, les *ignorants* reçoivent des hectares de cailloux. Carbillet empêcha le partage du sol.

Il commit une troisième faute.

Les Druses recevaient quotidiennement deux, même trois journaux arabes. Ils ne savaient pas lire. Qu'importait ? Tous les six mois le *gendarme* visitant les familles exigeait le montant de l'abonnement. Carbillet vint au secours des illettrés. Il ferma cette mine d'or. La presse arabe fonça sur cet « ennemi des lettres et de la lumière ». (*Petit Parisien*, 22. 12. 25.)

Il faut croire que la personnalité du capitaine en imposait aux Druses : lui présent, ils n'osaient trop broncher. Mais il fut malheureusement obligé, au bout de quelque temps, de partir en congé. Absence regrettable, a-t-on prétendu. Peut-être !

**L'hostilité contre le capitaine Carbillet s'aggrave. Le capitaine Raynaud.**

Le capitaine Raynaud, du service des renseignements de Damas, fut désigné pour assurer l'intérim. Il rejoignait Soueïda le jour même du départ du titulaire, le 18 mai, avec, comme instructions de suivre les directives laissées par le capitaine Carbillet.

D'aucuns ont essayé — et M. Albert Londres est de ceux-là — de discréditer le capitaine Raynaud. « La place est bonne, écrivait M. Albert Londres. Il est flatteur d'écrire chez soi que l'on est gouverneur d'un pays. Cramponnons-nous. L'intérimaire flatte les princes. Ah ! Carbillet les empêche de rendre justice à leur façon, de procéder à l'échange des terres ! Carbillet n'est pas gentil. Et les princes ont raison. Vous voulez vous plaindre au haut-commissaire ? N'est-ce pas votre droit ? Lui demander de me nommer à la place de Carbillet ? Puis-je vous en empêcher ? Et j'écris ici non seulement qu'on ne les retint pas, mais qu'*on les poussa*. » (*Petit Parisien*, 22. 12. 25.) Il est assez difficile de distinguer la vérité en opposant ainsi deux adversaires, encore que ni le capitaine Carbillet ni le capitaine Raynaud ne se soient considérés comme tels. Contentons-nous, pour notre part, d'exposer impartialement les faits.

Dès son arrivée au Djebel, le capitaine Raynaud s'aperçoit du mécontentement de la population. Ce mécontentement n'existe pas seulement dans la famille des Attrache, mais dans toutes les grandes familles de la montagne. Des fonctionnaires indigènes, chefs de service, menacent de démissionner. Le 3 juillet 1925, 18 membres sur 20 du Conseil représentatif avaient signifié leur hostilité au gouverneur titulaire. Le capitaine Raynaud reçoit les notabilités druses, recueille leurs doléances, et, sans les discuter, il les transmet au délégué de Damas. Voici son premier rapport sur les affaires du Djebel daté du 2 6. 25. Le capitaine Raynaud va jusqu'à solliciter une enquête impartiale (1).

Le capitaine Raynaud, gouverneur par intérim du Djebel-Druse, à M. le délégué du haut-commissaire auprès des Etats de Syrie et du Djebel-Druse :

Des faits nouveaux dont les conséquences ultérieures peuvent devenir sérieuses viennent de se produire au Djebel-Druse. Il est de mon devoir de vous en rendre compte.

Il s'agit d'une campagne dirigée contre le capitaine Carbillet, campagne dans laquelle entreraient non seulement des membres de la famille Attrache, qui ces temps derniers firent de l'opposition, mais aussi la grande majorité des autres familles druses.

Les Attrache, qui, individuellement, étaient venus se présenter au nouveau gouverneur par intérim pour l'assurer de leur dévouement à la Puissance mandataire, et de leur désir de collaborer sincèrement avec lui pour le bien de ce pays, m'ont demandé à être entendus de manière, disaient-ils, à dissiper le malentendu qui existait entre eux et le délégué à Damas et le haut-c[...]

---

(1) *Journal Officiel*, 19. 12. 25, p. 4441. — Ce document, ainsi que tous ceux qui ont trait à la révolte des Druses, ont été divulgués par M. Désiré Ferry au cours des interpellations sur les événements de Syrie qui se sont déroulées à la Chambre des députés les [...] 20 décembre 1925.

missaire à Beyrouth. Pour montrer notre fidélité et notre soumission à l'égard de la Puissance mandataire, nous ne méconnaissons pas les bienfaits qu'elle a répandus dans notre pays, nous ne réclamons plus un Gouvernement national. D'accord en cela avec toutes les familles du Djebel, nous désirons voir un gouverneur français présider aux destinées de notre pays, mais cela à condition que ce ne soit pas le capitaine Carbillet.

Le capitaine Raynaud ajoutait :

Pour le moment, et dans le but de ne pas prendre au tragique ce que j'avance, il serait bon, si vous le jugez utile, de confier à un de vos délégués adjoints la mission de venir enquêter sur place. L'impartialité de cette personnalité serait le meilleur garant pour que vous ayez de la situation une idée exacte et conforme à la vérité.

A mon avis, cette enquête est nécessaire, car les faits que j'ai l'honneur de vous signaler me paraissent être de nature à compliquer singulièrement notre action future au Djebel si nous méconnaissons aujourd'hui les aspirations du Djebel-Druse.

Peut-être aussi n'ai-je pas vu clair dans la situation politique de cet Etat, auquel cas je serai heureux de m'être trompé.

*Signé :* RAYNAUD.

**Le général Sarrail refuse de recevoir une délégation druse.**

Par courtoisie, peut-être, pour son collègue, le capitaine Raynaud modère le ton de son rapport, et ne dit pas qu'il avait reçu, en même temps que les doléances, un avertissement formel que la patience des Druses était à bout. Le rapport parvient au délégué à Damas, qui ne lui donna aucune suite.

Ici se place un autre incident qui aggrava la nervosité des populations du Djebel. M. Auguste Brunet, député de la Réunion, se trouvait à ce moment à Damas, chargé, comme nous l'avons déjà dit, d'une enquête en Syrie, pour le compte du Gouvernement (1). Le 13 juin, il reçoit à Damas une délégation druse composée de trente-huit personnalités qui représentent les plus hautes familles du Djebel. Il écoute avec beaucoup de bienveillance, semble réfléchir un moment, puis déclare, tout souriant, qu'il ne peut rien, mais s'engage à se rendre à Beyrouth pour y voir le haut-commissaire.

A bout de patience, la délégation se rend elle-même à Beyrouth le 15 juin 1925. Elle est reçue non par le haut-commissaire, mais par le chef du service des renseignements, et sans aucun caractère officiel (2).

« C'était une première faute lourde, note l'*Asie Française* (août-sept. 1926), surtout si le refus a pris, comme on le dit de certain côté, les formes les plus sommaires et même les plus brutales (1). Ce n'est pas avec une manière de caporalisme que les avertissements répétés venant du Djebel devaient être traités. Il est impossible, en effet, que le haut-commissariat n'ait pas été averti du fait très caractéristique que la délégation comprenait des représentants de familles jusque-là rivales et maintenant unies pour lui présenter les réclamations des chefs druses... »

Comme bien on le pense, les chefs druses rentrèrent furieux et blessés de n'avoir pas été reçus par le haut-commissaire. A leur passage à Damas, ils jurèrent de continuer leur campagne avec plus de violence que jamais.

**Nouveau rapport du capitaine Raynaud.**

Le 17 juin 1925, le capitaine Raynaud envoyait un nouveau rapport. Il y notait que la délégation que le général Sarrail n'avait pas voulu recevoir se trouvait composée des représentants les plus qualifiés du Djebel. Il faisait, en outre, allusion au vœu essentiel de cette délégation, l'éloignement du capitaine Carbillet, et ajoutait enfin :

D'où vient cette rancune personnelle, aujourd'hui partagée par la majorité des Druses, contre le capitaine Carbillet, qui, pourtant, et ils le reconnaissent eux-mêmes, a tant fait pour eux ?

C'est un problème que je ne tenterai pas de résoudre, car ma situation d'intérimaire ne m'autorise pas à le faire.

Je crois cependant pouvoir avancer, tout en rendant hommage aux services éminents rendus par le capitaine Carbillet, que si manifestement il a été l'homme qu'il fallait au moment où les Druses avaient besoin d'être mis dans le creux, il n'a peut-être pas su rendre la main lorsque la situation le permettait.

Loin de moi toute pensée de critique à l'égard du capitaine Carbillet, qui est un chef ; il l'a, du reste, prouvé en menant à bien une tâche formidable et réputée comme impossible. Je reconnais sa supériorité et je m'incline devant les résultats acquis, mais cela ne doit pas m'empêcher, je pense, d'attirer, aussi respectueusement que fermement, l'attention de mes chefs sur la gravité de la crise présente... Il s'agit d'un mouvement général qui nous entraîne à prêter aux événements actuels la plus grande attention (2).

**Premiers incidents graves. La révolte s'allume.**

Lorsque la délégation, éconduite à Damas et à Beyrouth, rentra au Djebel, l'opposition devint générale. Les incidents allaient commencer.

Le 3 juillet 1925, à Soueïda, un groupe de jeunes

---

(1) C'est lui qui, revenant quelques jours après de Syrie, déclarait en débarquant à Marseille, et quelque temps avant la révolte qui déjà se dessinait : « La Syrie vit des jours de calme et de prospérité qu'elle n'a jamais connus... Les élections se passent dans une atmosphère de tranquillité absolue... La personnalité du général Sarrail est au-dessus des polémiques de parti... » (*Echo de Paris*, 13. 10. 25.)

(2) M. ALBERT LONDRES décrit ainsi cette entrevue (*Petit Parisien*, 22. 12. 25) : « Les notables druses arrivent à Beyrouth. Quels sont ces chefs « vénérés et respectables » ? Parmi eux se trouvent deux voleurs de droit commun, l'assassin d'un lieutenant français, les autres, mandatés par eux-mêmes. Est-ce le *Méjelès* qui les envoie ? Est-ce le peuple ?

» Sarrail les fait recevoir par le chef du bureau de renseignements, un commandant. Que leur dit-on ? Ceci : « Vous profitez de l'absence de votre gouverneur pour » venir demander sa tête au haut-commissaire. Le haut-» commissaire vous fait répondre que le capitaine Car-» billet sera de retour dans un mois. Constituez alors » une délégation représentant, en vérité, votre pays, et » devant l'homme que vous accusez, le général vous » recevra. »

» On a dit : « Sarrail, rencontrant deux de ces délé-» gués dans le couloir, leur a crié : « F...-moi le camp ! » Cela est fort possible.

» Observez qu'il ne s'adressait pas à des membres de la Société des Nations ! »

(1) Sarrail lui-même disait à une personnalité qui essayait de s'entremettre pour que la délégation fût reçue : « Je viens de ramasser d'une belle façon trois de vos Druses, que j'ai vus, attendant debout dans le couloir, et leur ai dit que, s'ils ne rentraient pas tout de suite chez eux, je les enverrais à Palmyre (résidence forcée), où Okla el Kotama, chef chrétien, est déjà ! » (*J. O.*, 19. 12. 25, p. 4442.)

(2) *J. O.*, 19. 12. 25, pp. 4441-4442.

gens, réunis à l'occasion d'une fête locale, insultèrent un chef druse particulièrement attaché à la France. Le lieutenant Maurel, adjoint au gouverneur, intervint et il dispersait les manifestants avec l'aide de la gendarmerie locale lorsqu'il reçut en plein visage un coup de cravache. En même temps, deux coups de revolver étaient tirés dans sa direction, mais sans l'atteindre. L'intervention du capitaine Raynaud et de quelques notables influents calma la surexcitation de la foule. La population de Soueïda, rendue responsable de cet incident, se plia aux sanctions et amendes imposées ; mais on eut l'impression que cette affaire, blâmée après coup ouvertement par les chefs de famille, avait éclaté trop tôt, et qu'elle devait faire partie d'un mouvement d'ensemble prévu pour le retour du capitaine Carbillet.

L'incident était grave. Cependant, au lieu de calmer cette nervosité, le haut-commissaire va l'exaspérer. Il remplace subitement le capitaine Raynaud par le commandant Tommy Martin, du service des renseignements, et qui n'avait, paraît-il, aucune expérience du pays druse. Il est accueilli par un millier de Druses qui le prennent pour un enquêteur envoyé par le haut-commissaire, démontrant ainsi qu'ils en ont à une personne beaucoup plus qu'au maintien du régime du gouverneur français (1). Les choses pouvaient donc encore s'arranger. Mais comme, au bout de quelques jours, on s'obstinait en haut lieu dans une politique qui se résumait dans le maintien du capitaine Carbillet, l'agitation continua (2). Le conflit se précisait et était annoncé par les bulletins de renseignements envoyés au délégué à Damas et au haut-commissariat à Beyrouth.

En voici un en date du 17. 7. 25 (*J. O.*, 19. 12. 25, p. 4443) :

> Dans la matinée du 6 juillet, plusieurs femmes druses de Soueïda se sont présentées à Mme Maurel, femme de l'officier de renseignements de Soueïda, et lui ont déclaré : « Il faut que tu partes avec ton mari. Tu ne dois pas attendre le retour du capitaine Carbillet, car à ce moment-là beaucoup de sang va couler. » Un chef druse de la famille Attrache, l'un des plus notables, ami du lieutenant Maurel, lui a fait dire le 6 au soir : « Comme tu es mon ami, je veux te prévenir. Si tu ne peux pas quitter Soueïda, va t'installer à la caserne au moment du retour du capitaine Carbillet. Le sang coulera, et quoiqu'on ne veuille pas ta mort, tu pourrais être tué. » Ce chef druse était présent à la réunion d'Accre. Tous ces faits sont confirmés par les bruits qui circulent en ville. Les familles de Soueïda, par crainte de représailles, ont envoyé leurs objets précieux dans les villages voisins.
>
> *Signé :* TOMMY MARTIN.

Un autre bulletin de Deraa signalait le 8. 7. 25 (*J. O.*, p. 4443) :

> « A Accre, les chefs druses ont décidé que, coûte que coûte, ils n'accepteront pas le retour du capitaine Carbillet. Ils ont tous prêté serment, mettant leur tête en jeu.
>
> *Signé :* HUGUENET.

### L'incroyable entêtement du général Sarrail.

C'est après avoir pris connaissance de ces deux rapports que le général Sarrail envoyait l'ordre suivant à son délégué à Damas (*J. O.*, p. 4443) :

> De toute manière, j'ai décidé que le capitaine Carbillet rejoindrait son poste au Djebel-Druse.
>
> Vous inviterez le commandant Tommy Martin à prendre dès à présent toutes les dispositions utiles. Il demandera les troupes qui paraîtront nécessaires.
>
> *Signé :* SARRAIL.

Le même jour, le délégué à Damas envoyait au commandant Tommy Martin le télégramme-poste ainsi conçu (*J. O.*, pp. 4443-4444) :

> Haut-commissaire me signifie résolution ferme de maintenir à son poste le capitaine Carbillet. Toutes dispositions et mesures doivent être prises par vous en fonction de cette directive. Avertir discrètement, mais énergiquement, fonctionnaires/d'observer la plus stricte neutralité et au besoin proposer sévères sanctions administratives. Faites connaître le plus tôt possible éléments de troupes que vous estimez nécessaires pour maintenir calme à moment critique et dispositif que vous proposez. Je soumettrai vos propositions à haut-commissaire, qui est disposé à vous accorder tout l'appui militaire possible.
>
> *Signé :* DELESLÉE-DESLOGES.

### Arrestation de sept Druses, que Sarrail garde comme otages

En même temps on allait s'assurer des otages parmi les Druses. On employait un moyen qui ne pouvait que déconsidérer l'autorité française, moyen, dira M. Painlevé devant la Commission des Affaires étrangères, « d'une mauvaise foi qui n'est pas dans les habitudes de la France ». On convoquait à Damas sept chefs de la famille Attrache, sous prétexte de recevoir leurs réclamations, en réalité pour

---

(1) Une délégation, envoyée au-devant de lui, lui remettait la lettre suivante (*J. O.*, 19. 12. 25) : « Etant donné que le peuple druse, à quelque classe qu'il appartienne, est un des peuples les plus attachés au trône de la glorieuse République française ; étant donné que tout individu druse se croit un soldat français sous les armes au besoin ; vu que la Puissance française est la mère de la liberté et que le peuple druse, de naissance, but le lait de la liberté et rejeta la tyrannie et l'esclavage, chaque homme marche conformément à ses habitudes ; tout le peuple druse délégua ses chefs avec des mezbatas faisant appel à la justice, à l'indulgence et à la miséricorde de Son Excellence le général, en vue de remplacer le capitaine Carbillet. »

(2) Le commandant Tommy Martin s'en rendit compte immédiatement. En voici pour preuve la lettre qu'il écrivait à un de ses amis appartenant à l'entourage du haut-commissaire (*Journal Officiel*, 19. 12. 25, p. 4443) :

« MON CHER AMI,

» Je vous écris ce petit mot, que vous recevrez demain matin.

» Le calme règne à Soueïda depuis vingt-quatre heures. J'ai multiplié les précautions d'ordre militaire et il y en avait de très nombreuses à prendre. Je constaterai ce soir si tout est bien en ordre.

» Aucun doute à avoir. Si le capitaine Carbillet se présente à Soueïda, nous aurons :

» 1° Attaque de son automobile sur la route Ezraa-Soueïda ;

» 2° Rébellion de la ville de Soueïda ;

» 3° Insurrection du Djebel-Druse.

» C'est une certitude. Je l'établirai par rapport ; mais, dès maintenant, mon opinion est faite. Il s'agit que ma conviction soit partagée à Damas, et à Beyrouth (haut-commissariat) surtout.

» Il y a probablement entente maintenant entre les Attrache et Chabbandar. Mais cette entente n'a dû se produire qu'au retour à Damas de la délégation druse, que le haut-commissaire a refusé de recevoir à Beyrouth. Je tâcherai d'établir ce fait. De même, il y a probablement maintenant liaison entre certains Attrache et la Transjordanie. [...] »

s'assurer de leurs personnes et les garder comme otages. La lettre que Sarrail adressait à son délégué à Damas, le 11. 7. 25, était expresse (*J. O.*, p. 4444) :

HAUT-COMMISSARIAT.
(Cabinet.)

Beyrouth, le 11 juillet 1925.

*Le général Sarrail, haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban,*
*A Monsieur le délégué près le Gouvernement de l'Etat de Syrie.*

[...] Je vous prie de convoquer à Damas les meneurs, parmi lesquels Hamad bey, Nessib bey, Moteeb bey, Abdul Gaffar, Soltan el Attrache, sous prétexte de recevoir leurs réclamations. Vous leur direz que je les tiens pour responsables de tout désordre qui se produira au Djebel et que je les conserve comme tels en résidence obligée en un point que vous me désignerez.

SARRAIL.

Cinq d'entre eux, confiants dans l'appel reçu, s'y rendirent et furent immédiatement arrêtés et envoyés en résidence forcée à Palmyre. Le sixième était malade : il se déclara favorable à l'autorité française, mais il avertit que si on voulait faire revenir le capitaine Carbillet il faudrait « remplir le ciel d'avions et couvrir la terre de troupes ». Quant au septième, Soltan el Attrache, plus avisé, il déclara avoir eu l'intention de se rendre à l'invitation reçue, mais avoir reculé par crainte de tomber dans un guet-apens.

## Le développement de la révolte.

### Les hostilités sont ouvertes. Anéantissement de la colonne Normand.

A partir de ce moment la révolte éclate ouvertement ; les événements se précipitent. Les Druses s'organisent en bandes et commencent une sanglante guerilla. Partout nos troupes sont surprises, attaquées et souvent massacrées. Elles refluent vers Soueïda. A Imtan, des aviateurs sont cernés ; il faut les délivrer.

Le 20 juillet, une colonne, commandée par le capitaine Normand et composée d'une compagnie syrienne, renforcée de deux pelotons de spahis tunisiens sous les ordres du capitaine Maillet, se met en route. Elle s'arrête, pour bivouaquer, au point d'eau de Kafer, à deux kilomètres de son point de départ. Prévenu par des notables qu'il serait attaqué, le capitaine Normand avait répondu : « J'ai reçu l'ordre de me rendre à Imtan pour délivrer les aviateurs et j'irai. » Un peu plus tard, le fils du maire de Kafer, ami de la France, se présente à son tour au capitaine : « Que me veux-tu ? », dit celui-ci. « Te supplier de t'arrêter, répond le jeune homme, de ne pas continuer sur Imtan, car vous serez attaqués par des forces supérieures et vous serez tous tués. Dis, mon capitaine, arrête ta troupe, et, si tu le peux, reviens à Soueïda. » Mais le capitaine Normand, malgré ses angoisses, répondait : « J'ai l'ordre d'aller à Imtan, et j'irai. »

Le lendemain, le valeureux officier partait pour la destination indiquée et à midi se déclanchait l'attaque de Soltan Attrache. Le capitaine Normand fit mettre sa troupe en carré. Mais sur un côté de cette formation, toute une section, la section syrienne, lâcha pied. Les Druses, en hurlant, pénètrèrent au cœur de la troupe, et, poussant leur cri de guerre, ils commencent le massacre. Tous les officiers sans exception furent tués à leur poste de combat, les trois quarts de l'effectif anéantis, tout le matériel perdu. Le reste de la colonne regagna comme il put Soueïda ou Deraa. Tel fut le premier épisode tragique de la révolte.

### Le désastre de la colonne Michaud.

Après cet échec, la ville de Soueïda était abandonnée par les Français, qui se retiraient précipitamment dans la citadelle avec quelques chrétiens, les femmes des officiers et sous-officiers. Le siège commençait aussitôt, tandis que dans le reste du pays les bandes de rebelles couraient la campagne et soulevaient toute la population.

Le moment des décisions était enfin venu pour le haut-commissaire. Deux alternatives s'offraient à lui : d'un côté, toute la montagne druse soulevée, et l'on savait ce que voulait dire la rébellion de ces guerriers redoutables, adeptes fanatiques de la métempsychose, pour lesquels celui qui est mort à la guerre revient sur la terre dans la personne d'un seigneur. D'un autre côté, rien pour l'instant ne pressait : la garnison de Soueïda avait des vivres et de l'eau pour deux mois, des munitions en abondance ; elle pouvait correspondre par T. S. F., et, le soir, par télégraphie optique, avec le poste d'Ezraa. Mais ne fallait-il pas, cependant, en attendant l'écrasement définitif de la révolte, relever notre prestige et faire oublier l'échec d'Imtan, débloquer Soueïda ? Sarrail en prit son parti et fit appel aux troupes disséminées sur tout le territoire syrien.

La colonne ainsi formée pour délivrer Soueïda fut confiée au général Michaud. D'aucuns ont violemment attaqué ce général après le désastre, parce que favori de Sarrail. La vérité oblige à dire que ses états de service étaient très beaux et ne le représentaient nullement comme un incapable. Cependant, sa marche sur Soueïda fut extrêmement malheureuse.

La colonne Michaud se composait de deux compagnies de Malgaches qui ne savaient pas se battre, cinq compagnies de ces troupes syriennes dont une section avait, par sa défection, causé la perte de la colonne Normand, deux compagnies du 17e colonial et 5 compagnies du 21e tirailleurs, au total 14 compagnies prélevées sur sept bataillons différents. Il y avait, en outre, deux escadrons d'autos-mitrailleuses, un escadron de spahis marocains, un autre de spahis tunisiens ; une batterie de 65 de montagne et une section de 75, le tout servi par des Malgaches qui lâcheront pied, et enfin une section de 105 servie par une équipe de fortune. L'état-major comprenait des officiers venus d'un peu partout, ne se connaissant pas entre eux et ne connaissant pas leurs hommes.

### Le rapport du commandant Aujac au général Sarrail.

Le 22 juillet au soir, le commandant Aujac recevait l'ordre de rejoindre en toute hâte Ezraa avec les tirailleurs malgaches qu'il commandait. Conscient du peu de valeur de sa troupe, nouvellement recrutée et incapable de tenir devant l'ennemi, le commandant Aujac rédigeait un rapport dans ce sens (1), qu'il remettait au général Vallier pour être transmis à Sarrail.

---

(1) Lu par M. CHARLES DESJARDINS au cours des interpellations sur les événements de Syrie (Chambre, séance du 20 décembre 1925 : *J. O.*, 21. 12. 25, p. 4509). — M. PIERRE FERVACQUES, qui fut son ami, dresse du com-

ARMÉE DU LEVANT.
*Région d'Alep.*
—
Alep, le 23 juillet.
*42e B. T. C.*
—
*Chef de bataillon Aujac, commandant le 42e B. T. C.*
*A M. le général commandant les troupes de la région d'Alep.*

Le 42e B. T. C. ayant reçu l'ordre d'être prêt à être enlevé le 25 juillet 1925, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que la valeur militaire de cette unité est actuellement très fortement diminuée pour les raisons suivantes :

1° Insuffisance de l'instruction ;

*a*) Personnel malgache.

Constitué avec les éléments des 42e et 43e bataillons de mitrailleurs indigènes coloniaux, le 42e ne dispose d'aucun personnel malgache dressé dans le rôle de fusilier voltigeur. Gradés et tirailleurs n'ont jamais utilisé le fusil 07-15-11, ni appris l'emploi des grenades à main. Il s'ensuit que le bataillon ne compte pas un seul groupe de combat préparé à son rôle de campagne.

*b*) Personnel européen.

Une cinquantaine de jeunes soldats européens sur les 80 comptant à l'effectif ont été incorporés en mai dernier, et ne peuvent être considérés comme aptes à faire campagne. Leur instruction est à faire.

2° Insuffisance de cohésion.

Constitué à Marseille, le 9 juillet dernier, avec des cadres provenant d'unités différentes et des renforts de soldats tirailleurs prélevés de différents côtés, le 42e B. T. C. n'est pas encore suffisamment amalgamé, les compagnies n'ont jamais travaillé groupées.

J'estime qu'un mois d'instruction intensive entraînant suppression des corvées et des gardes, est indispensable pour assurer au 42e B. T. C. un rendement normal.

*Signé :* AUJAC.

Ce rapport ne reçut aucune réponse. Au général Michaud, le commandant Aujac déclara :

— Je ne peux pas emmener ces hommes au combat. Ils ne connaissent pas leurs cadres, ils n'ont aucune cohésion, ils ne connaissent pas l'emploi du fusil voltigeur, quelques rares d'entre eux connaissent l'emploi de la mitrailleuse. Je ne puis les mener au combat étant donné qu'il y a quelques Malgaches, débarqués de la colonie il y a trois jours, qui ne connaissent même pas les commandements en français.

A quoi le général Michaud répondit (1) :

— J'ai des ordres, il faut que nous partions ; il faut que Soueïda soit délivrée, du reste vous marcherez en réserve.

---

mandant Aujac ce portrait (*Avenir*, 27. 12. 25) : « Je puis assurer qu'il fallait vraiment que les préparatifs du départ fussent tout à fait défectueux, et ses hommes incapables de se servir de leurs armes, pour qu'Aujac envoyât son rapport. Car ce soldat était le courage même. Audacieux et énergique, tels étaient les traits de son caractère que l'on devinait aussitôt. Je me souviens, avec quelle émotion ! des récits qu'il nous faisait de sa vie coloniale, et quelle haute idée il avait de sa mission. Jamais un mot de mépris pour les indigènes ; au contraire, un amour profond pour ces grands enfants, qui se manifestait par mille traits.

» Ce jeune homme nerveux, solide, de petite taille, le teint brun, hâlé, brûlé par le soleil, ce qui donnait à son visage une apparence de rudesse, était bon. L'officier colonial, tel qu'il le concevait et le réalisait, devait être à la fois un médecin, un ingénieur, un administrateur, un magistrat, et surtout un ami pour les indigènes ; et Aujac se plaisait à nous dire la joie, la reconnaissance des noirs quand on leur avait enseigné seulement quelques règles d'hygiène et appris à soigner quelque maladie bénigne.

» Aujac adorait son métier. Dans cette cohorte magnifique de nos coloniaux il était l'un des meilleurs.

» Et maintenant, dans sa petite ville, qu'il espérait revoir bientôt, peut-être en cette veillée de Noël, pleurent une femme et deux orphelins... Deux orphelins, l'un de six ans, l'autre d'à peine trois ans ! »

## Le dispositif de la colonne en marche. Le désastre.

M. CHARLES DESJARDINS, dans son interpellation à la Chambre, donne ce récit du désastre (*J. O.*, 21. 12. 25, pp. 4510-4511) :

Le général Michaud et le colonel Raynal disposèrent le meilleur de leurs troupes en avant, et, suivant une expression que vous avez employée, renouvelée de l'histoire romaine, « en fer de lance ». C'est ainsi que les Nord-Africains, les Sénégalais, les escadrons de spahis marocains et tunisiens se portèrent en avant. Immédiatement, des coups de fusil éclatèrent. Les Druses étaient là.

On donna l'ordre aux autos-mitrailleuses de se porter en avant sur la route.

Mais il faut vous dire que le général Michaud avait le choix entre deux routes pour gagner Soueïda. L'une se dirigeait à travers la plaine ; il pouvait y disposer ses effectifs de la façon la plus facile en se gardant de toutes parts, sans crainte des surprises. Cette route — qui fut suivie plus tard par le général Gamelin — étant la plus longue, il choisit la route de montagne, qui passait entre des collines encombrées de roches et de blocs de lave au milieu desquels les Druses pouvaient le plus facilement du monde dresser des embuscades, tandis que la colonne française ne pouvait pas se développer ni se protéger sur ses flancs-gardes, étant attaquée par des ennemis embusqués aux bords mêmes du chemin.

C'est donc sur cette route que s'avancent les autos-mitrailleuses. Elles se heurtent immédiatement contre un barrage de pierres que les Druses avaient élevé hâtivement. Impossible de passer. On appelle les hommes d'une compagnie d'infanterie pour déblayer le terrain. En tête de la compagnie qui s'achemine, le capitaine tombe, la poitrine percée d'une balle. Les hommes se couchent aussitôt à terre sous les rafales de balles. Il faut faire ouvrir le feu par les canons des auto-mitrailleuses pour tâcher de déblayer le terrain. L'artillerie se met alors en batterie, ouvre le feu. Un 105 envoie de lourds obus. Au bout d'un certain temps de bombardement, le feu des Druses s'arrête ; les fantassins déblayent la route ; des autos-mitrailleuses prennent la tête et la colonne à leur suite s'achemine sans difficulté. En effet, les Druses s'étaient éloignés ou étaient rentrés à l'abri des roches, sous la pluie des éclats d'obus et laissèrent passer les troupes qui emmenaient en tête le général Michaud.

C'est ainsi que le général Michaud arrive à Mesra au point d'eau que le général Sarrail prétend avoir enlevé après un très brillant combat.

Mais, tout d'un coup, le général Michaud, au moment où le soleil baissait déjà à l'horizon, s'aperçoit que le convoi n'est pas là. Qu'a-t-il pu devenir ? Hélas ! le convoi était la partie faible. Tout le monde le comprendra. C'est une chose qu'un enfant de quinze ans arriverait à comprendre. Les Druses, enfoncés par les forces supérieures de la colonne française, s'étaient égaillés derrière les roches. Mais, ils savaient que derrière le gros de la colonne arrivait un convoi qui pouvait être l'objet de

---

(1) *J. O.*, 21. 12. 25, p. 4510.

leur convoitise et qu'il y aurait là ample matière à piller.

Ils ont donc laissé passer la force et se sont rabattus sur le convoi, long de 800 mètres, qui fut accroché dès son départ.

Le général Michaud, recevant un officier de la colonne, qui le suppliait de lui envoyer ses autos-mitrailleuses, fut tout à fait étonné d'apprendre qu'un trou de plus de 5 kilomètres le séparait de son convoi, de son artillerie, de tout son ravitaillement ainsi que de ses blessés.

Il se décida, après de longues hésitations, à envoyer les auto-mitrailleuses à la recherche de ce malheureux convoi, qui avait à soutenir une lutte terrible, au cours de laquelle des petits Malgaches, n'entendant aucune espèce de commandement, ne sachant même pas charger leurs fusils, se laissaient tuer sur place ; non pas dans un accès de désespoir comme on l'a prétendu, non pas en se sauvant, comme d'autres l'ont dit, mais parce qu'ils ne pouvaient pas opposer de résistance, ne sachant comment se servir de leurs armes.

Ce furent les 80 petits soldats de France, aidés et soutenus par leurs officiers et leurs sous-officiers, qui purent écarter les Druses du convoi. Le commandant Aujac servit lui-même une mitrailleuse. (*Applaudissements.*) C'est en servant cette mitrailleuse comme un soldat de 2e classe qu'il eut la poitrine traversée d'une balle et les deux jambes fracassées. Une auto-mitrailleuse s'approcha de lui et voulut le relever. Il eut cette sublime parole : « Non, mon compte est bon. Allez dégager mes soldats. » (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est alors qu'entouré par les Druses, ayant épuisé les balles de son revolver, il en garde une seule et lorsqu'il fut menacé par les yatagans de ces bandits, il approcha le revolver de sa tête. C'est ainsi que mourut ce beau soldat. Je vous demande, Monsieur le ministre de la Guerre, s'il n'a jamais été cité à l'ordre du jour de l'armée du Levant. (*Applaudissements à droite.*)

Le convoi laissa une grande partie de ses voitures, des chevaux et des mulets tués sur la route. Le reste, environ la moitié, put arriver à Mezra, ramenant, avec quelques camions de munitions, les voitures sanitaires bondées de blessés qui ne purent recevoir que des soins rudimentaires et hâtifs.

Au point d'eau de Mezra, on passa toute la nuit dans un calme relatif, mais dès le matin les balles commencèrent à jeter le désordre dans les formations. Le général Michaud avait pensé pousser ce jour-là jusqu'à Soueïda, qu'on apercevait, Soueïda la noire, Soueïda la mystérieuse, dans laquelle 700 hommes soutenaient depuis des semaines un siège héroïque et que nos officiers et soldats croyaient aller délivrer en quelques heures de marche. Mais, à 5 heures du matin, le général Michaud changea d'avis et donna l'ordre de retourner en arrière et de rentrer à Ezra. On abandonnait ainsi l'objectif poursuivi.

Nos pertes étaient de 450 tués ou disparus, dont 19 officiers ; 368 blessés ; 6 pièces de 65, 2 pièces de 75, 2 de 105, 43 mitrailleuses et 5 autos-mitrailleuses perdues, 750 chevaux et mulets, quantité de véhicules abandonnés. Dès le lendemain, la nouvelle se répandait dans la montagne et le désert. La révolte battait son plein. Le général Michaud était rappelé en France et remplacé par le général Gamelin. Malgré cet échec, il importait de débloquer la garnison de Soueïda, dont la plus grosse privation était le manque d'eau. Des avions lui jetaient journellement des blocs de glace, mais cela ne suffisait manifestement pas. Le général Gamelin, arrivé à Damas le 17 septembre, mettait la dernière main à la préparation de la colonne chargée de délivrer Soueïda, et le 23 septembre elle entrait dans la garnison sans coup férir, avec des pertes insignifiantes.

## La révolte s'étend jusqu'à Damas.

Nullement découragés par la délivrance de Soueïda, les chefs druses décidèrent de continuer la lutte. Leur espoir dans une victoire finale n'était peut-être pas absolu, mais les appuis, moraux et matériels, qui leur parvenaient, les excitations du dehors, les encourageaient à ne pas se soumettre. Nous retrouvons ici la main des unitaires et nationalistes syriens. Les chefs druses font alliance avec les éléments pan-syriens de Damas et avec les adeptes du parti du peuple, qui devait son existence à Sarrail lui-même.

On signale d'abord des mouvements populaires, une regrettable agitation dans des villes comme Homs et Hama. Puis l'agitation gagne Damas : à diverses reprises les Druses poussent des pointes, heureusement refoulées, vers la cité damasquine. Petit à petit la liaison devient plus active entre Druses et Damasquins. Ce sont tantôt des vols et des meurtres qui se commettent dans des jardins avoisinant la cité, puis dans les quartiers mêmes de la ville, tantôt des automobiles qu'on pille à quelques kilomètres des murs, des trains attaqués, des chrétiens égorgés, des musulmans libérés. Tantôt encore ce sont des attaques de bandits du côté de Bab-Cherki, d'Assah, de Midan, faubourgs indigènes. Au vrai, c'étaient des habitants de Damas même, surtout ceux de Midan, qui se transformaient en bandits et suscitaient tous ces troubles.

Dès la fin d'août 1925, les désordres avaient commencé sous les yeux de la gendarmerie locale, qui, d'abord fidèle, cessait bientôt de remplir ses obligations pour faire le jeu des rebelles. Ceux-ci la désarmèrent plusieurs fois et même la déshabillèrent au profit des paysans révoltés.

## Le bombardement de Damas.

Le 11 octobre 1925, deux sous-officiers de notre armée essuyaient des coups de feu ; le 12, deux soldats étaient assassinés. Le 15, 600 cavaliers et 100 hommes montés sur des chameaux se montraient aux abords de la ville, et tandis qu'on les dispersait, des Druses s'infiltraient dans la ville et le feu commençait contre nos soldats. C'est alors qu'on eut recours, comme moyen d'intimidation, au bombardement, si critiqué dans la suite, des quartiers infestés de rebelles, Midan et Chagour, dans la soirée du 19 et la nuit du 19 au 20 octobre 1925. La ville était en émeute : des incendies allumés par les émeutiers illuminaient la ville, on assistait à des scènes de pillages et de massacres. Le bombardement paraissait la seule ressource. Enfin le 20 au matin les notables des quartiers insurgés venaient faire amende honorable et le feu cessait (1). Ce

(1) Voici, parue dans la *Croix* (6. 11. 25), la lettre d'un témoin oculaire décrivant le bombardement : « Le 18 octobre, un dimanche matin, coups de feu suivis d'un cochouchema ; le soir vers 5 heures, coup de feu encore, suivi, cette fois, d'un formidable bombardement venant du fort Goureau (Mazè). L'état de siège fut déclaré à partir de 9 heures. On se battait dans les rues de la ville ! Songe un peu à notre état d'alors ! Toutes les familles françaises, militaires et civiles, allèrent coucher à l'hôpital militaire, emportant leurs précieux effets. A chaque coup de fusil, les Français répondaient par un coup de canon. Les avions survolaient la ville et indiquaient l'endroit qu'il fallait bombarder. Damas fut transformé en un immense champ de bataille. Partout des chars d'assaut, des auto-mitrailleuses, des canons, des fils barbelés, des tranchées, des embuscades. Le parti du peuple incendia le palais Azem, qui était devenu la

bombardement eut un retentissement considérable et malheureux dans le monde entier, encore qu'il ne faille pas attacher une importance trop considérable aux protestations hypocrites de certains journaux étrangers. Ainsi la *Berliner Volkszeitung* (1. 11. 25), qui cependant disait de Sarrail qu' « il fut le premier général français qui stigmatisa le traité de Versailles comme une œuvre inique et indigne », appelait ce bombardement un « scandale mondial ». Le reste de la presse allemande, qui avait depuis longtemps oublié Reims et sa cathédrale mutilée, jeta les hauts cris, stigmatisant la politique coloniale de la France, surtout au Maroc et en Syrie, et prédisant qu'avec « de pareilles méthodes l'hégémonie mondiale franco-anglaise ne tiendra pas longtemps ».

La *Neue Freie Presse*, autrichienne (15. 12. 25), après avoir relaté les événements avec une pointe de partialité, concluait que « ce soulèvement contre la France est en même temps un soulèvement contre la domination de la S. D. N. ».

Plus réservée se montrait généralement la presse anglaise, pour avoir sans doute plus d'une fois éprouvé les mêmes difficultés que nous. Le *Daily News* (28. 10. 25) s'en prenait aux militaires « qui se laissent gagner aisément par la panique. Ils n'ont pas appris à faire usage de leur intelligence. La raison ne maîtrise pas chez eux l'impulsion démente qui les incite à frapper et à tuer ». Sarrail aurait agi sous l'empire de la peur, d'où ce bombardement sans avertissement préalable ni aux indigènes ni surtout aux étrangers, qui ne purent s'éloigner de la ville à temps. Pour terminer, le *Daily News* compare la méthode politique respective des Français et des Anglais : « Les Français sont portés à croire que parce qu'ils vont plus vite que nous ils sont plus intelligents, et parce que nous sommes un peuple très réfléchi et très judicieux, nous sommes inintelligents. »

Beaucoup de journaux, et tout particulièrement le *Daily Herald*, sans excuser notre haut-commissaire, se rendaient compte des difficultés du moment et en voyaient la cause générale dans la mauvaise organisation des Mandats tels que les concevait la S. D. N., ce qui faisait dire à M. Baldwin, président du Conseil, dans un discours prononcé le 5. 11. 25 à Aberdeen : « Je suis heureux de voir reconnaître par plusieurs grands journaux qu'il est plus facile de montrer la faiblesse du régime des Mandats que de suggérer un remède. »

### Rappel du général Sarrail.

Le bombardement de Damas et le retentissement qu'il eut dans la presse aussi bien française qu'étrangère décidèrent le Gouvernement à rappeler le général Sarrail.

Prié de se rendre sans retard en France, afin de fournir des explications, Sarrail s'embarquait à Beyrouth le 8 novembre 1927 sans espoir de retour.

Pour l'excuser, les partis de gauche publiaient de-ci, de-là, des articles le montrant, et aussi notre politique du Mandat, victime non pas d'erreurs imputables à un homme, mais d'une force extérieure, qui devait fatalement se mettre en travers de notre œuvre en Syrie. Pour ces avocats, toute la différence entre Gouraud, Weygand et le général Sarrail est que ce dernier se trouvait là au moment où s'est produite une explosion qui fatalement devait arriver.

Une vague de fond soulevait le monde islamique. Sarrail a eu la malchance de se trouver là-bas au moment où elle déferlait (1).

Le *Temps* tire ainsi la leçon des événements :

> Oublions pour un instant, s'il se peut, que la politique est mêlée à ce débat et tâchons de poser la question sur le seul terrain des faits incontestables. C'est sous le proconsulat du général Sarrail (dans la mesure où on peut parler de proconsulat à propos d'un territoire sous mandat) qu'a éclaté et que s'est développée la révolte du Djebel-Druse. C'est après que le général Sarrail avait débarqué à Beyrouth que s'étaient multipliés ces incidents d'ordre confessionnel, ces malentendus politiques, ces manifestations populaires, bref tous ces fâcheux indices qui sont venus nous faire mesurer l'intensité du désordre moral qui s'était emparé du Liban et de la Syrie.
>
> Or, sous l'autorité du général Weygand, la Syrie et le Liban étaient calmes ; le représentant de la Puissance protectrice y élaborait sans à-coup le statut dont le Mandat nous fait un devoir de doter les populations. Comment, dans ces conditions, ne pas faire remonter à des fautes commises par le général Sarrail l'origine des catastrophes survenues ? Comment ne pas voir, entre ses méthodes, ses tendances, ses actes et les événements que nous déplorons tous, ce lien de cause à effet qui crée la responsabilité ?
>
> La position du Cartel — et ce n'est pas notre faute s'il y a lieu de faire intervenir le Cartel dans cette question qui aurait dû rester purement nationale — est ici, infiniment moins forte que celle de ses adversaires. En soutenant que si le général Weygand était resté à Beyrouth les mêmes événements se seraient déroulés en Syrie et au Liban, les défenseurs du général Sarrail articulent une hypothèse absolument gratuite, dont le principal tort est de ne se prêter à aucune vérification d'aucune sorte. Les censeurs du Cartel ont, au contraire, beau jeu à faire observer que *tout se passe comme si* le remplacement du général Weygand avait été générateur de troubles et d'anarchie dans les territoires sous mandat ; et lorsqu'ils entrent dans le détail et énumèrent les points sur lesquels le précédent haut-commissaire a méconnu le véritable caractère de sa mission, leur réquisitoire acquiert l'autorité d'une véritable démonstration. [...] (*Temps*, 20. 12. 25.)

En politique, seuls les résultats comptent. Ils ont été désastreux dans le cas qui nous occupe. Il est donc inutile d'ergoter sur des contingences incontrôlables comme celles qu'allèguent les défenseurs du général Sarrail.

Le haut-commissariat du général Sarrail restera comme un douloureux épisode dans l'histoire du Mandat français en Syrie et dans l'histoire elle-même de la Syrie.

Vaincre la rébellion d'abord, puis réparer les pertes immenses causées par la révolte sera l'œuvre des successeurs du général Sarrail, MM. de Jouvenel et Ponsot.

*(A suivre.)*

FERNAND LOUVET.

---

résidence du général Sarrail. Les Français brûlèrent à leur tour Midan, Chagour, Mittat-Pacha, Tenrafié, Bouzourié, Saroudja, Khaynavate, etc. Une sinistre lueur éclairait Damas la nuit, et une épaisse fumée noire cachait le ciel. Bombardement, coups de fusils-mitrailleuses, interdiction de circulation, même pendant la journée, tout ceci dura quatre jours et quatre nuits. C'était affolant. Nous nous bouchions les oreilles pour ne pas entendre ces épouvantables bruits. Entre temps, les malheureux Arméniens de Khadam étaient massacrés par les insurgés. »

(1) Cf. *Les cahiers des droits de l'homme*, 5. 12. 25.

# ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 28 avril 1928.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. du proj. de convent. concernant l'examen médical obligat. des enfants et des jeunes gens employés à bord des bateaux, adopté par la conf. intern. du travail au cours de sa 3e session, tenue à Genève du 25. 10. au 19. 11. 21 (*J. O.*, 20. 5. 28).

Lundi 30 avril.

FRANCE. — D. (min. Fin.) autorisant la conversion d'une partie de la dette flottante et à court terme en rentes 5 % amortissables en 75 ans, suivi : 1° d'une convention entre le prés. du Conseil, min. Fin., et la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nat. et d'amortissement de la dette publique, rel. à l'échange des bons de la défense nat. contre des rentes 5 % amortissables en 75 ans ; 2° d'une convent. entre le prés. du Cons., min. Fin., et le gouv. de la Banque de France rel. au remboursement des avances à l'Etat ; 3° d'un arrêté (30 avr.) rel. aux modalités de l'émission des rentes 5 % amortissables en 75 ans, et 4° du barème indiquant la valeur de reprise des bons de la défense nat. à 2 ans admis en souscription (*J. O.*, 30. 4-1. 5. 28).

— *Paris :* Pose de la première pierre de la Maison des étudiants améric. à la Cité universitaire.

— Mort du Docteur Charles Flasschoen, professeur de doctrine homéopathique à l'Ec. de médec. comparée, aut. de *Le triomphe de l'homéopathie ; L'homéopathie victorieuse.*

AUTRICHE. — *Vienne :* Constitut. d'une assoc. austro-tchéco-slovaque pour favoriser le développement des relat. intellectuelles et économ. entre les 2 pays.

ESPAGNE. — *Madrid :* M. Louis Bertrand, de l'Acad. fr., est élu m. de l'Acad. royale d'histoire de Madrid.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* (Marylebone) : Par suite de l'élévat. de Sir Douglas Hogg (*D. C.*, t. 19, 1023) au titre de Lord chancelier, Sir James Rennell Rodd (né le 9. 11. 58, fils de feu le major James Rennell Rodd, ét. à Haileybury, au Balliol College, Oxford, obtient le Newdigate Prize, 1880, marié en 1894 à Lilias, fille de feu J. A. Guthrie, de Craigie, 3 fils et 2 filles, attaché au service diplomatique, 1883, à Berlin, 1884, à Athènes, 1888, 2e secrét. à Rome, 1891, à Paris, 1892, chargé de l'Agence britannique à Zanzibar, 1893, assiste aux aff. de Pumwani et Jongeni, 1893, transféré au Caire, 1894, secrét. de légat. au Caire, 1894-1901, agent et consul général en diverses occasions, envoyé spécial auprès de Ménélik, 1897, en mission en Abyssinie, conseiller d'ambass. à Rome, 1901-4, envoyé extraordin. et min. plénipot. en Suède, 1904-08, ambass. à la Cour d'Italie, 1908-19, accompagne la mission de Lord Milner en Egypte, 1920, délégué brit. à la Ligue des Nations, 1921, aut. de : en prose, *Frederick, Emperor and Crown Prince ; Customs and Lore of Modern Greece ; Sir Walter Raleigh ; The Princes of Achaia and the Chronicles of Morea ; Social and Diplomatic Memoirs*, 1922 ; en vers, *Poems in Many Lands ; Feda and other Poems ; The Unknown Madonna ; The Violet Crown ; Ballads of the Fleet ; Love, Worship, and Death*), conserv., est élu m. du Parlem. par 12 959 contre 6 721 au candidat travailliste, et 3 318 au candidat libér.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* 6e congrès de la Fédérat. de l'Alliance fr. de Tchéco-Slovaquie, 200 délégués y assistent.

Mardi 1er mai.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convent. consulaire signée à Paris le 30. 12. 25 entre la France et la Pologne (*J. O.*, 7-8. 5. 28). — Arrêté (min. Trav.) instituant une commiss. chargée de préparer la codificat. des lois d'assistance (*J. O.*, 10. 5. 28). — Premier mai calme.

— *Beaulieu* (Alpes-Mar.) : Mort de Jacques Schneider, m. du comité de direction de l'Aéro-club de France, fondateur, en 1913, de la coupe d'hydravions qui porte son nom.

— *Paris :* M. Marcel Delépine (né à St-Martin-le-Gaillard, Seine-Inf., en 1871, préparateur de Marcellin Berthelot, 1895-1902, pharmacien des hôp. de Paris, 1902, agrégé, 1904, prof. d'hydrologie et d'hygiène à la Faculté de pharmacie de Paris depuis 1913, travaux sur la chimie de l'iridium, du platine, du rhodium, du tungstène, sur la composition des eaux minérales, sur les amines, les composés sulfurés, fit partie de la commission des études et expériences chimiques pendant la guerre) est élu m. tit. de l'Acad. de méd., section de pharmacie, en rempl. de Gustave Patein, décédé.

CHINE. — Les troupes nationalistes reprennent Tsi-Nan-Fou.

EGYPTE. — *Le Caire :* Rép. à la note du Gouv. anglais du 29 avr. : la discussion du proj. de loi sur les réunions publiques est ajournée jusqu'à la prochaine session parlementaire.

ETATS-UNIS. — *Uniontown* (Pensylvanie) : Un bac traversant le Monongahela chavire, 8 occupants sur 9 sont noyés.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le Gouv. abandonne la taxe de 4 pence par gallon sur le pétrole lampant, trop lourde pour les classes pauvres.

ITALIE. — *Venise :* A bord du vapeur *Lutzow*, 2e conf. intern. de l'azote, sous la prés. de Sir David Milne-Watson (fils de David Watson et de Anne Carnegie Milne, a ajouté à son nom celui de sa mère, ét. à Merchiston Castle et à l'Univ. d'Edimbourg, à Paris, à la Marburg University, au Balliol College, Oxford, marié à Olga Cecily, fille du Rev. George Herbert, 2 fils, 1 fille, candidat pour Sud-Est Essex 1895, avocat à Middle Temple, 1896, prés. du Conseil nat. du gaz, prés. de la Fédér. des patrons du gaz, prés. du conseil de la Compagnie industrielle du gaz, prés. de la Fédér. britann. du sulfate d'ammoniaque, prés. de l'Assoc. nat. du benzol, m. du comité nat. du combustible et de la force motrice, m. du comité gouvern. pour l'éducat. et l'industrie, gouverneur en second du Comté de Londres, m. de l'Assoc. de la force territoriale du comté de Londres, et, pendant la guerre, prés. du comité des fournitures des hôp., et m. du comité gouvern. pour le logement) ; 15 nations sont représentées (1er-15 mai) ; utiliser les progrès scientifiques pour améliorer la fabricat. et abaisser les prix de revient, augmenter la consommat. et améliorer l'utilisat., développer les organisat. destinées à faciliter aux agriculteurs des crédits étendus à faible intérêt pour l'achat des engrais chimiques.

LITUANIE. — *Kovno :* Arrest. de 72 communistes.

NOUVELLE-ECOSSE. — Près du cap Breton, le vapeur hollandais *Callisto*, échoué sur la côte, se brise, les 32 hommes de l'équipage sont noyés.

POLOGNE. — *Varsovie :* Bagarres entre communistes et socialistes, 4 morts, 350 manifestants et 100 policiers blessés, 500 arrestations.

TURQUIE. — *Brousse :* Le tribunal condamne à 3 jours de détention et à 3 livres d'amende la directrice et 2 institutrices américaines du collège de filles américain pour contravent. aux règlements et aux lois du pays.

Mercredi 2 mai.

SAINT-SIÈGE. — Lettre de Pie XI au cardinal-vicaire Basilio Pompili déplorant l'organisat. à Rome, du 4 au 6 mai, du 1er concours nat. athlétique féminin de gymnastique et d'athlétisme pour les Jeunes Italiennes. — Le vicomte Jacques de Fontenay (né le 14. 3. 64, secrét. d'ambass. à Rome, Lisbonne, Vienne, Belgrade, chargé d'aff. en Corée, consul. gén. à Budapest, 1906, min. de France à Bogota, 1912, à Durazzo, 1914, à Belgrade, 1917, à Copenhague, 1921, ambass. à Madrid 12. 2. 24-1925, retiré de la carrière, 1925), nommé ambassadeur près du Saint-Siège, présente ses lettres de créance à Pie XI.

FRANCE. — *Grenoble :* 17e Congrès de l'Union nat. des étudiants de France (2-6 mai) réunissant 200 délégués ; discute du sanatorium universit., des assurances profess., des caisses de secours, des prêts d'honneur, des bourses et de la maison des étudiants. — Mort d'Aimé Bouchayer, prés. de l'Assoc. des producteurs des Alpes fr., administrateur de nombreuses sociétés.

— *Paris :* Premier numéro de l'*Ami du Peuple* de Paris, grand quotidien de doctrine polit. et d'informat., fondé par M. François Coty.

ALLEMAGNE. — *Breslau :* Le cartel des industries textiles silésiennes décide le lock-out général, les ouvriers ayant suspendu le travail dans plusieurs usines sans attendre la décision arbitrale ; fin du conflit le 3 mai, la sentence arbitrale étant acceptée par les deux parties.

— *Kœnigsberg :* Discours électoral du comte Kuno

Westarp (*D. C.*, t. 18, 704), leader national. : se mettre en garde contre les illusions de Locarno, le désarmement n'est qu'une comédie qui justifiera un jour le réarmement de l'Allemagne.

— *Leipzig :* Le tribunal d'Empire repousse la demande de M. von Keudell, min. Intér., tendant à l'interdiction générale des trois organisations communistes : l'Assoc. des combattants rouges, celle de la Marine rouge et celle des Jeunes combattants du front ; l'opposit. formulée par 16 Etats à l'action de M. von Keudell, qui ne fut approuvée que par la Bavière et le Wurtemberg, est déclarée justifiée.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Nouvelle note du Gouv. en réponse à la note de Nahas pacha du 1er mai : la loi sur les réunions publ. doit être définitivement abandonnée, aucune discussion de la déclarat. du 28. 2. 22 ne peut être tolérée.

Hongrie. — *Budapest :* Le Gouv. demande l'extradition de Bela Kun (Bernhard Kohn).

Portugal. — *Lisbonne :* Arrestat. de 14 officiers et civils inculpés de conspiration.

Turquie. — Tremblement de terre (2-4 mai) à Constantinople, Eski-Cheir, Kutaya, 32 morts.

### Jeudi 3 mai.

France. — Arr. (min. Fin.) fixant le prix d'émission des rentes 5 % amortissables en 75 ans (*J. O.*, 4. 5. 28).

Allemagne. — Grève de 10 000 ouvriers de la navigat sur le Rhin.

— *Bad-Nauheim :* Mort du comte Friedrich de Pourtalès, neveu d'Albert de Pourtalès, né en Bohême le 24. 10. 53, envoyé du Reich à Munich, 1902-07, ambass. d'Allemagne à St-Pétersbourg, 1907-14, croyait à la nonintervent. de la Russie dans la Grande Guerre, aut. de *Am Scheideweg zwischen Krieg und Frieden*, 1919.

Autriche. — *Vienne :* Congrès écon. de l'Europe centr. (3-5 mai) : problèmes danubiens, vœu pour l'uniformisation de la taxe d'échange sur le Danube et pour la construct. d'un bassin à Braïla, problèmes de politique écon. intern. — Arrestat. du communiste hongrois Georges Lukacs.

Brésil. — *Rio de Janeiro :* Dans un message au Congrès, le prés. Washington Luiz Pereira de Souza déclare que le Brésil ne peut accepter l'invitat. de reprendre sa place à la S. D. N., les raisons qui ont motivé le retrait n'ayant pas disparu.

Chine. — *Tsi-Nan-Fou :* Les troupes national. attaquent la concession japonaise (3-4 mai) ; 14 civils et 12 soldats japonais sont tués, 30 soldats japonais blessés.

Egypte. — *Le Caire :* Démission de Mohamed Mahmoud pacha, min. Fin. depuis le 25. 4. 27, pour raison de santé.

Japon. — *Tokio :* La Diète vote une motion de censure contre le min. Int., Kisaburo Susuki, qui donne sa démission.

Pérou. — A bord de l'*Orazio*, mort de Mgr Serafino Cimino, qui se rendait du Pérou en Italie, né à Capri le 3. 10. 75, Frère Mineur, consult. de l'Index, 12. 1. 09, des Religieux, 24. 5. 17, de la Consistoriale, 17. 3. 23, év. tit. de Cyrrhus, 18. 12. 24, délégué apost. au Mexique, 7. 3. 25, nonce au Pérou, mars 1926.

Russie. — *Moscou :* Visite officielle du roi d'Afghanistan Aman Oullah Khan (3-13 mai).

Yougoslavie. — *Zenta :* Un train déraille par suite d'une erreur d'aiguillage, 5 tués, 6 blessés.

### Vendredi 4 mai.

France. — Arr. (min. T. P.) portant constitut. de conseils d'arbitrage pour les différends d'ordre collectif entre les entreprises de pêche maritime et leurs équipages (La Rochelle, Fécamp, Dieppe) (*J. O.*, 7-8. 5. 28).

— *Paris :* Le prix de la Renaissance (6 000 francs) est décerné à M. Luc Durtain (pseudonyme du Dr André Nepveu, né à Paris en 1881) pour ses ouvrages *40e étage* et *Hollywood* dépassé. — Mort de Léon Diaz, min. Justice, Cultes et I. P., mai 1923, prés. de la Chambre des députés de la Rép. du Paraguay.

Etats-Unis. — *New-York :* Le prince Spada Potenziani, gouverneur de Rome, rend à New-York la visite que le maire, M. James Walker, fit à Rome l'été dernier (4-19 mai).

Grande-Bretagne. — Au large de la pointe de Saint-Albans, le vapeur grec *Joannis-Fafalios*, est coulé par le navire auxiliaire de l'escadre britannique de la Méditerranée *Bacchus*, 12 matelots sont noyés.

Pologne. — *Varsovie :* 2e congrès d'organisation scientifique. — M. Georges Wojciechowski, m. de l'Union de la Jeunesse russe en Pologne, blesse M. A. Lizarev, chef de la délégat. commerc. des Soviets à Varsovie, pour protester contre le régime soviétique ; l'Union de la Jeunesse russe est dissoute le 18 mai.

Yougoslavie. — *Belgrade :* M. Stephan Raditch, chef du parti paysan croate, est exclu de la Skoupchtina pendant 6 séances pour expressions outrageantes à l'égard de M. Voukitchevitch, prés. du Conseil.

### Samedi 5 mai.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. du proj. de convent. concernant le contrat d'engagement des marins, adopté par la Confér. intern. du travail au cours de la 9e session, tenue à Genève du 7 au 24. 6. 26 (*J. O.*, 20. 5. 28). — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. du proj. de convent. concernant la réparat. des accidents du travail dans l'agric., adopté par la Conf. intern. du travail, au cours de sa 3e session, tenue à Genève du 25. 10. au 19. 11. 21 (*J. O.*, 20. 5. 28). — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. du compromis d'arbitrage rel. au payement en or de certains emprunts fédéraux brésiliens signé à Rio-de-Janeiro le 27. 8. 27 entre la France et le Brésil (*J. O.*, 20. 5. 28). — D. (min. Trav.) portant règlement d'administrat. publ. déterminant les tolérances et except. prévues par les art. 17, 24, 25 et 26 du livre II du Code du travail (journée de 8 h., travail de nuit des femmes et des enfants) (*J. O.*, 10. 5. 28 ; *errata*, *J. O.*, 12. 5. 28).

— *Paris :* Mort du Dr Augustin Cabanès, âgé de 60 ans, né à Gourdon, Lot, fondat. de la Société médico-historique et de l'Assoc. profess. des journalistes médicaux, étudia les rapports de l'histoire avec la médecine ; aut. de *Marat inconnu*, 1890 ; *Marins inconnus ; Balzac ignoré*, 1899 ; *Napoléon jugé par un Anglais*, 1901 ; *Le cabinet secret de l'histoire ; Les indiscrétions de l'histoire ; Les morts mystérieuses de l'histoire*, 1901 ; *La princesse de Lamballe intime ; Au chevet de l'empereur ; Légendes et curiosités des mœurs intimes du passé ; Chirurgiens et blessés à travers l'histoire ; Dans l'intimité de l'empereur ; Poisons et sortilèges* et *La névrose révolutionnaire*, 1905 ; ces deux derniers ouvrages écrits en collaborat. avec le Dr Nass ; *Fous couronnés ; Le mal héréditaire ; Les curiosités de la médecine*, 1900 ; *Remèdes d'autrefois*, 1905 ; indépendamment de sa thèse sur l'*Emploi des préparations d'hydrastis canadensis en médecine* et de plusieurs brochures médico-historiques : *La peste dans l'imagination populaire ; La lèpre au moyen âge ; Les premiers âges de l'anesthésie ; L'histoire éclairée par la médecine ; Esculape chez les artistes ;* rédact. en chef de la *chronique médicale.*

— *Parthenay :* Mort de Louis Aguillon, né à Parthenay en 1851, industriel, anc. sénat. des Deux-Sèvres.

— *Strasbourg :* Assemblée gén. de la « Société des Amis de l'Univ. de Strasbourg », discours de M. Poincaré, qui affirme sa confiance dans la fidélité de l'Alsace.

Allemagne. — *Heidelberg :* MM. G. Stresemann, min. Aff. étr. d'Allemagne, et Jacob Gould Schurman (né à Freetown, Ile du Prince Edouard, le 22. 5. 54, 3e fils de feu Robert Schurman, ét. au Prince of Wales College, à Charlottetown, Ile du prince Edouard, à l'Acadia College, Nouvelle Ecosse, à l'University College, Londres, leçons particulières à Paris, aux Universités d'Edimbourg, Heidelberg, Berlin et Goettingen, marié en 1884 à Barbara Forrest, fille aînée de feu George Munro, de New-York, 3 fils, 4 filles, prof. de littérature anglaise et de psychologie à l'Acadia College, Nouvelle-Ecosse, 1880-82, prof. de métaphysique et de littérature anglaise au Dalhousie College, Nouvelle-Ecosse, 1882-86, prof. de philosophie à la Cornell University, 1886-92, prés. de la commiss. des Etats-Unis aux îles Philippines, 1899, min. des Etats-Unis en Grèce et au Monténégro, 1912-13, délégué et 1er vice-prés. de la convent. constitutionnelle de l'Etat de New-York, printemps et été 1915, prés. de la Cornell University, 1892-1920, envoyé extraordinaire et min. plénipot. en Chine, 1921, ambass. à Berlin, 1925, aut. de *Kantian Ethics and the Ethics of Evolution ; The Ethical Import of Darwinism ; Belief in God ; Agnosticism and Religion ; The Genesis of the Critical Philosophy ; Report*

of the First Philippine Commission ; The Philippines, a Retrospect and Outlook ; The Balkan Wars, 1912-13), reçoivent le diplôme de docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie ; discours de M. Stresemann : Bismarck fut un précurseur de la politique de collaboration pacifique des peuples, l'avenir des relations entre les nations du monde, évacuation anticipée des provinces rhénanes.

— *Hildesheim :* Mort de Mgr Joseph Ernst, né à Gross-Algermissen le 8. 11. 63, recteur du séminaire de Hildesheim, élu év. de Hildesheim 26. 5. 15.

— *Stettin :* Verdict de la Cour d'assises dans l'affaire des meurtres dits de la Sainte-Vehme, commis par des affiliés de la Reichswehr noire sur la personne de camarades soupçonnés, de 1920 à 1923, d'avoir voulu révéler l'existence de cette organisation ; Heine est condamné à 15 ans de travaux forcés ; l'adjudant Hoppow à 4 ans, Froebel à 3 ans.

États-Unis. — *Philadelphie :* Mort du chimiste Edgar Fahs Smith, âgé de 71 ans.

— *Washington :* Signat. des traités d'arbitrage et de conciliat. entre l'Allemagne et les États-Unis.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort du romancier Barry Pain, ét. à Sedbergh, au Corpus Christi College, Cambridge, marié à Amelia Nina Anna, fille de Rudolf Lehmann, morte en 1920, était l'un des collaborat. les plus connus de *Granta*, le magazine de l'Univ., à Cambridge, sert dans la réserve des volontaires de l'armée navale, 1915-16, puis à la Cour d'appel de Londres ; aut. de *In a Canadian Canoe*, 1891 ; *Playthings and Parodies*, 1892 ; *Stories and Interludes*, 1892 ; *Graeme and Cyril*, 1893 ; *Kindness of the Celestial*, 1894 ; *The Octave of Claudius*, 1897 ; *Wilmay and other Stories of Women*, 1898 ; *The Romantic History of Robin Hood*, 1898 ; *Eliza*, 1900 ; *Another Englishwoman's Love Letters*, 1901 ; *The One Before*, 1902 ; *Little Entertainments*, 1903 ; *Lindley Kays*, 1904 ; *Curiosities*, 1904 ; *The Memoirs of Constantine Dix*, 1905 ; *Wilhemina in London*, 1906 ; *First Lessons in Story-Writing*, 1907 ; *The Shadow of the Unseen* (en collab. avec J. Blyth), 1907 ; *The Gifted Family*, 1909 ; *Proofs Before Pulping*, 1909 ; *The Exiles of Faloo*, 1910 ; *Here and Hereafter*, 1911 ; *Eliza Getting On*, 1911 ; *An Exchange of Souls*, 1911 ; *Exit Eliza*, 1912 ; *Stories in Grey*, 1912 ; *Stories without Tears*, 1912 ; *The New Gulliver*, 1913 ; *Eliza's Son*, 1913 ; *Mrs. Murphy*, 1913 ; *One Kind and Another*, 1914 ; *The Short Story*, 1915 ; *The Problem Club*, 1919 ; *The Death of Maurice*, 1920 ; *Marge Askinforit*, 1921 ; *This Charming Green Hat Fair*, 1925 ; *Essays of To-day and Yesterday*, 1926.

Italie. — *Rome :* Réponse du Gouvern. à la proposit. de M. Kellogg de mise de la guerre hors la loi ; accepte en principe, mais propose une confér. prélimin. d'experts juristes des Puissances intéressées.

Russie. — *Moscou :* Le commissariat de l'I. P. établit un contrat type entre écrivains et éditeurs qui sera conclu pour 4 ans.

### Dimanche 6 mai.

France. — D. (min. I. P.) nommant direct. gén. des Beaux-Arts, à compter du 1. 1. 28, M Paul Léon, né à Rueil le 2. 10. 74, direct. des Beaux-Arts, m. de l'Acad. des Beaux-Arts, 1922 (*J. O.*, 7-8. 5. 28).

— *Alfortville :* Congrès de la Fédérat. soc. de la Seine : polit. d'attraction vers la gauche des radicaux et de combat contre le bolchevisme.

— *Chartres :* Célébration du 9e centenaire de saint Fulbert, mort le 10. 4. 1028. — M. Edouard Valadier (né à Alais, Gard, le 7. 9. 78, secrét. gén. du Haut-Commissariat en Grande-Bretagne, 1919, secrét. gén. du comité de direct. des transports maritimes, chef de cabinet du min. du Travail, direct. des Retraites et des Assurances sociales), républicain de gauche, est élu sénat. d'Eure-et-Loir, en rempl. d'Henri Villette-Gaté, décédé le 5. 2. 28.

— *Metz :* Discours de M. Poincaré au banquet des maires de la Moselle et à l'assemblée du Souvenir français : la France administrera avec une sollicitude particulière les 3 départements recouvrés, elle respectera leurs traditions et leurs coutumes et conservera aussi longtemps qu'ils le désireront leur statut scolaire et religieux.

Allemagne. — « Journée des écoles » établie par l'épiscopat d'Allemagne.

Italie. — *Florence :* Mort du poète Ferdinando Paolieri, né à Florence le 2. 5. 78, anticlérical, converti à 34 ans, aut. de *Venere agresta ; Novelle toscane ; Novelle Selvaggie ; Uomini e bestie ; Vita di tutti i giorni ; Natio borgo selvaggio ;* critique dans le journal *La Nazione*.

— *Rome :* Ouverture de la confér. de l'épiscopat arménien, convoquée en vue de la restaurat. de la vie relig. en Arménie. — 3e congrès national des syndicats fascistes (6-8 mai), réunissant 6 000 délégués ; objet : l'éducat. des masses en vue de créer les conditions indispensables à la constitution de l'État corporatif qui doit être l'aboutissement de l'idéal fasciste, vœu pour la création d'un Institut de hautes études syndicales, le développement des écoles professionnelles, les contrats de travail et la mutualité ouvrière.

Roumanie. — *Alba Julia :* Congrès national paysan : il réclame immédiatement le pouvoir pour M. Jules Maniu et le parti national paysan, la démission de M. Vintila Bratiano, adresse un appel aux peuples alliés et à la S. D. N. pour la solution favorable des questions intéressant la Roumanie et déclare l'unité nationale indestructible.

Suisse. — *Schattdorf :* Les électeurs uranais votent la suppression de la Landsgemeinde d'Uri, assemblée qui fonctionnait depuis 600 ans.

### Lundi 7 mai.

France. — *Bar-le-Duc :* A l'ouverture du conseil général de la Meuse, M. Poincaré réclame pour le redressement monétaire une majorité compacte et permanente.

— *Nice :* Assassinat du prince Jean Kropotkine, né à St-Pétersbourg le 7. 4. 77, exerçait le métier d'électricien depuis 1923.

— *Paris :* Réunion de la Fédér. intern. de la soie (7-8 mai), réunissant 80 délégués de 8 nations ; examen du problème des textiles artificiels, vœux sur l'intérêt de trouver une dénominat. particulière pour ces textiles et d'obtenir que les tissus et objets manufacturés ne puissent prêter à confusion auprès du public. — En rempl. de Félix Henneguy, décédé le 27. 1. 28, l'Acad. des sciences élit, dans sa sect. d'anatomie et de zoologie, M. Maurice Caullery, prof. à la Sorbonne, chaire d'évolution des êtres organisés, aut. de *Le parasitisme et la symbiose ; Organisme et sexualité ; La régénération ; Les problèmes de la sexualité ; L'état actuel du problème de l'évolution.*

Allemagne. — *Berlin :* M. Wagemann est nommé directeur des élections.

Australie. — *Sydney :* Mort d'Herbert Edward Pratten, né à Downland, près Bristol, le 7. 5. 65, ét. à la Merchant Venturers School, Bristol, marié à Agnes, fille de feu J. P. Wright, Sydney, 2 fils, 3 filles, quitte l'Angleterre à 20 ans, pour l'Australie, s'occupe avec succès d'entreprises commerc., de manufactures et de mines, pendant 7 ans prend part à la vie municipale, 3 fois maire, 3 ans prés. de l'Assoc. des fabricants, m. du Comité brit. parlem. des munitions 1915-16, élu au Sénat du Dominion, 1917, démissionne, élu à la Chambre des députés, 1921, min. du Commerce et des Douanes du Dominion d'Australie depuis 1924, aut. de *Asiatic impressions ; Through Orient to Occident.*

Belgique. — *Bruxelles :* Réunion internat. des producteurs européens de zinc, sous la prés. de M. Saint-Paul de Sincay ; elle adopte les principes de régularisation du marché par l'établissement d'un bureau de statistiques et par la réduction de la production quand la nécessité s'en fera sentir.

Égypte. — *Le Caire :* Arrestat. de 21 personnes pour propagande communiste.

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Ch. des communes adopte le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes dès l'âge de 21 ans. — A la suite de la publicat. de quelques exemplaires d'un manifeste du prince Carol au peuple roumain, Sir William Joynson-Hicks, min. de l'Int., ordonne l'expulsion du prince pour abus de l'hospitalité anglaise en se livrant à des manœuvres polit. contre un Gouvernement ami ; le prince Carol (*D. C.*, t. 18, 317) se rend en Belgique le 16 mai.

Grèce. — *Le Pirée :* Le congrès ouvrier panhellénique vote l'exclusion des 141 représentants des ouvriers communistes.

Italie. — *Rome :* 3e congrès intern. pour la protection des droits d'auteur (7-12 mai), 50 nations sont représentées ; examen des divers articles de la convent. de Berne du 9. 9. 1886, revisée le 13. 11. 1908, avec protocole

additionnel du 20. 3. 14, ayant trait à la question de la durée de la protect. des droits d'auteur en matière littéraire et artistique. — 31e congrès intern. des transports d'intérêt local (7-13 mai), auquel participent 1 000 délégués de 28 nations, étudie les progrès réalisés dans les différents modes de locomotion. — 3 ex-députés et 14 autres communistes sont condamnés, pour antifascisme, à des peines variant de 8 à 15 ans de prison.

PAYS-BAS. — *La Haye :* Le Comité des trois, chargé par le Conseil S. D. N. de l'examen de l'affaire des mitrailleuses de Szent Gotthard, rédige son rapport au Conseil S. D. N.

### Mardi 8 mai.

SAINT-SIÈGE. — Encyclique *Miserentissimus Redemptor* sur notre devoir commun de réparation envers le Sacré Cœur de Jésus (*D. C.*, t. 19, 1283).

FRANCE. — D. (min. Just.) nommant Mme Godinot, veuve Barrois, commissaire-priseur de Chaumont, en rempl. de son mari ; c'est la 1re femme commissaire-priseur (*J. O.*, 10. 5. 28).

— *Paris :* Déclarat. de l'Associat. « Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre » (*J. O.*, 11. 5. 28).

CHINE. — *Tsi-Nan-Fou :* La bataille reprend entre les troupes nationalistes et les Japonais, qui se rendent maîtres de toute la ville le 10 mai.

EGYPTE. — Arrestat. de 21 communistes au Caire, à Alexandrie et dans d'autres centres.

GRÈCE. — *Athènes :* M. Nemry (précédemment consul général à La Haye), nouveau min. de Belgique, présente ses lettres de créance à l'amiral Paul Coundouriotis, prés. de la République.

LITUANIE. — *Kovno :* Réunion de la commission lituano-polonaise de sécurité et de règlem. du passé (8-13 mai) ; la Lituanie repousse les propositions de la Pologne relatives à un pacte de non-agression, d'arbitrage et de compensation.

RUSSIE. — *Moscou :* M. Veli Ibraïmov, ancien prés. du Comité exécutif central de Crimée, et son adjoint Moustafa, condamnés à mort pour avoir favorisé le mouvement autonomiste, sont exécutés. — Mort d'Alexandre Tsuroupa, né en 1870, agronome et statisticien, marxiste, déporté, 1903-05, dirige les services d'approvisionnement de la Russie après 1917, commissaire au commerce extér. et intér., vice-prés. du conseil des commissaires de l'U. R. S. S. et du conseil du travail et de défense.

SUISSE. — *Genève :* Le Secrétariat S. D. N. reçoit communicat. de la réponse faite le 9. 4. 28 par M. Octavio Mangabeira, min. Aff. étr. du Brésil, à l'invitation que lui avait adressée le conseil S. D. N. le 9. 3. 28 de ne pas maintenir sa décision de quitter la Société ; refus.

### Mercredi 9 mai.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de l'accord sur la délimitat. de la frontière franco-sarroise signé le 22. 12. 26 entre la France et l'Allemagne, ainsi que des protocoles signés, le 14. 9. 26 et le 13. 11. 26, par la commission des droits d'usage aux frontières de la Sarre (*J. O.*, 11. 5. 28). — D. (min. Fin.), arrêtés (10 mai) et instruction (9 mai) relat. aux opérations auxquelles donnent lieu les titres nominatifs émis par les soc. ou collectivités françaises (*J. O.*, 13. 5. 28 ; *rectificatif* à l'instruction, *J. O.*, 18-19. 5. 28).

— *Lille :* 10e congrès nat. de l'agricult. franc. sous la prés. de M. Jules Gautier (9-11 mai) ; évaluation du revenu de la propriété non bâtie, organisat. de l'exportat. des produits agricoles et des transports de ces produits, main-d'œuvre agricole.

— *Paris :* Signat. du traité d'extradition franco-lituanien et des convent. relat. à la transmission des actes judiciaires, à la protection et à l'assistance judiciaire et à la communication réciproque des actes de l'état civil. — Confér. franco-anglaise sur l'entrée des Français en Angleterre et des Anglais en France. — Etats généraux du climatisme et du thermalisme (9-10 mai) ; projet de création d'un crédit thermal, constitut. d'un comité technique de propag. annexé à l'Office national du tourisme, projets pour le développement des stations et l'améliorat. des établiss. thermaux.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Heinrich Brauns, min. du Travail, déclare obligatoires les 3 sentences arbitrales relat. au conflit dans l'industrie métallurgique de Saxe.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Constitut. d'un cartel des diverses branches de l'industrie céramique belge.

CANADA. — *Ottawa :* La Ch. des communes vote le projet d'amendement à l'acte de naturalisat. donnant au Secrét. d'Etat le droit de décider en dernier ressort des permis de naturalisation aux étrangers.

CHINE. — *Pékin :* Télégramme-circulaire du maréchal Tchang-Tso-Lin demandant à l'armée nationaliste du Sud la cessation des hostilités et la coopération pour le règlement de l'affaire de Tsi-Nan-Fou.

ITALIE. — *Grottammare :* Une masse de terre s'abat sur la voie et cause le déraillement d'un train, 11 morts, 18 blessés.

— *Rome :* Circulaire de M. Mussolini aux consuls tempérant la sévérité du régime de l'émigration qui empêchait beaucoup d'Italiens résidant à l'étranger de revenir en Italie pour de courts séjours.

### Jeudi 10 mai.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convent. relat. à la protection et à l'assist. judiciaires signée à Paris le 4. 3. 25 entre la France et l'Autriche (*J. O.*, 20. 5. 28). — D. (min. Agric.) modifiant la composition du conseil sup. de l'agriculture (*J. O.*, 12. 5. 28). — Instruct. (min. Pens.) relat. à l'applicat. de la L. 16. 3. 28 modifiant l'art. 94 de la L. 14. 4. 24 (anciens ouvriers immatriculés) portant réforme des pensions civiles et des pensions militaires (*J. O.*, 11. 5. 28).

— *Paris :* La Cour de cassation rejette le pourvoi de Georges Ménétrier, élu député de Puteaux, et de Depouilly, Provost, Bernstein, Grodnicki et Sergent, contre le jugement de la Cour de Paris du 25. 7. 27. — Mort d'Adolphe Clément-Bayard, né à Pierrefonds le 22. 9. 55, fils d'un serrurier, animateur du cycle, de l'automobile et de l'aéronautique.

ALBANIE. — *Tirana :* Démission du cabinet, à la suite de divergences de vues surgies au cours de la discussion du budget.

ALLEMAGNE. — *Cassel :* Congrès communiste clandestin (10-14 mai) : directives pour la propagande antimilitariste.

CHINE. — *Nankin :* Le Gouv. nationaliste demande à la S. D. N. d'inviter le Japon à cesser les hostilités à Tsi-Nan-Fou et à retirer immédiatement ses troupes du Chantoung.

INDE. — *Calcutta :* Grève des cheminots par solidarité avec les ouvriers des ateliers du réseau Est-Indien, qui ont suspendu le travail depuis plus de 2 mois pour relèvement de salaire ; graves désordres.

PERSE. — Mise en vigueur du décret abrogeant les capitulations, annulant les conventions antérieures avec les Puissances étrangères et soumettant les sujets étrangers à la juridiction des tribunaux nationaux.

— *Téhéran :* Signature, pour une période de 18 ans d'un traité d'autonomie douanière avec la Grande-Bretagne, qui reçoit le traitement de la nation la plus favorisée.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Agram :* Mort du Dr Alexander Horvath, anc. chef du parti croate de droite, né en 1875 à Sutinsko Toplice, près d'Agram, ét. de droit à Vienne lutta pendant de longues années pour obtenir l'autonomie de la Croatie, dans le cadre de l'Empire des Habsbourg, fait prisonnier en décembre 1918, lors de la révolte des régiments croates, libéré à la fin de 1919, date à laquelle cessa son activité politique.

### Vendredi 11 mai.

FRANCE. — D. (min. Trav.) portant modif. et refonte des décrets portant règlements d'administrat. publ. pour l'applic. de la L. 23. 4. 19 sur la journée de 8 h. dans les diverses industries des cuirs et peaux (*J. O.*, 18-19. 5. 28).

— *Nice :* Mort du comte Maurice Prozor, né à Vilna en 1848, commiss. de la dette égyptienne au Caire, secrét. gén. de la 2e confér. de La Haye, conseiller de légat. de la Lituanie, traducteur des œuvres de Tolstoï, d'Ibsen et de Bjornson.

ALBANIE. — *Tirana :* Constitution du nouveau cabinet.

ARABIE. — *Djedda :* Négociations entre Ibn Seoud et Sir Gilbert (Falkingham) Clayton (né le 6. 7. 75, fils du lieut.-col. W. L. N. Clayton, de Sandown, ét. au collège de l'Ile de Wight, et à l'éc. milit. de Woolwich, mari

en 1912 à Enid Caroline, 2e fille de Frank Napier Thorowgood, 2 fils, 1 fille, entré dans l'armée, 1895, sert dans l'expédition du Nil, 1898 ; capit., 1901, employé par le Gouv. égyptien, 1900-1910, par le Gouv. du Soudan depuis 1910, direct. du service de renseignements en Egypte, 1914-17, sert au Hedjaz, 1917, aux forces expéditionnaires égyptiennes, 1917, prend part à la guerre européenne, conseiller du ministre de l'Intérieur d'Egypte, 1919-22, 1er secrét. du Gouv. de Palestine, 1922-25, général de brigade), envoyé du Gouv. britannique, sur les questions pendantes entre le Nedjed, l'Irak et la Grande-Bretagne : fortifications sur la frontière du Nedjed et incursions arabes en Irak (11-23 mai) ; l'accord n'a pu se faire.

Etats-Unis. — *San Antonio* (Texas) : Mort de Mgr Ignace Valdespino y Diaz, né à Chalchihuites, diocèse de Durango (Mexique), le 30. 7. 61, chanoine, élu év. de Sonora, 9. 9. 02, transféré à Aguas Calientes, 10. 1. 13, exilé du Mexique en 1927.

— *Washington* : Le Sénat approuve les traités d'arbitrage avec l'Allemagne et l'Italie et le traité de conciliat. avec l'Allemagne.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Conclusion d'un accord anglo-allemand sur la navigation marchande, qui met fin à la taxation.

Pays-Bas. — *Leyde* : Le Sénat de l'Univ. nomme docteur *honoris causa* en mathématiques et physique le prof. Henri Deslandres, né à Paris le 24. 7. 53, ét. au lycée Louis-le-Grand, à l'Ec. polytechnique, direct. de l'Observatoire de Meudon, m. de l'Acad. des sc., sect. d'astronomie, 1902, et du Bureau des Longitudes, aut. de *Loi générale de répartition des raies dans les spectres de bandes*, 1887 ; *Sur la structure des spectres de bandes*, 1888 ; *Caractères principaux des spectres de lignes et de bandes* ; *Origine des deux genres de spectres*, 1903 ; *Histoires des idées et des recherches sur le soleil* ; *Révélation de l'atmosphère entière du soleil*, 1907 ; *Reconnaissance et mesure du champ magnétique solaire*, 1911 ; *Augmentation des champs magnétiques réalisés jusqu'ici dans le laboratoire et par des méthodes nouvelles*, 1913 ; *Reconnaissance dans les étoiles de couches atmosphériques analogues à celles du soleil et même plus brillantes*, 1920.

Perse. — *Téhéran* : Signature d'une convention provisoire consulaire, commerciale et d'établissement avec la France.

Tchéco-Slovaquie. — *Prague* : Mgr Pietro Ciriaci (né en 1885, sous-secrét. aux Aff. ecclésiast. extraord., 14. 5. 21, chargé d'aff. à la nonciature de Prague, mars 1927, archev. tit. de Tarse, 1928), nouveau nonce apostolique, remet ses lettres de créance à M. Thomas G. Masaryk (*D. C.*, t. 17, 1598), prés. de la République.

## Samedi 12 mai.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. de la tarification douanière applicable à certaines marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et du Canada ainsi qu'aux ananas et à la paraffine originaires de diverses colonies et possessions britanniques (*J. O.*, 16. 5. 28).

Allemagne. — *Cologne* : Inauguration de l'exposition intern. de la presse.

— *Leipzig* : L'inspecteur français de la sûreté Emile Kraemer, condamné à 5 ans de réclusion pour espionnage le 12. 2. 28, est remis en liberté.

— *Travemunde* : Mort de la romancière Ida Boy-Ed, née à Bergedorf, près Hambourg, le 17. 4. 52, aut. de *Abgruende des Lebens*, 1887 ; *Malergeschichten*, 1892 ; *Ein Kind*, 1892 ; *Die Romane, Lampe der Psyche*, 1896 ; *Eine reine Seele*, 1897 ; *Die Flucht*, 1898 ; *Die Schuldnerin*, 1899 ; *Nur ein Mensch*, 1900 ; *Um Helena*, 1901 ; *Die saende Hand*, 1902 ; *A. B. C. des Lebens*, 1902.

Espagne. — *Madrid* : M. Schumans, min. de Lettonie, présente ses lettres de créance au roi Alphonse XIII.

Italie. — *Rome* : Le Sénat adopte, par 161 contre 46, le projet de loi sur la réforme de la représentation politique.

Lettonie. — *Riga* : Découverte d'une organisat. d'espionnage communiste, entretenant des relations avec M. Lange, fonctionnaire de la légat. soviét., qui est arrêté.

Portugal. — *Lisbonne* : Mort de Francisco de Mantero y Velarde, écrivain, prés. de la Ch. de commerce espagnole de Lisbonne, gouv. de la Banco Nacional Ultramarino, prés. honoraire du centre colonial.

Russie. — *Tiflis* : Tremblement de terre ; nouvelle secousse le 15 mai, dégâts importants.

Suisse. — *Genève* : Le comité de la Croix-Rouge internat. désigne comme prés. M. Max Huber (*D. C.*, t. 19, 1144) en remplacement de Gustave Ador, décédé le 30. 3. 28.

## Dimanche 13 mai.

Belgique. — *Bruxelles* : Le Syndicat nat. du personnel des chemins de fer, des P. T. T. et de la marine, se prononce pour l'évolution contre la révolution, c'est-à-dire contre la lutte des classes et l'action directe.

Brésil. — Un cyclone ravage la province de Parana.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Le conseil de l'association britannique des Eglises pour l'avancement de la cause de la paix intern. approuve le proj. Kellogg en faveur de la mise de la guerre hors la loi.

Portugal. — *Lisbonne* : Mort du général Fernando Faria, qui commandait l'artillerie du corps expéditionn. portugais pendant la Gde Guerre.

## Lundi 14 mai.

France. — *Lyon* : 8e congrès nat. des alloc. familiales (14-17 mai), 600 délégués y assistent ; les caisses de compensat. doivent étendre leurs prestations à l'ensemble des salariés ; les allocat. familiales ne doivent pas être assimilées aux salaires de fait ; suppression des majorat. d'indemnité d'accident temporaire quand l'allocat. familiale continue à être versée à l'ouvrier accidenté.

Chine. — La 1re et la 4e armée, troupes d'avant-garde, et 3 autres armées passent sous le commandement de Feng-Yu-Hsiang, qui prend la direction des opérations contre les troupes nordistes ; Tchang-Kaï-Chek conserve le titre honorifique de généralissime.

Equateur. — *Guayaquil* : Violent séisme.

Italie. — *Rome* : M. Mussolini adresse à tous les préfets une circ. précisant que les disposit. du décret-loi du 9. 4. 28 rel. à la dissolut. des organisations juvéniles ne doivent s'appliquer qu'aux organisat. semi-militaires en antithèse avec l'organisat. des « Balilla » et notamment à l'organisat. des boy-scouts cath. ; les autres organisat. dépendant de l'action cath. ne sont pas visées.

Pérou. — Violente secousse sismique à Chachapoyas et à Cajamarca ; nouvelle secousse le 18 mai ; Jaen est détruite, 25 morts.

Perse. — *Téhéran* : Signat. d'un accord provis. avec les Etats-Unis ; et, le 15 mai, avec l'Union belgo-luxembourgeoise et avec l'Allemagne.

Pologne. — *Varsovie* : 1re séance d'organisat. du groupe parlementaire polono-français.

Roumanie. — *Bucarest* : Mort de Constantin Olanesco, âgé de 80 ans, anc. min., anc. prés. de la Chambre.

Suisse. — *Genève* : Réunion du Comité consult. écon. de la S. D. N. sous la prés. de M. Georges Theunis (14-19 mai) ; étudie le problème des hauts tarifs douaniers, adopte les résolut. relatives à l'organisat. d'une enquête sur les industries du sucre et du charbon, à l'agriculture, à la liberté du commerce, à la polit. commerc., au traitement des étrangers et au protectionnisme administratif.

Turquie. — *Angora* : La Haute-Cour condamne pour abus de confiance Ali Djenani, ex-ministre du Comm., à 1 mois de prison avec sursis, à 4 mois de privation de fonctions d'Etat, et à 170 000 livres turques d'amende.

## Mardi 15 mai.

France. — Arr. (min. Fin.) fixant la clôture des souscriptions en numéraire aux rentes 5 % amortissables en 75 ans, dont l'émission avait commencé le 7 mai et qui atteignent 10 milliards (*J. O.*, 16. 5. 28).

— *Paris* : M. Alemparte, nouveau min. du Chili, présente ses lettres de créance à M. G. Doumergue.

Argentine. — *Buenos-Aires* : Signat., avec la Suède, d'une convent. relat. aux accidents du travail.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro* : Le Dr Caius Bredicsanu, nouveau min. de Roumanie, présente ses lettres de créance au Dr Washington Luis Pereira de Souza.

Chine. — *Tsi-Nan-Fou* : Le Gouv. japonais demande au Gouv. nat. des excuses formelles de la part de Tchang-Kaï-Chek pour l'attaque de la concession japonaise, la punition des officiers responsables, la suspension de la propagande et des hostilités belliqueuses dans un rayon de 20 milles chinois.

FINLANDE. — *Helsingfors :* Visite officielle (15-17 mai) du roi de Danemark, Christian X, et du prince Knud, né le 27. 7. 1900, accompagnés du Dr L. Moltesen (né en 1863, doct. en philosophie, m. du Parlem., 1909, prés. du groupe interparlement. danois, m. de la délégat. danoise à la S. D. N., historien), min. Aff. étr. de Danemark, et de M. Jon Thorlaksson (né en 1877, ét. à Reykjavik et à Copenhague, m. du Parlement, 1921, prés. du parti conserv., m. du Gouv., 1924), 1er min. et min. des Finances d'Islande. — Signat. avec l'Italie d'un accord supprimant le visa des passeports diplomat. et rendant gratuit le visa des passeports ordinaires.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Ch. des Lords approuve le proj. de pacte multilatéral contre la guerre de M. Kellogg. — Mort de Sir George Augustus Eliott Tapps-Gervis Meyrick, 4e baronnet, né le 9. 3. 55, succède à son père en 1896, marié en 1884 à Jacintha, fille de C. Phipps, 2 fils, 2 filles, hérit. son fils, George Llewellyn, major au 7e Hussards, né le 23. 9. 85, marié en 1914 à Marjorie, fille unique du col. Hamlyn, de Ceylan.

ITALIE. — *Bologne :* 2e congrès intern. de commerce de semences pour les prés, 16 nations sont représentées, sous la prés. de M. Pini (15-17 mai).

LITUANIE. — Célébrat. du 10e annivers. de l'Indépendance.

PERSIQUE (Golfe). — Un vapeur coule un bateau à voiles transportant 72 pèlerins, 68 morts.

POLOGNE. — *Cracovie :* Arrestat. de Turek, auteur principal d'une affaire d'espionnage ayant pour but de se procurer des documents relatifs à la mobilisation, par chemin de fer, en cas de guerre en Pologne orientale.

SUISSE. — *Genève :* Le Gouv. suisse dépose au Secrétariat S. D. N. l'instrument de ratificat. du protocole d'arbitrage, signé à Genève le 24. 9. 23.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Inaugurat. de l'exposit. agricole et ouverture de la « Semaine verte », organisée par le parti agrarien ; y participent 150 000 agriculteurs tchéco-slovaques et les délégués des organisat. agraires de 20 Etats ; fondation de l'Internat. verte, celle des paysans, contre l'Internat. rouge et l'Internat. blanche.

# BIBLIOGRAPHIE

**Saint Joseph,** par S. Em. le cardinal DUBOIS. — Un vol. in-16 de 216 pages. Lecoffre, 1927.

« En 1880, lorsqu'il était vicaire à Brûlon, au diocèse du Mans, l'éminent auteur de cet ouvrage donna chaque soir, pendant le mois de mars, une instruction sur saint Joseph. Ce premier travail a été remanié depuis cinquante ans à plusieurs reprises et nous est offert aujourd'hui dans sa rédaction définitive. La collection des « Saints », fondée par M. Henri Joly, s'augmente donc d'une unité remarquable.

» Les saints Evangiles, il est vrai, ne fournissent que peu de détails sur la vie du grand patriarche, les Pères de l'Eglise eux-mêmes en ont fort peu parlé, mais en leur pauvreté, ces sources suffisent toutefois à tirer des « con» clusions assurées, propres à satisfaire l'intelligence et à » nourrir une solide piété ».

» Nous n'avons pas besoin de recourir aux pieuses exagérations de récits imaginaires ni à ceux des « évangiles » apocryphes, qui contiennent certainement quelques » vérités parmi beaucoup d'erreurs et de légendes ». Suivons pas à pas et avec la plus entière confiance le guide très sage qui répond à toutes les questions que nous pouvons poser. Il nous découvrira les « trésors cachés que » la théologie a su exploiter » et fera passer en notre âme la « piété filiale, la confiance sans limite qui » débordent » de son âme pour le Père nourricier de l'Enfant-Dieu.

» Après avoir énuméré les figures ou analogies que présente l'Ancien Testament entre les différents personnages et Joseph, Son Eminence examine toutes les opinions qui tentent d'expliquer les généalogies du charpentier-forgeron de Nazareth et de Marie. « Il est certain, conclut-il, que » Joseph était de race de David et proche de Marie. »

» Puis, rejetant la narration fabuleuse de l'élection des prétendants à la main de la Sainte Vierge, il établit nettement le mariage unique en son genre, mariage virginal mais mariage véritable des chastes époux. Ce n'est donc pas assez de dire que Joseph fut le compagnon et le gardien de Marie, le père putatif, nourricier ou adoptif de Jésus ; il fut « époux véritable par droit de mariage réel » et légitimement conclu » ; il fut père réel, non par la chair, mais par l'esprit ; il « connut toutes les joies et » toutes les angoisses de l'amour paternel et il exerça en toutes circonstances tous les droits de la paternité ».

» Tous les événements de la vie du protecteur de la sainte Famille sont ensuite décrits et commentés : le rôle spécial qu'il joua dans l'économie du mystère du Fils de Dieu fait homme, sa sainteté, ses vertus successivement et clairement exposés.

» Enfin l'auteur consacre plusieurs chapitres au culte de saint Joseph, à son hagiographie et à son iconographie.

» En sa simplicité et sa brièveté, cet ouvrage satisfait en tous points le lecteur qu'un gros volume d'érudition aurait rebuté. L'autorité de l'éminent et vénéré prélat jointe à la concision de l'exposé, à la précision des faits et des données théologiques, fait de ce volume un document incomparable, une lecture des plus fortifiantes et des plus agréables. — ROBERT LESAGE. » (*Livres et Revues*, 12. 1. 28, p. 8.)

**Almanach catholique français pour 1928,** publié sous le patronage du Comité catholique des Amitiés françaises à l'Etranger. — Un vol. in-8° de 600 pages, 400 illustrations. Prix, 7 francs. Bloud et Gay, Paris.

« L'*Almanach catholique français* est paru pour la neuvième fois. Sous le même format que les années dernières, en 600 pages illustrées de 400 dessins ou photographies, il marque encore un progrès sur l'édition de 1927, grâce à sa présentation qui s'améliore chaque fois et à sa rédaction toujours plus vive, plus documentée et plus distrayante.

» Sous le titre de « Vie religieuse », « Vie sociale », « Vie littéraire », « Vie artistique », « Vie scientifique », nous trouvons à ces différents points de vue une revue des faits de l'année écoulée.

» Suit un annuaire du monde catholique, comprenant entre autres, des listes de cardinaux et de Congrégations romaines, des notices sur chacun des évêques et des diocèses de France, les adresses de toutes les directions d'œuvres d'enseignements, des *Semaines religieuses*, des notes sur chacune des œuvres françaises, sur nos établissements d'enseignement supérieur, sur les journaux et revues catholiques. Un dictionnaire des personnalités, complété et mis à jour, clôt cette partie, éminemment utile à tous les catholiques militants comme aux hommes d'études. » (*Revue ecclésiastique de Metz*, janv. 1928.)

**L'éducation religieuse de l'enfant,** par Mlle J. BURRET. — Un vol. in-16 de XI-188 pages. Prix, 6 francs. Bonne Presse, Paris.

« Mlle Burret distingue deux phases dans l'éducation religieuse de l'enfance. La première formation, nécessairement individuelle, doit se faire par la mère. Cette partie de l'ouvrage montre une expérience et une psychologie profondes du jeune âge. La seconde partie traite de l'enseignement donné plus tard en commun, et les notions, d'ailleurs fort utiles, qui y sont exposées, peuvent être plus facilement trouvées dans de bons catéchismes.

» En cet excellent manuel, il n'est guère question que de la formation intellectuelle. On sait pourtant assez les cas de conscience déconcertants que se posent souvent les enfants, les scrupules, les inquiétudes, les fautes même qui peuvent en résulter. C'est pourquoi il eût été bon de ne pas laisser dans l'ombre la formation morale. — JACQUES DE BELLAING. » (*Etudes*, 5 juill. 1927, pp. 107-108.)

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme). 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.